



VILLE DE VINCENNES



Diagnostic territorial de développement durable 5 juillet 2010



Sommaire

DIAGNOSTIC, MODE D'EMPLOI.....	3
5 DEFIS A RELEVER POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE A VINCENNES	4
A Vincennes, développer l'exemplarité, le dialogue et l'échange pour une démarche locale de développement durable	6
A Vincennes, assurer la cohésion sociale, la solidarité et l'épanouissement de tous, dans une ville attractive qui rajeunit.....	14
A Vincennes, consommer et produire de façon responsable dans une ville dynamique et animée	38
Lutter contre le changement climatique et relever le défi énergétique a Vincennes, ville compacte, patrimoniale et mobile	58
A Vincennes, préserver les ressources naturelles et la biodiversité dans une ville dense et peuplée	76
LES ENJEUX VINCENNOIS POUR TENDRE VERS UNE VILLE DURABLE.....	98

DIAGNOSTIC, MODE D'EMPLOI

Ce document constitue le **premier rapport d'étape de la démarche d'agenda 21 de la ville de Vincennes**. Il s'agit d'un **diagnostic territorial** au regard du développement durable, élaboré de façon participative avec les élus, les services municipaux, les habitants, les acteurs locaux et les partenaires.

Il décrit, sous la forme de **5 défis à relever pour un développement durable à Vincennes**, à la fois la démarche de conception adoptée pour élaborer l'agenda 21 et plus largement, les pratiques de gouvernance vincennoise mises en oeuvre par ailleurs, mais également la ville, son environnement naturel et socio-économique, ses pratiques et politiques, ... aboutissant ainsi à l'état des lieux multi-thématiques de Vincennes (environnement, économie, social) et une première appréciation de l'intégration du développement durable dans les actions de la collectivité.

Pour effectuer ce travail, un document cadre du Ministère du développement durable¹ a servi de référence : ce document officiel met en avant cinq finalités essentielles du développement durable, transversales aux enjeux sociaux, économiques, environnementaux, qu'il convient de poursuivre de façon concomitante pour améliorer, de façon continue, la situation territoriale au regard du développement durable. Ces 5 finalités sont :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
- La préservation de la biodiversité, la protection des ressources et des milieux,
- L'épanouissement de tous les êtres humains,
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Il met également en avant cinq éléments de démarche à adopter qui sont autant de principes de bonne gouvernance inhérents à toute démarche de développement durable. Ces cinq éléments sont :

- La participation des acteurs
- L'organisation du pilotage
- La transversalité
- L'évaluation
- Une stratégie d'amélioration continue

Le croisement de ces finalités et éléments de démarche avec la « réalité » locale a révélé 5 défis majeurs à relever pour tendre vers un développement durable à Vincennes, qui sont :

- Développer l'exemplarité, le dialogue et l'échange pour une démarche locale de développement durable
- Assurer la cohésion sociale, la solidarité et l'épanouissement de tous dans une ville attractive qui rajeunit
- Consommer et produire de façon responsable dans une ville dynamique et animée
- Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources naturelles dans une ville dense et peuplée
- Lutter contre le changement climatique et relever le défi énergétique dans une ville patrimoniale et historique

Une dernière partie (« *Les enjeux vincennois pour tendre vers une ville durable* ») conclut et synthétise afin de mettre en regard les enjeux majeurs pointés par le diagnostic, révélant ainsi des enjeux transverses aux 4 piliers du développement durable (social, économie, environnement, gouvernance), auxquels la ville devra répondre, à travers la stratégie de développement durable qu'elle adoptera dans le cadre de cet agenda 21 et sa traduction en programme d'actions.

¹ "Projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux - Un cadre pour l'action", Octobre 2005, MEDD, téléchargeable à l'adresse suivante : http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/a21112005version_francaise.pdf

5 DEFIS A relever pour un developpement durable a Vincennes

A Vincennes, développer l'exemplarité, le dialogue et l'échange pour une démarche locale de développement durable

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

S'engager dans une démarche de développement durable suppose la **mise en œuvre d'une stratégie d'amélioration continue**, c'est-à-dire la recherche d'une amélioration de la situation initiale au regard des finalités du développement durable mais également l'amélioration des méthodes de travail pour les rendre plus collectives et plus transversales. Les avancées doivent par ailleurs pouvoir être mesurées au fur et à mesure, pour permettre l'évolution et l'adaptation du projet (faire en sorte qu'il réponde toujours mieux aux enjeux locaux et globaux de développement durable), ce qui suppose la mise en place d'un système de suivi pour en permettre **l'évaluation** in fine.

A Vincennes, ces éléments de démarche à adopter se résument en un défi à relever : développer l'exemplarité, le dialogue et l'échange pour une nouvelle gouvernance.

Issue de la charte d'écoresponsabilité de la Ville, la charte 21, volet interne de l'agenda 21, jette les bases d'une nouvelle forme de gouvernance à Vincennes

La Ville a adopté dès 2006 une « Charte pour une administration éco-responsable », visant à réduire l'impact des activités de l'administration sur l'environnement, en intégrant systématiquement cette préoccupation à son fonctionnement. Elle a tiré un bilan de cette charte en 2008 et a décidé, à l'occasion de son engagement dans un agenda 21, de la faire évoluer vers une charte 21, véritable **volet interne de l'Agenda 21 vincennois**, en élargissant ses champs d'action et en l'élaborant de façon concertée et transversale de manière à fédérer les agents autour d'un projet commun approprié par tous.

Ainsi, la conception et la mise en œuvre de cette nouvelle charte ont fait l'objet d'une phase de mobilisation transversale des services et des élus, en particulier d'une démarche de concertation par une enquête auprès d'agents qui a débouché sur l'élaboration de groupes de travail.

Cette charte 21 est actuellement mise en œuvre au sein des services municipaux. Elle couvre effectivement assez largement les champs du développement durable, même si certains champs d'actions pourraient être renforcés à l'avenir (ex. : volet social).

Construire l'agenda 21 : une démarche porteuse de développement durable

La démarche d'élaboration de l'agenda 21 vincennois, actuellement en cours, a démarré par la réalisation d'un diagnostic participatif destiné à devenir le support d'une stratégie d'amélioration continue.

Cette mobilisation s'est appuyée, en interne comme en externe, sur des temps d'information, de sensibilisation, de formation et de concertation, auprès des élus, services, habitants et partenaires. Elle est encadrée par une charte de la concertation.

La concertation sur l'agenda 21 s'appuie principalement sur 3 instances :

- Forums 21
- Ateliers 21 (public du forum 21 réparti en ateliers thématiques)
- Comité Agenda 21

Les Forums 21 et les Ateliers 21 s'adressent à tous les habitants et les associations qui le souhaitent et permettent tout au long du processus d'élaborer une réflexion collective et des propositions sur le développement durable de Vincennes, à partir du travail réalisé par les cabinets de consultants.

Le pilotage de l'agenda 21 associe les élus et les services de la Ville.

Le comité agenda 21

Ce comité a été mis en place pour suivre, réagir et alimenter la démarche et pour accompagner le processus citoyen. Plus particulièrement, il sera sollicité pour repérer et transmettre les informations, points de vue, innovations,.. de sa connaissance, et pour travailler sur la gouvernance et les éléments de démarche du développement durable (évaluation, association des acteurs, démarche d'amélioration continue...).

Autour d'élus de Vincennes, il rassemble les villes voisines, des personnalités expertes du territoire associées au projet, des associations (de quartier, environnementales, de commerçants et d'entreprises, ...), des techniciens, des représentants des partenaires (Conseil régional, Conseil général, ADEME, STIF, ARENE, Education nationale...).

Réuni régulièrement tout au long de la démarche, il suit la conception de l'agenda 21.

Si les principes du développement durable (participation, approche globale et transversale, etc.) semblent bien mis en œuvre à travers ce début de démarche, l'appréciation globale de la « bonne » gouvernance de la démarche de conception de l'agenda 21 vincennois ne pourra être réellement appréciée qu'à terme, au regard du choix de la stratégie et du programme d'actions, et de leur « évaluabilité ».

L'agenda 21, l'occasion d'un diagnostic des pratiques de gouvernance vincennoise

Un dispositif d'information qui intègre de façon croissante les enjeux du DD, une participation qui monte en puissance

Le dispositif d'information vincennois intègre de façon croissante les enjeux du développement durable. A titre d'exemples, on trouve régulièrement des articles dans le journal municipal et le site Internet abrite un dossier spécial développement durable. De façon plus ambitieuse, la Ville a mis en place en octobre 2009, une semaine baptisée « Objectif 21 » dans le but de sensibiliser le plus grand nombre de Vincennois aux enjeux du développement durable, sous la forme d'ateliers, expositions, conférences, débats, animations et forums.

En termes de participation, si la Ville n'a pas mis en place des conseils de quartiers (obligatoires uniquement pour les villes de plus de 80 000 habitants, démarche volontaire en deçà), elle a cependant mis en place des rencontres annuelles de quartier, moments privilégiés durant lesquels l'équipe municipale et les habitants peuvent échanger et dialoguer dans chacun des 7 quartiers vincennois. Par ailleurs, le conseil municipal a doté chaque quartier d'élus référents qui font le lien entre les habitants, les associations et la municipalité et veillent à la bonne circulation de l'information, à l'animation des quartiers et au dynamisme associatif.

Des réunions d'échanges sont systématiquement organisées sur les grands projets d'aménagement urbain (le projet de ville, les espaces apaisés) avec les habitants, associations de quartiers ou d'usagers, commerçants et entrepreneurs, chambres consulaires...

Enfin, la Ville s'est dotée de sept comités consultatifs, qui comprennent des personnes non élues, et notamment des représentants des associations locales, sur les affaires sociales, le handicap, le tourisme, les relations internationales, la santé (rassemblant des personnalités du monde médical, de l'enseignement, du secteur associatif et des parents d'élèves), le sport, la culture.

Des partenariats de diverses natures

La Ville participe à des structures intercommunales, techniques et thématiques - SEDIF (eau potable), SIAAP (assainissement), ACTEP...- et travaille en partenariat sur un certain nombre de sujets : Agence Locale de l'Energie (MVE « Maîtrisez Votre Energie »), Velib', Paris Métropole...

Elle noue des partenariats autour de projets avec les autres institutionnels (ex. : abords du château avec les ministères de la Culture et de la Défense), avec le monde associatif (associations sportives...)

Une culture de l'évaluation à développer

La Ville a récemment mis en place un système de pilotage constitué de tableaux de bord par politique, pour suivre les objectifs, réalisations et résultats des politiques municipales. Il n'en reste pas moins que les pratiques évaluatives restent à développer, a fortiori au regard du développement durable. Par ailleurs, elle manque d'outils d'appréciation de la prise en compte du développement durable dans ses projets et pratiques.

A noter toutefois que sa précédente charte interne (la charte d'éco-responsabilité) a fait l'objet d'une évaluation, et que l'actuelle charte 21 est assortie d'indicateurs pour suivre son état d'avancement et in fine l'évaluer.

Par ailleurs, la Ville s'est engagée dans un partenariat « intellectuel » avec le LEESU² et l'ENSG³, qui dans le cadre de leur activité de recherche et dans un objectif d'expérimentation cherchent à concevoir un outil de gestion, d'analyse et de visualisation d'indicateurs de développement durable sur le territoire à partir d'un SIG, pouvant aider à la décision.

Une organisation classique

Les délégations attribuées aux maires adjoints et à une partie des conseillers municipaux couvrent l'ensemble des champs du développement durable. Par ailleurs, il existe 10 commissions thématiques dont une commission développement durable, chacune étant vice-présidée par un adjoint et à laquelle participent les conseillers municipaux. Cette commission développement durable n'est pas envisagée à ce jour comme une commission transversale aux autres, l'intention étant plutôt d'intégrer les principes du développement durable dans chacune d'entre elles. Depuis 2008, parmi les 43 élus, une adjointe est déléguée au développement durable et à l'attractivité du territoire et une conseillère municipale est chargée de l'éco-citoyenneté.

L'organisation interne des services (environ 1000 agents) suit une structure classique, en 4 directions générales (ressources, jeunesse et vie sociale, animation, services techniques). Par ailleurs, une direction de la réglementation est rattachée au Directeur général des services et une direction de la communication est rattachée au maire. Depuis quelques années, certaines missions viennent compléter cette organisation en favorisant les projets transversaux. La cellule développement durable, dont la mission est intrinsèquement transversale, est ainsi directement rattachée au DGS et par délégation au DGST (à ce jour, pas de mise en place de référents développement durable dans les services). En interne, la Charte 21 est le premier projet d'ampleur réalisé de façon transversale et sur la base d'une concertation poussée des agents.

Le Maire se réunit chaque semaine avec son DGS et ses DGA. Les chefs de service, quant à eux, se réunissent, sous l'autorité du DGS, 3 à 4 fois par an.

Les services municipaux sont répartis dans de nombreux sites géographiques différents. Cette dispersion géographique peut compliquer, par certains aspects, la communication interne, dont l'effet est néanmoins atténué grâce à la messagerie interne, au téléphone, à l'Intranet, au journal interne et à la densité de la ville qui relativise l'éloignement.

² Le Laboratoire Eau, Environnement et Systèmes Urbains LEESU est un laboratoire commun de l'Ecole des Ponts ParisTech, l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée et AgroParisTech (UMR MA 102).

³ Ecole Nationale des Sciences Géographiques

Une volonté d'innovation affirmée

La Ville exerce une vigilance sur des sujets émergents et met régulièrement en place des actions anticipatrices : on peut citer le dépistage précoce des troubles de la mémoire, la mise en place d'un plan de réaction à la crise économique et sociale, un partenariat avec l'APAGL⁴ pour favoriser l'accès au logement des Vincennois et du personnel communal ou bien encore la mise en place d'un observatoire du logement social, etc.

⁴ Association Pour l'Accès aux Garanties Locatives

PROPOSITIONS D'INDICATEURS A SUIVRE

Pour mettre en oeuvre une démarche locale de développement durable à Vincennes, quelques indicateurs apparaissent, en première analyse, à suivre plus particulièrement et à faire évoluer.

Pour une nouvelle gouvernance

- Baromètre de l'opinion sur le DD (à définir plus précisément)

Pour renforcer la participation

- Quantification et qualification des habitants et acteurs contribuant à l'agenda 21
- Nombre de projets / démarches faisant l'objet d'une concertation avec la population
- Nombre de personnes touchées par les démarches de concertations (à définir plus précisément)

Pour développer une culture de l'évaluation

- Pourcentage de projets faisant l'objet d'une évaluation (par rapport au nombre de projets dans le portefeuille)

PISTES D' ACTIONS APPARUES LORS DE LA CONCERTATION

A l'occasion des différentes réunions de concertation organisées d'octobre 2009 à janvier 2010 sur le diagnostic développement durable de Vincennes, de nombreuses propositions et pistes d'action ont été proposées. Par transparence, elles sont recensées ici, ce qui ne présage pas de leur éventuelle faisabilité. Les actions déjà menées par la Ville n'ont pas été reprises.

Pour informer / sensibiliser

- Renforcer l'information sur l'état initial de la commune au regard du DD et sur les moyens de progresser (énergie, biodiversité, engagement des entreprises au regard du DD)
 - o Renforcer les actions pédagogiques, notamment envers les enfants et les jeunes, pour faire évoluer les comportements
 - o Développer la communication et la sensibilisation des Vincennois sur les éco-gestes et sur les modes de consommation responsables (y compris auprès des enfants dans les écoles) ; agir sur le comportement responsable du consommateur par l'information : « on trouve tout à Vincennes » ; apprendre à gérer un budget, à acheter, à partager des recettes (l'occasion d'un dialogue multiculturel) ; apprendre à recycler les produits...
 - o Mettre en place une campagne d'information sur le tri des déchets (grand public, commerçants, entreprises)
 - o Communiquer sur les différentes actions menées dans la ville par les différents acteurs (bilan carbone, démarches responsables des commerçants et des entreprises, etc.)
 - o Créer une rubrique dans Vincennes Info à destination des entrepreneurs vincennois qui indiquerait les locaux disponibles et donnerait des exemples de « bonnes pratiques » en matière de développement durable dans les entreprises

Pour renforcer la participation

- Renforcer et diversifier les occasions de participation des citoyens
- En réponse aux enjeux présentés et aux caractéristiques de Vincennes, les participants évoquent la possibilité de créer un « Think Tank » vincennois (groupe de réflexion indépendant, composé de spécialistes) pour suivre l'Agenda 21 et faire des propositions.

Pour développer les partenariats

- Créer les conditions d'un partenariat public-privé permettant afin de favoriser l'action concrète (logement, biodiversité/trame verte, activité économique...)
- Penser le développement durable de Vincennes dans son cadre métropolitain et construire les partenariats adaptés...

A Vincennes, assurer la cohésion sociale, la solidarité et l'épanouissement de tous, dans une ville attractive qui rajeunit

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

A Vincennes, répondre aux besoins d'une population qui se transforme dans une ville déjà construite

Vincennes, une ville attractive qui doit aujourd'hui contenir son niveau de population, faute de terrain à construire et en raison d'une densité déjà très élevée

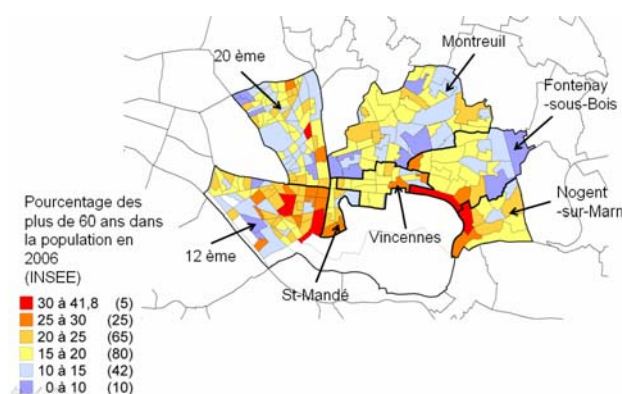
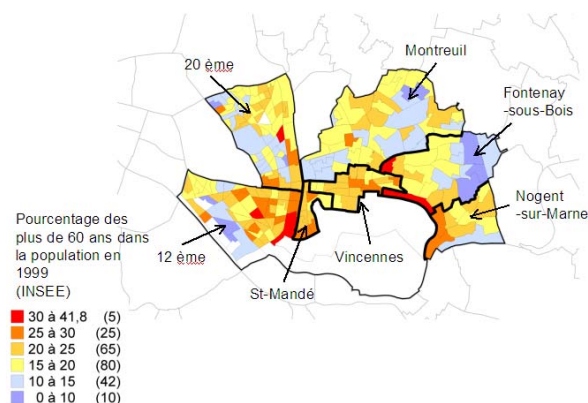
Vincennes avec sa réputation de « ville village », offre une qualité de vie très appréciée de ses habitants et usagers, fondée sur une localisation aux portes de Paris, une desserte routière et en transports en commun « puissante », de nombreux services et équipements, un commerce attrayant... La somme de ces éléments en fait une ville très attractive. Ainsi, la population vinennoise a augmenté ces dernières années, et ce pour la première fois depuis 40 ans, pour se stabiliser à près de 48 000 habitants au dernier recensement (2009), augmentation largement expliquée par la construction de nouveaux logements (dont le Domaine du Bois) et une natalité légèrement plus élevée que la moyenne nationale.

Cependant, l'absence de terrain à construire et la densité déjà très élevée de la ville (25 049 hab/km² soit une des villes les plus denses de France) ont poussé la municipalité à afficher dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) un objectif de maintien de la population à ce niveau, afin d'éviter une densification supplémentaire et une saturation de ses équipements et espaces publics.

Une population au profil spécifique en région : de la nécessité de répondre à ses besoins actuels et futurs

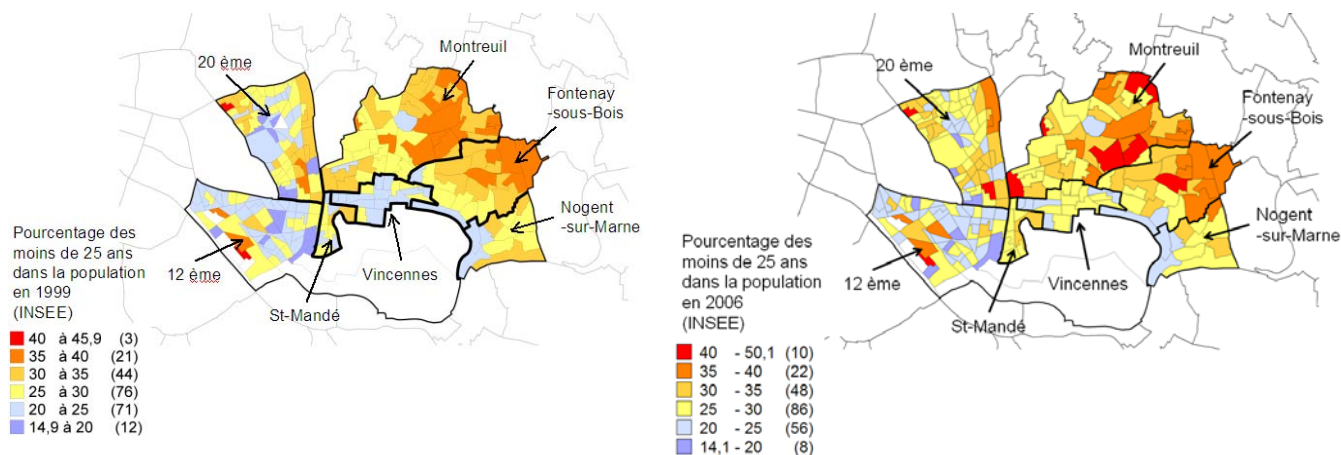
La population vinennoise est désormais **en cours de rajeunissement** : la part des moins de 20 ans a augmenté et est plus importante que la part des plus de 60 ans (20% contre 18%⁵). Cependant, elle reste plutôt plus âgée que dans le reste de l'Ile-de-France: la proportion des plus de 60 ans y est légèrement plus élevée. Le rajeunissement en cours requiert d'anticiper les besoins qui lui sont inhérents.

Répartition de la population de plus de 60 ans à Vincennes (données INSEE)



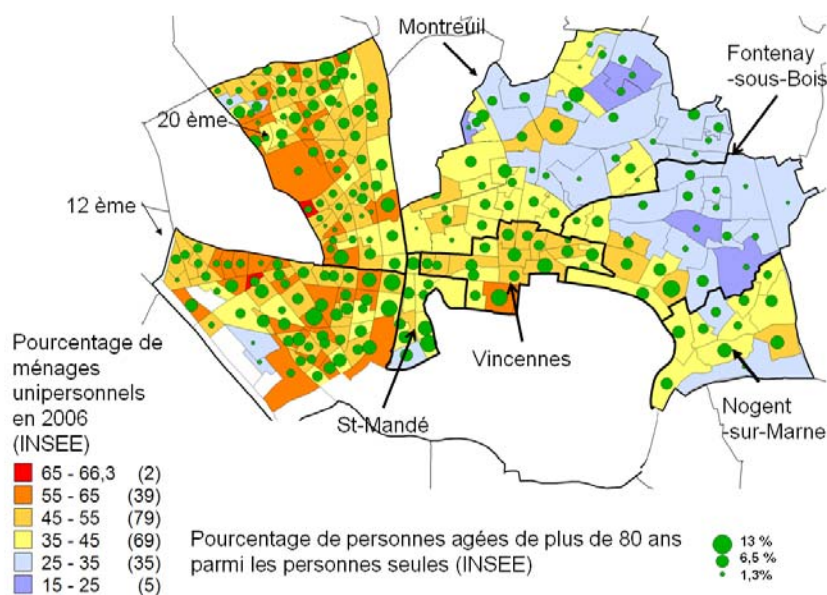
⁵ Source : INSEE, données 2006

Répartition de la population de moins de 25 ans à Vincennes (données INSEE)



Près de la moitié des ménages sont des personnes vivant seules, une proportion bien plus élevée que la moyenne régionale (47% contre 35%). Il s'agit de personnes âgées en majorité, et de femmes le plus souvent, dont les besoins nécessitent la mise en place de solutions et politiques particulières.

La répartition des ménages d'une seule personne (données INSEE)



A l'inverse, **les couples avec enfants** (20% des ménages) **sont proportionnellement moins nombreux** à Vincennes que la moyenne régionale (30%). Ce phénomène s'explique en partie par la rareté et la cherté des appartements de plus de 2 pièces sur la ville, qui conduit certaines familles, désireuses de plus d'espace, à chercher un logement dans d'autres communes (cf. ci-après).

A Vincennes, une offre de logements à adapter pour favoriser les parcours résidentiels au sein de la ville et renforcer la mixité sociale

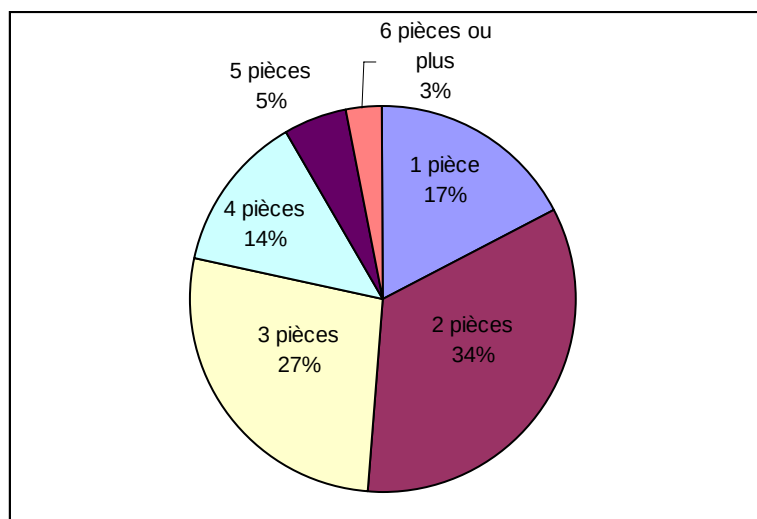
L'attractivité de Vincennes et les spécificités de son parc immobilier, dans une Région où il est difficile de se loger, conduisent à la rareté et la cherté du foncier, d'où un marché du logement tendu, limitant de fait les parcours résidentiels et l'accueil des populations plus défavorisées.

Vincennes comptait 27 228 logements en 2006 soit environ 4% de plus qu'en 1999, affichant ainsi un rythme de construction proche de celui de Paris, mais plus faible que celui du Val de Marne (7,6% par an) en raison de la très forte densité de la ville. Il s'agit essentiellement d'appartements (96% des logements). La proportion de locataires et de propriétaires sur Vincennes est à peu près équivalente (52% / 48%).

Sur la ville, on trouve principalement de petits appartements (plus de 50% des logements ont deux pièces ou moins) qui permettent aux jeunes ménages de choisir la ville. Cependant, avec l'agrandissement de la famille qui exige des logements plus grands, actuellement peu nombreux et aux loyers coûteux, on observe un phénomène de migration d'une partie de ces familles vers d'autres communes, ce qui explique pour partie le nombre plus faible de ménages avec enfants sur Vincennes qu'en région.

En l'absence de données, on ne peut mesurer l'impact éventuel aujourd'hui des crises économique et sociale sur ce phénomène de « départs ». Il a été évoqué lors de la concertation, encore une fois sans qu'aucun chiffre ne permette aujourd'hui de l'attester, qu'une partie des classes moyennes semblait en voie de précarisation dans les logements sociaux, cette situation renforçant le manque de rotation dans ces derniers.

Répartition des logements vincennois en fonction du nombre de pièces (données INSEE, 2006)



A l'inverse cependant, la ville reste attractive pour certaines catégories de population. Pour preuve, on constate un « turn-over » relativement important de la population vincennoise (plus du tiers de la population n'habitait pas la commune 5 ans avant le dernier recensement, pour une moyenne régionale de 24%).

Le prix moyen d'achat des appartements à Vincennes (5 400 euros/m²) est l'un des plus élevés du département (prix moyen de 3 521 euros/m² ⁶), de même que le prix moyen de location⁷ (19,4 euros/m² à Vincennes pour une moyenne départementale de 15,4 euros/m²). Il reste inférieur au prix moyen d'achat parisien (6 282 euros/ m²).

Cette situation tendue n'empêche cependant pas la vacance d'environ 5% des logements privés⁸. Pour favoriser leur remise sur le marché, la Ville a signé début 2010 une convention avec l'APAGL⁹ et le CIL Logeo pour la mise en oeuvre du dispositif de Garantie des Risques Locatifs (GRL®) et la mobilisation du parc locatif privé. Cet accord comprend 2 volets :

- Faciliter l'accès au parc locatif privé de populations rencontrant des difficultés d'accès par la prise en charge financière pendant 2 ans, par la Ville de Vincennes, du coût de l'assurance GRL® pour les bailleurs privés qui s'engagent à louer leurs biens vacants aux ménages éligibles à la GRL®.
- Faciliter l'accès au dispositif GRL® par l'APAGL et mise en place prochaine d'un point d'accueil, chargé de la mobilisation des bailleurs privés et de l'aide au montage des dossiers pour ceux qui souhaitent s'engager dans le dispositif.

Une offre en logements sociaux qui s'est notablement accrue ces dernières années mais qui demeure inférieure aux exigences de la loi SRU¹⁰

Le parc de logements sociaux dans la ville est historiquement faible (1 779 logements soit 7,28 % du parc). Il est complété par un parc privé ancien qui joue aussi un rôle social important (4,7 % du parc en « loi de 1948 » c'est à dire avec des loyers limités). Pour être la plus transparente possible sur cette question, la Ville a mis en place un observatoire du logement social (sur le site Internet).

La Ville est soumise aux obligations de la loi SRU (20% du parc de logements en logements sociaux). Ce pourcentage n'est pas atteint mais l'importance des investissements annuels réalisés par la Ville dans le logement social ces dernières années (387 logements sociaux construits depuis 2001) a permis de la dispenser du paiement d'indemnités de carence. Par ailleurs, étant donnée la situation contrainte de Vincennes (rareté et cherté du foncier) et ses efforts accrus ces dernières années, la Commission nationale du logement vient de reconnaître que la Ville ne pouvait atteindre l'objectif de la loi SRU sur la période 2008/2010 et l'a diminué de 20%, passant ainsi d'un objectif de construction de 493 logements à 400 logements.

La Ville s'est dotée de nombreux outils pour favoriser la construction de logements sociaux :

- un Plan Local d'Urbanisme -PLU- qui prévoit 43 emplacements réservés et impose des servitudes de mixité sociale se traduisant par une obligation pour les promoteurs de produire 25% de logements sociaux dans toute opération de plus de 20 logements ;
- une convention avec l'Etablissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF) sur une action de veille foncière et de portage foncier. Le périmètre d'étude s'étend sur les emplacements réservés identifiés dans le PLU mais des missions sur d'autres sites pourront être confiées à l'EPFIF suivant les opportunités ;
- un droit de préemption renforcé sur toutes les ventes d'immeubles ou de logements diffus ;
- enfin, des partenariats avec des opérateurs de logements sociaux publics ou privés et avec des associations, telle Habitat et Humanisme avec laquelle la Ville a signé une convention en décembre 2008.

⁶ Source : Notaires de France - PERVAL - Période d'observation du 1er mai 2007 au 30 avril 2008

⁷ hors charge

⁸ Sont comptabilisés uniquement les logements qui restent vides plus d'un an - ce taux de vacance s'élève à 7% en 2006 si on prend en considération l'ensemble des logements vacants à la date de comptage (INSEE)

⁹ L'Association Pour l'Accès aux Garanties Locatives

¹⁰ SRU : Solidarité et Renouvellement Urbain

Le logement social se caractérise par un taux de rotation particulièrement faible, ce qui freine l'accueil de nouveaux locataires. Ce phénomène pose également la question de la mobilité des personnes âgées, qui vivent dans des logements qui vont devenir pour partie inadaptes (par rapport à la perte d'autonomie ou au handicap...), mais qu'elles ne souhaitent pas quitter. A noter toutefois un projet sur la ville de résidence sociale pour personnes âgées en cours de création (cf. paragraphe sur la solidarité). Par ailleurs, le CCAS et le PACT peuvent financer des travaux tels que l'adaptation des salles de bain par exemple.

Au 31 décembre 2009, 1 472 personnes étaient en attente d'un logement social sur Vincennes soit un peu moins que l'année précédente mais 9% de plus qu'en 2005.

Le manque de logements sur Vincennes et a fortiori de logements sociaux pour les familles moins aisées renforce le phénomène d'éloignement des familles et engendre une moindre mixité (générationnelle, sociale) dans les quartiers. Cependant, à l'échelle de la ville, la répartition de la population par catégories socioprofessionnelles est relativement homogène.



A noter qu'un foyer de 43 logements pour travailleurs migrants existe à Vincennes.

A noter également que la Ville n'offre pas d'aire d'accueil des gens du voyage : un objectif de 17 à 22 places¹¹ lui avait été assigné au titre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, co-élaboré par le Préfet et le président du conseil général, mais la DDE en a écarté la possibilité étant donnée l'inexistence de terrains disponibles à Vincennes.

¹¹ Selon que l'on retient l'hypothèse haute ou basse pour le nombre total de place à créer en Val-de-Marne

Un parc ancien, parfois vétuste dont la réhabilitation pourrait permettre d'étoffer l'offre résidentielle

Etant donné la rareté du foncier à Vincennes, la construction de nouveaux immeubles reste faible. La question de l'atteinte du seuil légal de logements sociaux reste posée.

L'évolution du parc passera désormais par des réhabilitations, qui seront également l'occasion de développer le parc de logements pour des publics spécifiques tels que les personnes âgées, les étudiants (une résidence de 177 logements livrée en 2008), les personnes en situation de handicap (tous les nouveaux logements leur seront accessibles), etc.

Une partie du parc privé est constituée de logements anciens qu'il conviendrait de réhabiliter ou de moderniser : on dénombre en particulier une vingtaine de logements ayant fait l'objet d'arrêtés d'insalubrité¹², c'est-à-dire des logements dangereux pour la santé des occupants ou des voisins du fait de leur état ou de leurs conditions d'occupation ; 2 500 logements sans douche ni baignoire, et près de 1 200 sans chauffage « fixe »¹³ (chauffage central ou individuel électrique).

Plusieurs initiatives municipales ont été prises en la matière dans le cadre d'un Plan de préservation et de rénovation de l'habitat :

- La Ville a mené une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le quartier Ouest, aujourd'hui achevée, et vient d'en lancer une seconde sur le centre historique. Il s'agit d'inciter les propriétaires de logements construits avant 1949 à réaliser des travaux d'amélioration et de mise aux normes, notamment en mettant en place une assistance financière et technique. Cette OPAH a été lancée en 2007 pour une période de cinq ans.
- Par ailleurs, un Programme Social Thématique (PST) sur l'ensemble du territoire de la ville (au-delà des logements dits « 1948 ») permet aux propriétaires bailleurs d'obtenir des subventions majorées de la part de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et de la Ville, pour réhabiliter leurs logements. En contrepartie, le propriétaire signe une convention avec l'État, et loue son logement en loyer conventionné.

Un nombre important d'immeubles présente potentiellement des peintures au plomb (dans les logements anciens ou dégradés construits avant 1949, date de l'interdiction des peintures au plomb) : ils sont situés en partie, mais pas exclusivement, dans le périmètre de la nouvelle OPAH. Plusieurs actions ont été mises en place pour éradiquer ces peintures et détecter les cas de saturnisme.

Un Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP) doit être établi dans les immeubles en copropriétés datant d'avant 1949, indépendamment de toute transaction immobilière, dans les cas suivants :

- pour les parties communes depuis le 12/08/08 ;
- préalablement à l'exécution de travaux portant sur les parties communes dès lors que ceux-ci peuvent entraîner des poussières ou écaillage de peinture ;
- lorsque le logement est situé dans une OPAH et bénéficie de subvention de l'Anah.

La moitié des immeubles vincennois est concernée par le CREP, qui doit ensuite être transmis par le propriétaire en Préfecture dès lors qu'il fait apparaître une dégradation du bâti ou d'importants problèmes de moisissure.

Par ailleurs, des inspecteurs de salubrité municipaux visitent les logements et parties communes des immeubles concernés, sur plainte déposée par les occupants ou pour cause d'insalubrité du logement. Les visites peuvent également être effectuées dans le cadre de l'OPAH. Dans le cas où ces inspecteurs constatent à la fois que la date de construction est antérieure à 1949, que les peintures sont dégradées et que des enfants de moins de 6 ans y habitent, ils ont obligation de signaler la présomption de peinture au plomb à l'Agence Régionale de Santé (ARS). L'ARS peut ensuite missionner la DDE pour effectuer une enquête environnementale et éventuellement mettre en demeure les propriétaires/copropriétaires de réaliser des travaux. La ville a par ailleurs mis en place une charte

¹² Source : tableau de bord vincennois

¹³ Source : INSEE (données 2006)

plomb dans le cadre de l'OPAH, en vue de protéger les habitants, les ouvriers, etc. à l'exposition au plomb.

Pour repérer les cas de saturnisme infantile, une mission de médecins du monde missionnée par la DDASS parcourt les rues de la ville pour repérer les immeubles dégradés et tenter d'y faire de l'information auprès des occupants. Le dépistage peut évidemment se faire via les médecins notamment au centre de PMI. La détection de cas de saturnisme entraîne une enquête environnementale

Enfin, la Ville informe ses habitants sur le sujet via des articles dans le journal municipal.

La **VINCEM**, société d'économie mixte de la ville de Vincennes, a pour objet social de participer à l'étude et à la réalisation d'opérations d'aménagement, de rénovation urbaine, de restauration immobilière et d'actions sur les habitats dégradés à Vincennes, et de procéder à l'étude et à la construction d'immeubles à usage d'habitation, de bureaux ou de locaux industriels destinés à la vente ou à la location.

Le **PACT de Vincennes** est une association loi 1901 à but non lucratif, fondée en 1954, affiliée à la Fédération Nationale des PACT (Protection, Amélioration, Conservation et Transformation de l'Habitat).

Le PACT de Vincennes a pour mission d'aider les propriétaires et locataires à réaliser des travaux dans leur appartement ou leur immeuble de plus de quinze ans. En particulier, le PACT les aide à finaliser leur projet et à élaborer un diagnostic (par exemple concernant les peintures au plomb). Il constitue les dossiers de demande de subvention, les diffuse auprès des organismes concernés (ANAH¹⁴, conseil général, CAF¹⁵, etc.) et en suit l'instruction, et enfin procède au paiement des subventions accordées.

Les travaux éligibles visent à l'amélioration de l'habitat en matière de sécurité, de confort, de salubrité, d'équipement des logements, d'accessibilité et d'adaptation aux personnes à mobilité réduite, et enfin à favoriser le développement durable par les économies d'eau et d'énergie.

¹⁴ Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat

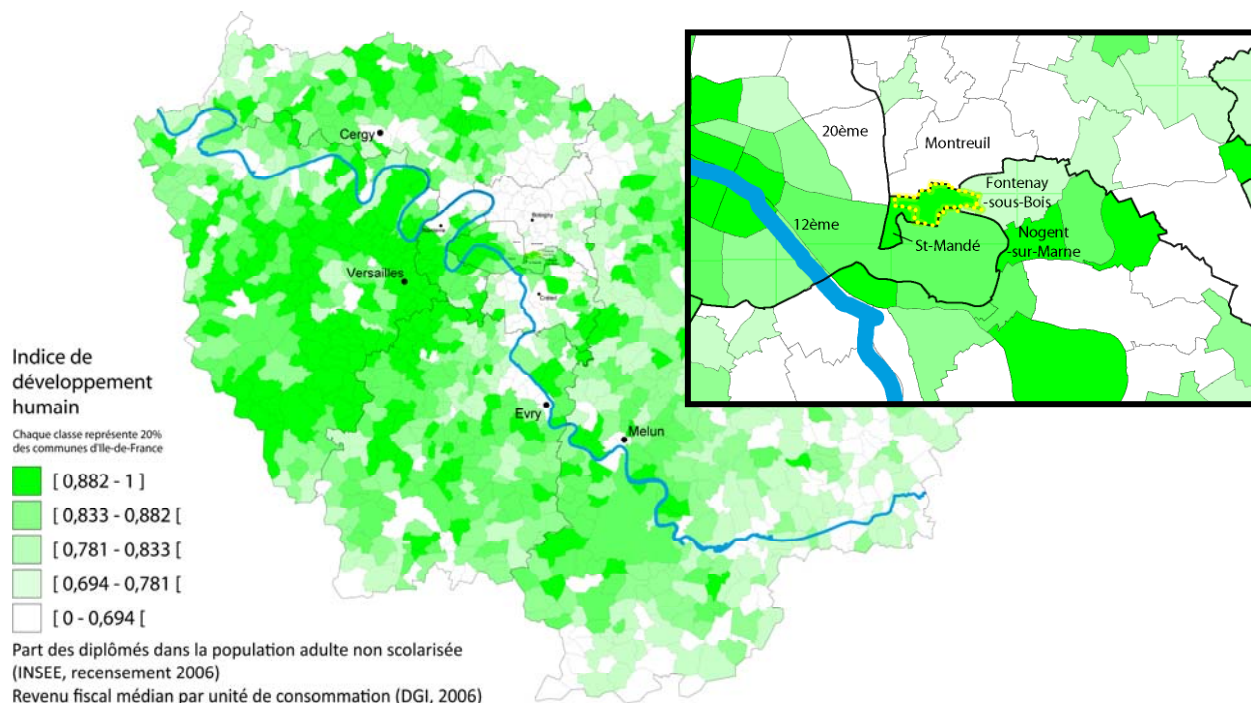
¹⁵ Caisse d'Allocations Familiales

A Vincennes, maintenir la solidarité et la développer envers les publics les plus discrets

Une apparente aisance de la population qui ne doit pas cacher des situations difficiles

Si la population vincennoise renvoie l'image d'une relative aisance (cf. cartographie de l'indice de développement humain à Vincennes et dans les villes voisines), confortée par un certain nombre d'indicateurs (ex. : le revenu médian par unité de consommation à Vincennes est supérieur de 30% à celui de la région¹⁶) cette dernière ne doit pas masquer les difficultés rencontrées par certains :

- 3% de la population était bénéficiaire du RMI ou de minima sociaux¹⁷ fin 2008 (très légère augmentation par rapport à fin 2007),
- près de 1500 personnes¹⁸ (soit 3% de la population) bénéficiaient de la Couverture Maladie Universelle (CMU) complémentaire (légère baisse par rapport à 2007),
- 20% des ménages vincennois étaient inscrits dans les 4 tranches basses du quotient familial en 2008, dont 9% dans la tranche la plus basse ; les nouvelles inscriptions au quotient familial pour la restauration scolaire sont majoritairement dans les tranches basses ;
- 1 500 familles (soit environ 6% des ménages) ont été suivies par les services sociaux municipaux en 2008¹⁹, avec une évolution de la demande : initialement plutôt orientée vers l'accueil des personnes âgées, elle émane aujourd'hui de plus en plus souvent de personnes en âge d'être actives, pour des problèmes d'accès au logement et de gestion de budget²⁰, questions souvent corrélées ; en effet, pour les ménages habitant en dehors du parc social, la montée des charges concomitante d'une stagnation des salaires due à la crise augmente la part relative du logement dans le budget. Par ailleurs, ce chiffre sous-estime probablement la réalité de la précarité à Vincennes, puisque les personnes en précarité ou en voie de l'être ne s'identifient pas systématiquement auprès du CCAS.



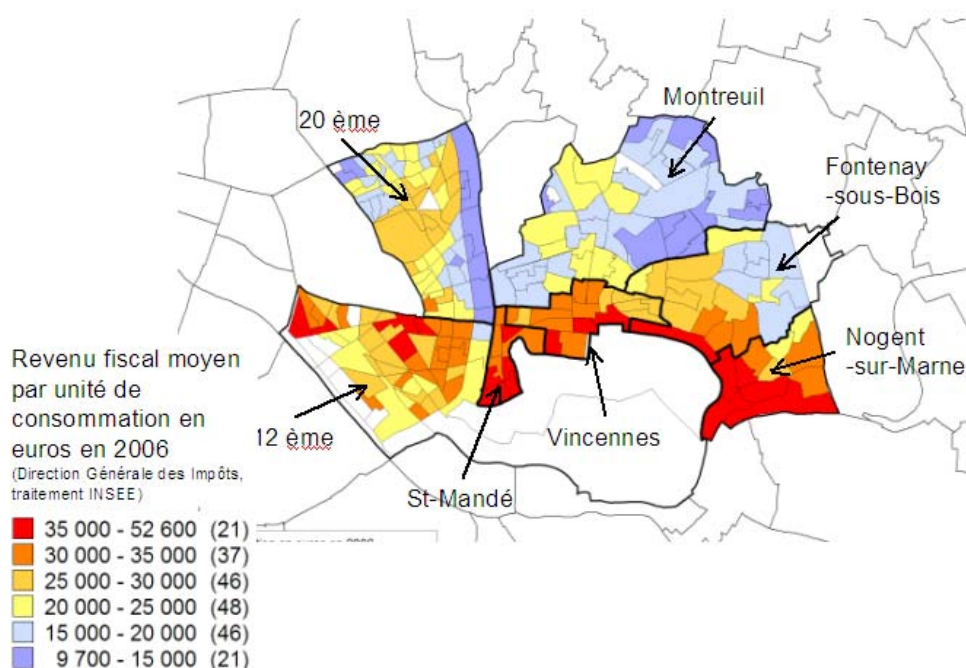
¹⁶ Source : INSEE (données 2006)

¹⁷ source : MIPES (Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale en Île-de-France) – données CAF du Val de Marne

¹⁸ Assurés et ayants droit ; source : MIPES (Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale en Île-de-France) – données Fonds CMU

¹⁹ source : tableau de bord vincennois 2008

²⁰ source : tableau de bord vincennois 2009



Une politique de solidarité envers les publics en difficulté complétée par une forte mobilisation de la société civile

La ville de Vincennes met en place des actions envers les populations les plus en difficulté : outre les actions classiques menées par les services sociaux et le CCAS, qui proposent notamment la remise de chèques d'accompagnement personnalisé (chèques alimentation, chèques énergie), la Ville met à disposition des Vincennois 7 assistants sociaux sectorisés sur l'ensemble du territoire.

2 000 chèques énergie d'un montant unitaire de 15 euros ont été distribués en 2009, certaines familles bénéficiant de plusieurs chèques. Cette aide municipale complète l'aide du Conseil Général via le Fonds Solidarité Energie (FSE) qui participe à hauteur de 50% du montant de la facture (pour un montant plafonné annuel de 229 euros).

Environ 3 000 chèques alimentation d'un montant unitaire de 7 euros distribués annuellement (par carnets de 10 ou 20 chèques).

En outre, la commune a mis en place une initiative originale sous la forme d'un plan d'action sociale pour lutter contre les conséquences de la crise, avec la possibilité d'un prêt sur l'honneur à taux zéro, le renforcement des aides du CCAS et la création d'une permanence économique et sociale (un conseiller en gestion de budget tient des permanences). 13 prêts ont été accordés en 2009 pour un montant de 11 500 euros.

En l'absence d'assistante sociale départementale, la Ville ne relaie pas les demandes de RSA (revenu de solidarité active) auprès du Conseil général.

La politique de quotient familial mise en œuvre depuis 2004 favorise un accès plus équitable des enfants aux activités péri et extra-scolaires, grâce à une tarification adaptée aux différentes situations familiales. Elle est aujourd'hui appliquée pour la restauration scolaire, les centres de loisirs et autres accueils péri-scolaires, les séjours de vacances et le conservatoire.

En septembre 2009, le mode de calcul du quotient familial a été modifié de façon à pouvoir soutenir les familles de façon plus adaptée : les tranches sont aujourd'hui plus homogènes et moins larges.

Les services sociaux de la commune s'efforcent de viser efficacement toute la population qui pourrait être ciblée, mais pressentent qu'ils ne touchent pas tout le monde. C'est pourquoi la Ville travaille notamment avec l'association Entraide et Partage, afin de créer des passerelles entre les assistantes sociales des deux structures et ainsi améliorer la connaissance réciproque de leur public.

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public communal qui agit pour promouvoir une solidarité de proximité avec les personnes isolées, les familles en difficulté, les personnes en situation de handicap ou les personnes âgées. Il peut aider les Vincennois dans les demandes relatives à l'aide médicale de l'État.

Le CCAS dispense également des secours permanents et occasionnels, et reçoit les demandes de cartes : carte d'invalidité pour les personnes en situation de handicap, les anciens combattants et victimes de guerre, carte de priorité aux infirmes civils.

Le CCAS propose la remise de chèques d'accompagnement personnalisé (chèques d'alimentation, chèques énergie).

Il distribue deux fois par an des cadeaux et organise des promenades, des animations et séjours de vacances pour les retraités vincennois.

Rattaché à la Ville, il dispose néanmoins de son propre organe de gestion, le conseil d'administration (présidé par le maire), et de moyens propres : un budget autonome et du personnel.

Au-delà, la Ville a mis en place un comité consultatif aux affaires sociales (qui réunit les présidents d'associations, les services municipaux et les élus concernés) qui permet entre autres de mieux coordonner les actions menées sur le terrain.

En effet, au-delà de l'action municipale, l'action sociale vincennoise est caractérisée par un foisonnement d'associations, jugées très actives par la Ville, et qu'elle soutient pour partie. Elles gèrent en particulier divers dispositifs d'urgence.

Certaines tiennent des centres d'hébergement d'urgence (maison d'accueil l'îlot²¹, centre d'hébergement d'urgence pour femmes Emmaüs), complétés par un dispositif départemental sous la forme de quelques chambres d'hôtel ; la Ville finance par ailleurs pour partie l'association Emmaüs qui pilote la mission sur le bois de Vincennes, qui consiste à faire sortir le maximum de sans-abri du bois, avec l'aide des communes limitrophes.

La Ville participe par ailleurs au financement de structures intercommunales telles que les restaurants du cœur ou les épiceries solidaires, cependant situées – historiquement – sur les territoires voisins (Montreuil, Fontenay...).

Une politique forte envers les personnes âgées qui ne touche pas forcément les plus isolées

Au-delà des prestations classiquement développées à Vincennes comme dans toutes les communes, à destination des **personnes âgées** (télé-assistance, portage des repas, programme d'animation, sorties et séjours...), on recense un certain nombre de logements pour personnes âgées sur le territoire.

- Un lieu d'accueil municipal, La "Résidence", foyer-logement ouvert à tous les Vincennois à partir de 60 ans encore en situation d'autonomie (47 studios qui devraient bientôt être réhabilités, des services collectifs – restaurant, bibliothèque, ateliers, sorties...-);
- Une résidence-service privée (appartements à acheter ou louer, les différents services sont facturés à l'utilisateur);
- Un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (non habilité au titre de l'aide sociale) sur la ville et deux EHPAD intercommunaux sur Fontenay (habilités au titre de l'aide sociale);
- Bientôt, une résidence sociale associative, qui accueillera outre des logements sociaux et un foyer logement, une surface commerciale et une bibliothèque de quartier.

Le club loisir découverte, dont quatre sites sont disséminés dans la ville, propose des repas, des activités, des cours et ateliers, etc. voire même un portage à domicile des repas pour les personnes qui en ont besoin.

²¹ centre d'hébergement et de réinsertion sociale qui propose 10 studios pour jeunes couples de 18 à 30 ans sans enfants ; 5 places en accueil d'urgence pour femmes seules

La politique de la Ville en matière d'hébergement vise cependant à favoriser au maximum le maintien des personnes âgées à domicile : elle souhaite à ce sujet faire vivre la charte du maintien à domicile mise en œuvre en 2006 (en y associant les associations nouvelles) et développer des synergies entre les associations qui œuvrent dans le domaine du maintien à domicile et la Ville.

La Ville participe au CLIC²² (Guichet d'accueil, de conseil, d'orientation des personnes âgées) et a édité un guide pratique pour les seniors à Vincennes. Un numéro vert gratuit est en place, « la ligne des seniors » pour toute demande de conseil ou renseignement relatif aux personnes âgées. La fête des seniors occupe une large place (initialement calée sur la semaine « bleue », nationale, elle est étendue à 3 semaines de manifestations ludiques, festives et culturelles à Vincennes). Vincennes est par ailleurs la première ville de France à avoir mis en place un dépistage précoce des troubles de la mémoire (Alzheimer notamment).

Enfin, la Ville a mis en place un conseil des seniors dont l'objectif est de permettre aux personnes à partir de 60 ans désirant s'impliquer davantage dans la vie de la cité de proposer des projets pour améliorer la qualité de vie, notamment celle des personnes âgées.

Globalement, les personnes âgées semblent bien intégrées à la vie vincennoise, via toutes ces initiatives et leur implication dans l'important tissu associatif. Cette relative intégration ne doit toutefois pas masquer, encore une fois, une population plus précaire et souvent isolée, qui requiert des actions particulières, pour partie mises en place (possibilité du versement d'une pension mensuelle via le CCAS sous condition de revenus par exemple ou bien encore aide financière pour l'adaptation des logements aux conditions de vie des personnes âgées).

Mais des actions pluri-générationnelles plus qu'intergénérationnelles

Au-delà de ces actions de **solidarité pluri-générationnelles** (qui visent chacune des grandes tranches d'âge de la population), la Ville souhaite encourager les actions intergénérationnelles (qui mixent des publics d'âges différents). On peut citer la création d'une commission intergénérationnelle au sein du conseil municipal des seniors, qui vise à rencontrer les conseils municipaux des enfants et des jeunes afin d'envisager des actions communes, des échanges durant l'année scolaire entre résidences pour personnes âgées et centres de loisirs, écoles maternelles et crèches, le fonctionnement intergénérationnel d'une « boîte à jouets ».

Toutefois, des actions comme « lire et faire lire » ou la mise en place de points écoles (présence de personnes âgées à l'entrée et à la sortie des écoles pour aider les enfants à traverser) manquent de bénévoles, qui préfèrent s'investir dans des associations vincennoises qui correspondent d'avantage à leur centre d'intérêt.

A signaler qu'en parallèle aux actions municipales, une association tente de développer les co-localisations étudiant-senior sur la ville (le principe consiste à mettre en relation des étudiants et des seniors, pour faire bénéficier à l'étudiant d'un hébergement gratuit, en échange de temps passé et de petits services rendus à la personne âgée).

Un plan handicap en partie mis en œuvre, dont la concrétisation doit se poursuivre

Dotée d'un comité « Tout handicap » dès 2003, la Ville a élaboré un plan handicap en 2006 avec le double objectif de permettre une accessibilité totale des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite, et de favoriser l'exercice plein et entier de la citoyenneté pour les personnes en situation de handicap. A ce titre, de nombreuses actions ont été menées :

- Une commission d'accessibilité aux personnes en situation de handicap, créé lors d'un conseil municipal en 2006, est chargée de dresser un état des lieux et de formuler des propositions concrètes concernant l'accès aux bâtiments publics, espaces verts et logements (publics et privés).
- Signature d'une charte entre la Ville et l'OPH pour accroître le nombre de logements accessibles dans le parc social (construction de nouveaux logements et mise en accessibilité de logements existants) : à ce jour, 4,4% du parc de logements sociaux est adapté à l'accueil de personnes à mobilité réduite.

²² CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination

Diagnostic Agenda 21- Ville de Vincennes

- Signature d'une charte ente la Ville et neuf associations pour le maintien à domicile des personnes âgées et en situation de handicap
- Le CLIC permet de relayer l'action des associations favorisant le lien social avec les personnes en situation de handicap, tel que les visites à domicile, l'accompagnement des familles dans les démarches, etc.
- Un registre des personnes âgées et adultes en situation de handicap est ouvert, pour maintenir le lien notamment en période de canicule
- Politique de création de places réservées GIG-GIC (48 places comptabilisées au 1^{er} mars 2010)
- Convention Ville-RATP pour la mise en accessibilité des points d'arrêts de bus (la station RER est déjà aux normes)
- Programme d'aménagement d'abaissés de trottoirs
- Equipements d'intersections avec des feux de signalisation sonores (68 feux installés en 2009)
- Mensuel municipal disponible en version audio depuis 2003, site Internet consultable en audio également.
- ...

Une partie des équipements publics n'a pas encore été rendue accessible à ce jour aux personnes à mobilité réduite, dont certains équipements scolaires. Leur mise aux normes intégrale nécessitera effectivement de lourds investissements.

A noter qu'une école compte une classe d'intégration scolaire (CLIS) qui peut accueillir jusqu'à 12 enfants en situation de handicap ; la Caisse des écoles prend en charge les repas d'une auxiliaire de vie scolaire qui intervient auprès d'enfants en situation de handicap scolarisés.

La Ville réfléchit aujourd'hui à la création d'une charte avec les acteurs économiques locaux, visant à favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap. La mairie recrute elle-même un certain nombre d'agents en situation de handicap : 3,5% de l'effectif officiellement comptabilisés pour une obligation légale de 6%, différence compensée par l'intégration dans ses marchés publics de produits fabriqués en ateliers protégés ou en Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT, ex-CAT).

Un taux de chômage légèrement inférieur à la moyenne nationale

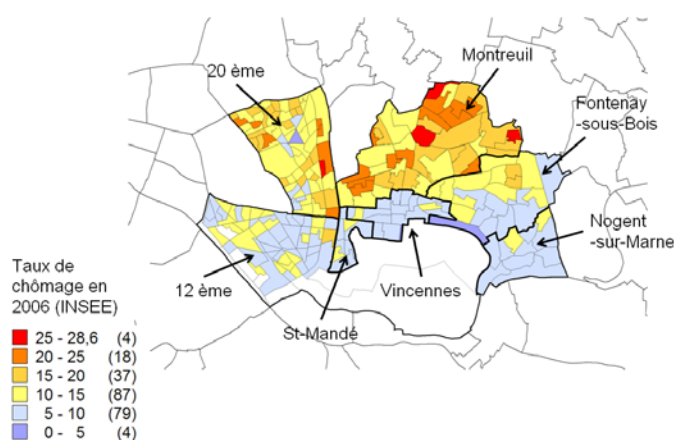
1629 demandeurs d'emploi en moyenne en 2009 (1556 en 2008, 1655 en 2007²³) dont 374²⁴ de longue durée (au 31 décembre 2008). Le taux de chômage en 2007 (7%) était inférieur à la moyenne nationale (8%).

A Vincennes, outre le Pôle Emploi, la Mission Locale pour l'Emploi (MLE), structure intercommunale entre Vincennes, Saint-Mandé et Fontenay accompagne plus particulièrement les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle.

1 545 jeunes ont contacté la MLE en 2009 et 1 221 ont été accompagnés. L'antenne de Vincennes a accueilli 394 jeunes sur la même période et en a accompagné 317.

La mairie n'a pas mis en place de dispositif pour accompagner les autres catégories de chercheurs d'emploi.

Des associations favorisent aussi le tutorat entre de jeunes actifs en recherche d'emploi et des seniors retraités.



²³ Source : Pôle Emploi

²⁴ Source : chiffres clés INSEE (source initiale : DARES - Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques du Ministère du travail, *in* statistiques du marché du travail)

A Vincennes, une riche offre éducative, culturelle et sportive qui doit rester accessible à tous

Une offre multiple en accueil de la petite enfance

L'ensemble des établissements d'accueil des tout-petits, âgés de 2 mois ½ à 3 ans révolus, représente une capacité d'accueil de plus de 750 places sur la ville. Ces places se répartissent en 14 structures collectives ou familiales : 12 municipales et 2 départementales, de type crèche ou halte-jeux. Vincennes propose donc une offre plus de 2 fois supérieure au quota préconisé par l'Organisation Mondiale de la Santé (125 berceaux pour 10 000 habitants à Vincennes pour une recommandation de 60 berceaux). Cette offre est complétée par un réseau d'assistantes maternelles, qui bénéficie d'un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM, situé 3, rue de l'Egalité) créé en 2008, lieu d'information et de conseil sur les différents modes d'accueil des tout-petits existants à Vincennes. Également lieu d'écoute et de convivialité, il favorise la rencontre et l'échange entre les professionnels de l'accueil à domicile et les parents, et propose régulièrement des animations.

Des équipements scolaires qui permettent aujourd'hui de répondre à la demande, complétés de services pour répondre aux besoins sur les temps extra-scolaires

Les équipements scolaires permettent actuellement de répondre à la demande, mais le rajeunissement de la population pose la question de l'anticipation des besoins en terme d'accueil scolaire. On recense actuellement 13 écoles maternelles/primaires à Vincennes (dont 2 privées), 3 collèges publics, 2 lycées publics et 2 lycées privés d'enseignement professionnel et technologique ainsi qu'une structure privée allant de la maternelle au lycée (Notre Dame de la Providence). La Ville met par ailleurs en œuvre le projet de réalisation du lycée sur le site de la Cité industrielle, afin de donner la possibilité à chaque jeune Vincennois d'effectuer la totalité de son parcours scolaire primaire et secondaire à Vincennes.

Toutefois, la plupart de ces établissements nécessitent des travaux pour être adaptés à l'accueil des enfants en situation de handicap. A noter toutefois que l'école élémentaire de l'Ouest dispose d'une CLIS (classe d'intégration scolaire) qui a pour vocation de scolariser des élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives (enfants généralement en situation de maladie ou de handicap). D'une capacité maximale de 12 places, elle accueille tous les enfants des communes situées dans la circonscription.

La mairie s'est donnée comme objectif de rénover et moderniser la totalité des écoles afin de doter la communauté éducative (enfant, parents, enseignants) des meilleures conditions d'études possibles. Elle accompagne par ailleurs la scolarité des enfants par une offre éducative complémentaire : mise à disposition d'intervenants artistiques et sportifs, classes à thème « in situ » (patrimoine, biologie végétale, etc.), informatisation des écoles élémentaires et câblage pour accéder à Internet, classes de découverte, accès aux équipements sportifs...en plus des classiques services de restauration scolaire, accueil péri-scolaire, etc. Elle envisage par ailleurs la mise en place de Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) en lien avec le conservatoire.

Pour l'année scolaire 2008/2009, la Ville a mis à disposition de l'Éducation nationale 9 intervenants pour un total de 121 heures hebdomadaires. Ces interventions peuvent conduire à des projets transversaux menés en collaboration avec des structures culturelles, notamment le MAC/VAL, musée d'art contemporain du Val-de-Marne. Les enseignants sont par ailleurs invités à s'inscrire dans les projets culturels récurrents tels que le festival America, les rencontres internationales du cinéma de patrimoine, etc.

En dehors du temps scolaire, la Ville offre des services de type accueil avant et après l'école, centre de loisirs et séjours de vacances.

Pour les **jeunes Vincennois**, outre l'accueil scolaire et péri-scolaire, la Ville a mis en place deux Espaces jeunes, qui seront prochainement complétés (horizon 2011) par un projet de site dédié à la jeunesse (réhabilitation du bâtiment du 1 rue de l'Egalité).

Il devrait comporter un point info, des ordinateurs mis à disposition, une salle polyvalente ainsi qu'un studio de répétition. Le centre hébergera également la Mission Locale pour l'Emploi.

Pour associer les enfants et les jeunes Vincennois à la vie citoyenne, la Ville a installé un conseil des jeunes et un conseil municipal des enfants ; elle aide par ailleurs à la réalisation de projets portés par des jeunes, en attribuant une aide financière permettant de mener à terme les actions proposées par ceux-ci.

Vincennes a reçu de l'UNICEF le label « Ville amie des enfants ».

A ce jour, aucune école vincennoise ne s'est engagée dans une démarche d'agenda 21. La Ville a toutefois engagé une réflexion en ce sens : elle compte inviter les enseignants à participer à la prochaine session d'Objectif 21 (en avril 2011) et invitera les écoles qui le souhaitent à intégrer le réseau Eco-Ecole (cf. encadré).

Programme international d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD), **Eco-Ecole** est un label décerné aux écoles élémentaires, collèges et lycées qui s'engagent vers un fonctionnement éco-responsable et intègrent l'EDD dans les enseignements.

Chaque année, les porteurs de projets Eco-Ecole choisissent un thème à approfondir parmi l'alimentation, la biodiversité, les déchets, l'eau et l'énergie. A partir de la rentrée scolaire 2010, ils pourront également s'ils le souhaitent développer un projet sur les **solidarités** et travailler sur les axes suivants : solidarité dans l'école (tutorat, handicaps...), au niveau local (personnes âgées, familles en difficulté...), vers l'international...

Par ailleurs, les services offerts sur le temps extra-scolaire n'intègrent pas encore les principes et notions du développement durable dans leur mode de gestion/offre de loisir.

Une ville relativement bien équipée en Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

La Ville est entièrement câblée (haut-débit). On recense peu d'espaces multimédia publics (bibliothèques, mission locale), mais on peut raisonnablement penser qu'étant donné le profil socioprofessionnel de la population vincennoise, son taux d'équipement doit être relativement fort.

Par ailleurs, l'ensemble des écoles est équipé de salles informatiques.

La Ville a obtenu 4 @robases (sur 5 possibles) dans le cadre du label Ville Internet, une distinction qui marque les efforts poursuivis par la Ville pour la promotion d'un Internet citoyen.

La ville offre des équipements et des actions culturelles abondantes dont l'accès à tous les types de population pourrait être renforcé

La Ville offre des équipements et actions culturelles diversifiées (espace Sorano, complexe Cœur de Ville, centre culturel Georges Pompidou, etc., Festival America, Rencontres Internationales du Film de Patrimoine, etc....), bien fréquentés (taux de fréquentation des spectacles vivant de 89 % pour une moyenne nationale de 46 %²⁵ ; 22 %²⁶ de Vincennois sont inscrits à la bibliothèque pour une moyenne nationale de 17 %²⁷, fréquentation stable). Près de 800 manifestations par an sont organisées sur la ville (par la Ville, des associations, etc.).

La médiathèque du centre-ville complète son action au travers de trois bibliothèques de quartier, la volonté municipale est d'en faire de véritables lieux de rencontre.

La Ville entretient des relations privilégiées avec le château : partenariats pour monter des manifestations dans l'enceinte du château, journées du patrimoine, etc.

²⁵ source : tableau de bord interne

²⁶ source : tableau de bord interne

²⁷ source : CREDOC (données 2003)

L'offre culturelle vise les différents publics, néanmoins, l'offre pour les moins de 5 ans demeure ponctuelle à ce jour (semaine de la petite enfance) et peu étoffée pour les 15-25 ans (par ailleurs un public peut-être plus difficile à capter).

Cette offre culturelle est jugée par quelques habitants comme « standardisée », situant les spectateurs en tant que « consommateurs » de spectacles et non « acteurs ». On peut cependant pointer un travail de création in situ (3 à 4 créations annuelles à l'espace Sorano, une centaine de représentations), une aide à faire émerger de jeunes talents vincennois (Festival bisannuel « Vincennes off » dans les domaines du théâtre et de la musique : sur audition et après sélection par un jury, les lauréats se voient attribuer l'espace Sorano ou l'auditorium pour présenter leur spectacle/performance), et mentionner la représentation mensuelle des élèves du conservatoire.

On peut également souligner la participation plus qu'active des bénévoles vincennois aux grandes manifestations (Festival America, Rencontres Internationales du Film de Patrimoine, etc.) sans laquelle la tenue de ces événements ne serait pas possible et qui leur permet d'en être la cheville ouvrière.

Par ailleurs, la Ville a installé un comité consultatif de la culture (réunissant les présidents d'associations, les élus et les services concernés) pour aider à la mise en place de projets émanant des associations culturelles.

La concertation a souligné que l'accessibilité à cette offre culturelle était « hétérogène » :

- bien que la ville soit convenablement dotée en équipements culturels, certains quartiers sont moins bien pourvus d'une part (situation classique dans toute ville, atténuée ceci-dit à Vincennes étant donnée la taille réduite du territoire) et certains habitants disent avoir plus de difficultés à rejoindre les équipements d'autre part ;
- si la Ville facilite l'accessibilité tarifaire aux inscriptions aux activités et aux spectacles (gratuité de la médiathèque et offres tarifaires spécifiques pour public en difficulté ; offres de places de spectacle pour les publics les plus éloignés de la culture, préalablement repérés via les services sociaux ; partenariat Ville / association « culture du cœur », interface entre les partenaires sociaux, qui met à disposition des places gratuites pour des spectacles sur Vincennes et en Ile-de-France, à disposition de Vincennois et autres franciliens ; lors des festivals, pass à 5 euros pour bénéficier de l'ensemble des spectacles sur une journée ; mise en place du quotient familial au conservatoire ; etc.) elle est néanmoins perçue par certains comme encore difficile pour des publics en situation financière délicate ; Mais comme le signale l'observatoire des politiques culturelles, « *Le tarif est loin de constituer le seul frein à la fréquentation de l'offre culturelle par les populations les plus modestes* ».
- Si la ville dispose de nombreux lieux de pratique collective (via des associations ou le conservatoire), elle ne possède qu'une salle de répétition – salle sourde à l'espace Sorano - pour les pratiques amateurs individuelles (musique, culture) ce qui signifie qu'il est difficile de « pratiquer » en dehors du tissu associatif. Le projet de l'annexe Berlioz (rue de l'Egalité), avec une nouvelle salle de répétition, complètera cette offre.

Les équipements sportifs disséminés dans la ville sont le support de nombreuses associations sportives et mis à disposition de tous les enfants des écoles

Les équipements sportifs, disséminés dans la ville, sont le support de nombreuses associations, dont le rayonnement dépasse la sphère vincennoise (41 % des 8 359 personnes inscrites aux associations sportives sont non vincennoises). La Ville compte 1 parc des sports (3 stades), 4 gymnases et 4 centres sportifs polyvalents. L'offre sera bientôt complétée d'un centre aquatique, en remplacement de l'actuelle piscine, dont le bâtiment réhabilité deviendra à terme un nouveau centre sportif, ainsi que des équipements sportifs accompagnant la création du nouveau lycée sur la ville.

En dépit d'un maillage territorial efficace jusqu'aux extrêmes Ouest/Est, la répartition des équipements paraît hétérogène, d'après la concertation menée avec les Vincennois lors de l'élaboration de ce diagnostic. Lors de cette concertation, quelques personnes ont également pointé, à leur sens, une accessibilité tarifaire difficile pour certains malgré des dispositifs mis en place par la Ville (« Tous en sport », dispositif en place sous forme de bons qui permettent à des jeunes de

s'inscrire à des activités sportives - 16 jeunes en ont bénéficié en 2009 ; « Sport en famille »), une accessibilité aux personnes à mobilité réduite encore insuffisante ; un manque de places dans certaines associations ; la difficulté (voire l'impossibilité) pour de nouvelles associations sportives de disposer de créneaux sur les équipements, pas de possibilité de pratique libre dans les équipements sans inscription dans l'une des associations, etc. Au final, ces personnes qualifient donc l'offre sportive (et culturelle) « d'hétérogène ».

De même que pour la culture, la Ville a installé un comité consultatif des sports (réunissant les présidents d'associations, les élus de la commission municipale des sports, le bureau des sports), lieu d'échanges autour de l'activité des clubs sportifs et des éventuels problèmes fonctionnels au sein des équipements, etc.

Une vie associative foisonnante soutenue par la Ville

Plus de 200 associations sont recensées à Vincennes, dans des domaines très variés (culture, environnement, social, sport, etc.). Elles sont soutenues par la Ville par l'attribution de subventions (pas de conditionnalité par rapport au développement durable à ce jour des subventions), les prêts de salles, l'annonce d'initiatives, l'édition d'un guide et l'organisation d'une journée des associations. Le service de la vie associative apporte par ailleurs aide, conseil et assistance juridique et logistique aux responsables associatifs. Enfin, la maison des associations est un lieu mis à la disposition des associations vincennoises afin de faciliter leur fonctionnement et leur présence au sein de la vie locale : possibilité de domiciliation, bureaux de permanence, salles de réunion, programme de formation (gestion, trésorerie, juridique...). Elle constitue également un pôle d'information sur la gestion d'une association et sur l'actualité des associations vincennoises.

Le service vie associative de la Ville a ouvert une bourse au bénévolat, pour mettre en relation les futurs bénévoles et les associations vincennoises.

Les festivals sont des leviers en terme de bénévolat, pour l'organisation et l'animation des événements. Environ 150 à 250 personnes sont mobilisées par manifestation sur les festivals America, Rencontres Internationales du Cinéma de Patrimoine ...ce qui est un facteur de cohésion sociale.

La Ville a engagé un début de réflexion pour associer plus fortement les associations vincennoises à la démarche de développement durable (au-delà de l'actuelle participation de certaines au Comité Agenda 21). Deux pistes ont été évoquées lors du Conseil Municipal de février 2010 : l'élaboration d'une charte éco-citoyenne par laquelle les associations s'engageraient à organiser de façon éco-responsable leur vie associative (sur les questions de mobilité, de communication, de limitation des impacts négatifs sur l'environnement) et/ou à développer leur fonction sociale ou sociétale ; la réalisation d'un guide des manifestations éco-responsables, destiné à guider les associations dans la mise en oeuvre de manifestations écologiquement plus responsables.

Au-delà du territoire vincennois, la Ville s'engage aujourd'hui dans une politique de coopération décentralisée, facteur de solidarité réciproque

Vincennes est jumelée avec des villes situées en Belgique, Allemagne, Royaume Uni, USA et Portugal, jumelages qu'elle désire aujourd'hui consolider en renforçant les liens avec les établissements scolaires, le conseil municipal des enfants et le conseil des jeunes.

Elle s'engage par ailleurs dans une coopération décentralisée, c'est-à-dire un échange réciproque de savoirs/compétences mutuellement bénéfiques pour Vincennes et la collectivité partenaire. Elle a, à cet effet, mis en place une délégation « relations internationales » et un comité consultatif « relations internationales » (qui travaille à la fois sur le jumelage et la coopération décentralisée). Le projet concerne la ville de Gondar, en Ethiopie, classée patrimoine mondial de l'UNESCO (présence notamment d'un château sur la ville) ; l'échange portera sur la notion de développement économique local à travers la sauvegarde et la restauration du patrimoine, la ville de Vincennes apportant son savoir-faire en la matière, et réciproquement. L'un des objectifs de cette coopération décentralisée est notamment de faire participer les habitants, à Gondar en les impliquant dans le projet, et à Vincennes en travaillant notamment avec les jeunes (via le conseil municipal des enfants, le conseil des jeunes, des associations...) mais également les artisans, les services municipaux, etc.

Ce projet favorisera, via la restauration d'un monument historique et sa transformation en musée, le développement d'activités créatrices d'emplois et génératrices de revenus, y compris de secteurs connexes (artisanat, agriculture, arts, produits du terroir), au profit des jeunes et femmes de Gondar. La promotion des arts, des produits artisanaux et du terroir, la mise en valeur du patrimoine et de l'histoire de la ville, rassemblés dans un même lieu constitueront un nouveau produit touristique et culturel.

Par la création prévisionnelle de plus d'une centaine d'emplois locaux, le projet devrait pouvoir s'inscrire dans les 7 objectifs du programme ST-EP (Sustainable Tourism Eliminating Poverty) de réduction de la pauvreté par le développement du tourisme durable, initié par l'organisation Mondiale du Tourisme.

A Vincennes, poursuivre l'engagement dans des actions de santé publique en relais d'une offre libérale de soins importante

L'offre libérale en soins est importante à Vincennes. On peut la mesurer notamment par le taux de médecins (spécialistes et généralistes) pour 1000 habitants qui est de 3,55, pour une moyenne nationale de 3,37²⁸. Elle est complétée par des actions menées par la Ville, notamment :

- un centre médical municipal, abritant par ailleurs un service de garde ouvert les soirs, dimanches et jours fériés ;
- la mise en place d'un dépistage gratuit des troubles de la mémoire pour les seniors de plus de 60 ans, faisant de Vincennes une ville pionnière en la matière ;
- l'installation d'une dizaine de défibrillateurs, sessions de formation dispensées par la croix rouge et la Protection Civile ;
- l'application du principe de précaution sur des sujets tels que les antennes relais (en favorisant l'installation des antennes à plus de 100 mètres des écoles, candidature pour être une ville test dans le cadre du Grenelle des ondes²⁹).

La Ville a par ailleurs mis en place un Comité consultatif « santé » en 2009, qui réunit des professionnels de la santé, de l'animation et des parents d'élèves. Ce comité a mené une réflexion sur toutes les problématiques de santé, en particulier en direction des jeunes, pour lesquels il a réfléchi à des actions à mettre en place au sujet des relations parents-enfants (aspect psychologique: bien-être/mal-être), des addictions et des problèmes de nutrition.

Ces différents travaux ont abouti à l'organisation d'une soirée « santé » (prévue en juin 2010) autour de la représentation d'une pièce de théâtre interactive s'adressant aux parents et aux adolescents. Cette pièce abordera les questions de toxicomanie, du rapport à la loi, des relations familiales et du mal-être adolescent.

²⁸ source : OCDE, 2009 (données 2007)

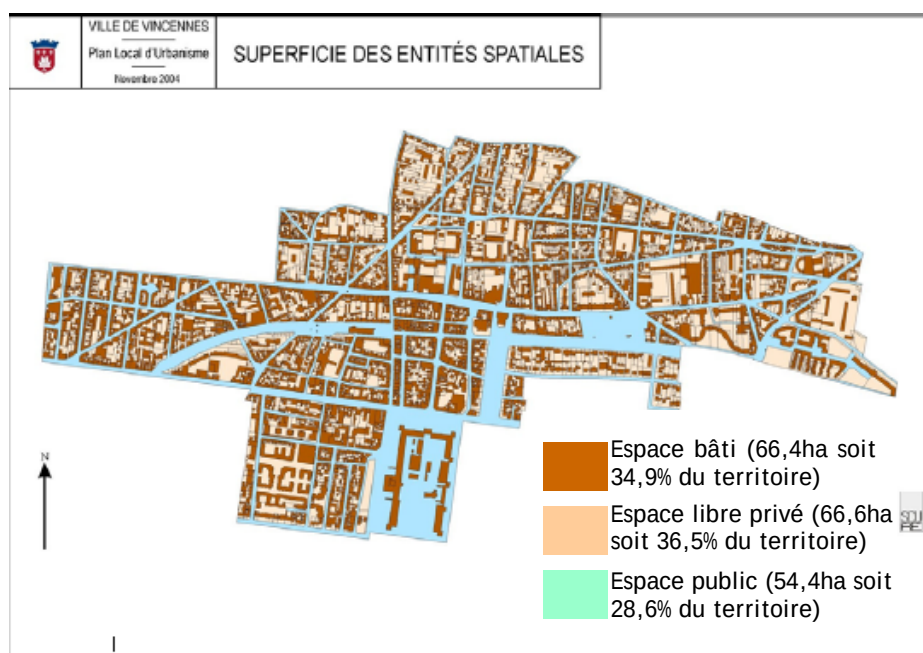
²⁹ Si les mesures effectives des ondes à Vincennes sont généralement inférieures aux normes légales voire déjà en dessous des 0.6V/m, la densité des antennes particulière au milieu urbain (et d'autant plus forte dans une ville dense comme Vincennes) est la raison qui pousse la collectivité à se porter candidate.

A Vincennes, renforcer et améliorer l'espace public pour en faire un facteur de mixité et de cohésion sociale

Une ville qui offre peu d'espaces collectifs, de lieux de rencontres, pourtant nécessaires à une mixité et une cohésion sociale

A Vincennes, le type d'espace public dominant est la rue. Compte tenu du faible gabarit des voies en général, l'espace alloué à la circulation routière et au stationnement domine sur l'espace collectif (minéral ou végétal) et limite les autres usages. Les « véritables » espaces publics, lieux de rencontre et de co-présence de tous les Vincennois, sont limités aux jardins et à quelques places.

Vincennes compte également peu d'espaces d'accompagnement de bâtiments publics, du type parvis ou placettes. Les liaisons et rues piétonnes sont rares et discontinues, hormis en centre-ville.



source : SCUR (carte extraite du rapport de présentation du pLU de Vincennes)

Néanmoins, la Ville tente d'y remédier depuis plusieurs années, notamment au travers la création de plusieurs espaces verts (doublement de ces derniers entre 2006 et 2008). Ces espaces ne font toutefois pas l'unanimité, puisque la concertation a révélé que certains les perçoivent comme des sources de nuisance sonore.

Un « Projet de ville » qui entend développer ce type d'espaces et contribuer, plus largement, à une amélioration du cadre de vie vincennois

Par ailleurs, la Ville s'engage aujourd'hui dans un « projet de ville », qui vise essentiellement à réaménager trois secteurs (centre-ville, places Renon et Diderot). En centre-ville, le projet prévoit d'embellir les espaces, de réaménager le cours Marigny, d'apaiser la circulation, de favoriser les liaisons douces avec notamment un travail sur les trottoirs permettant une meilleure accessibilité aux personnes à mobilité réduite, de valoriser la dynamique commerciale et le potentiel touristique. Le Cours Marigny en particulier a été pensé pour devenir un espace vert de qualité, mais aussi un lieu de convivialité et d'échanges où pourront se côtoyer Vincennois et visiteurs de la ville.

Au-delà de ces trois secteurs, le projet de ville vise également à accroître les zones apaisées (objectif de 40 % du territoire en zone 30 dans les deux ans à venir) et le doublement des espaces verts.

A Vincennes, un budget communal maîtrisé

Le budget (100,2 millions d'euros en 2009) est maîtrisé : le taux d'imposition par habitant augmente peu (+1% pour la taxe d'habitation et la taxe foncière sur le bâti, +1,5% pour la taxe professionnelle) ; les dépenses réelles de fonctionnement également (+2,79% entre 2008 et 2009) ; l'évolution de l'encours de la dette est modérée, la dette par habitant (774 euros fin 2008) est inférieure à la moyenne des villes de même strate démographique (1 034 euros/habitant), et son montant global a diminué (elle est passée de 36,9 à 34 millions d'euros entre 2008 et 2009). Ces éléments sont par ailleurs à mettre en regard d'un désengagement progressif de l'Etat alors même que les transferts de charges s'accroissent.

Le budget est sain : aucun prêt nouveau n'a été engagé entre 2008 et 2009 ; pas de recours à des produits financiers « toxiques » ; un profil de dette « prudent » (73% de la dette négociée à taux fixe). Les capacités d'autofinancement de la Ville sont élevées et en hausse (4,8 millions d'euros en 2009).

Le budget apparaît ambitieux : 37,6 millions d'euros d'investissement prévu en 2009 (+28%). Le taux de réalisation de cet investissement est à suivre.

Le budget communal fait l'objet d'une transparence réglementaire (publication des comptes administratifs, vote du budget en conseil municipal ouvert au public...) et d'explications via un guide et un dossier spécial dans le journal municipal. S'il n'est pas mis à l'ordre du jour des réunions de quartier, le sujet peut néanmoins y être abordé. Il arrive par ailleurs que des citoyens demandent des explications précises sur ce budget : ils reçoivent alors une réponse écrite détaillée.

La Ville n'a pas mis en place de budget participatif à l'échelle des « quartiers ». Toutefois, les élus de quartier disposent d'une enveloppe globale de 100 000 euros annuels pour réaliser des projets : ceux-ci sont proposés par les élus de quartier en fonction des remontées des habitants et arbitrés par le maire (exemples de projets financés : installation d'aménagements pour les ados dans le square Saint-Louis, amélioration du fleurissement d'une jardinière, etc.).

PROPOSITIONS D'INDICATEURS A SUIVRE

Pour assurer la cohésion sociale, la solidarité et l'épanouissement de tous à Vincennes, quelques indicateurs apparaissent, en première analyse, à suivre plus particulièrement et à faire évoluer.

Pour adapter l'offre de logements pour favoriser les parcours résidentiels au sein de la ville et renforcer la mixité sociale

- Pourcentage de logements sociaux (rapporté au nombre total de logements)
- Part des logements (totaux et sociaux) en fonction du nombre de pièces (et comparaison avec profil des demandes de logements)
- Part des opérations immobilières et d'aménagement intégrant des exigences de mixité sociale et générationnelle
- Moyenne du prix du foncier / moyennes nationale et régionale

Pour développer encore la solidarité envers tous, y compris les publics les plus discrets

- Indice de développement humain³⁰
- Nombre de bénéficiaires des minima sociaux et de la CMU
- Revenu médian
- Proportion des lieux publics et de points d'arrêt en transports en commun accessibles aux personnes à mobilité réduite et en situation de handicap
- Nombre de travailleurs pauvres et allocataires de minima sociaux faisant l'objet d'un accompagnement individualisé vers l'emploi soutenu par la collectivité
- Taux de CDD, temps partiel, dans les actifs
- Taux de chômage (dont longue durée)
- Nombre de personnes (âgées / jeunes) touchées par des actions / opportunités de rencontres intergénérationnelles soutenues par la collectivité

Pour maintenir l'accessibilité pour tous à une riche offre éducative, culturelle et sportive

- Nombre d'actions (budget) consacrées à l'accès à la culture et au sport des publics « empêchés » (personnes en situation de handicap, personnes âgées, bénéficiaires de minima sociaux)
- Appréciation par les habitants, de l'évolution de leur qualité de vie et de la possibilité d'adopter un mode de vie durable sur le territoire (par enquête) : Enquête de perception de différents aspects : convivialité, accès aux services publics et privés, sécurité, propreté, qualité des espaces publics, voirie partagée, accès à un patrimoine culturel diversifié, accès à un mode de vie durable (transports en commun, déplacements doux, espaces verts, sports en nature, participation et citoyenneté, mixité des fonctions)
- Part et diversité³¹ des habitants ayant accès aux sports et aux loisirs soutenus par la collectivité
- Budget communal affecté à la solidarité internationale et au développement - coopération décentralisée, aide à des associations et actions d'aide au développement - (objectif national : 0,7% du PIB)

³⁰ L'indicateur de développement humain mesure le niveau moyen auquel se trouve un pays donné selon trois critères essentiels du développement humain : longévité, instruction et conditions de vie. De plus en plus de collectivités le calcule à leur propre échelle.

³¹ diversité : géographique, mixité sociale des publics, part des personnes en situation de handicap, part des publics en difficulté, diversité des âges...

PISTES D'ACTIONS APPARUES LORS DE LA CONCERTATION

A l'occasion des différentes réunions de concertation organisées d'octobre 2009 à janvier 2010 sur le diagnostic développement durable de Vincennes, de nombreuses propositions et pistes d'action ont été proposées. Par transparence, elles sont recensées ici, ce qui ne présage pas de leur éventuelle faisabilité. Les actions déjà menées par la Ville n'ont pas été reprises.

Pour répondre aux besoins d'une population qui se transforme dans une ville déjà construite

- Améliorer la connaissance de la population et de ses besoins : par exemple, lancer une enquête de satisfaction auprès des citoyens selon un panel représentatif (à renouveler chaque année) pour mieux connaître la population et les besoins émergents (en ciblant des questions autour du développement durable)

Pour adapter l'offre de logements pour favoriser les parcours résidentiels au sein de la ville et renforcer la mixité sociale

- Faire évoluer le parc de petits logements vers des plus grands, par regroupements
- Développer la coopération intercommunale en matière de logements sociaux ?
- Créer une agence immobilière à vocation sociale ? (qui travaillerait sur le parc ancien, sur les regroupements de petits logements pour en faire de plus grands...).

Pour développer encore la solidarité envers tous, y compris les publics les plus discrets

- Développer l'information sur les actions de solidarité menées sur Vincennes (par la Ville et autres acteurs)
- Développer l'intergénérationnel
- Possibilité de s'appuyer sur les seniors et de mettre leur expérience à contribution. S'appuyer sur eux pour mettre en place des pédibus ? du tutorat ?
- Soutenir des projets d'économie sociale et solidaire, de commerce équitable et éthique, via par exemple la mise en place d'une cellule d'accompagnement aux projets d'économie sociale et solidaire ; développer des épiceries sociales à Vincennes
- Favoriser l'intégration de la population d'origine étrangère à Vincennes, par exemple en recourant au parrainage (via le voisinage, via l'école) par une famille « vincennoise intégrée ».
- Organiser un vestiaire public où on pourrait échanger gratuitement ses vêtements encore « valables » contre d'autres (l'association « avec elles » gère actuellement ce dispositif mais ne pourra plus l'assurer pendant la phase de rénovation de ses locaux)
- Favoriser / développer l'emploi local, sous forme de services à la personne (pour seniors, petite enfance...) en utilisant tous les types d'outils (contrats aidés, etc.)
- Conforter les initiatives type « fête des voisins ».
- Lutter contre l'isolement des personnes

A Vincennes, une riche offre éducative, culturelle et sportive qui doit rester accessible à tous

- Renforcer l'aide financière pour les personnes en difficulté à l'inscription aux activités sportives et culturelles ; réfléchir à la possibilité de moduler le prix des inscriptions à ces associations (via le levier des subventions versées à ces associations par la mairie)
- Développer des actions culturelles de proximité pour et avec les jeunes

Pour renforcer et améliorer l'espace public pour en faire un facteur de mixité et de cohésion sociale

- Mettre en place des bancs sur le bord des trottoirs

A Vincennes, consommer et produire de façon responsable dans une ville dynamique et animée

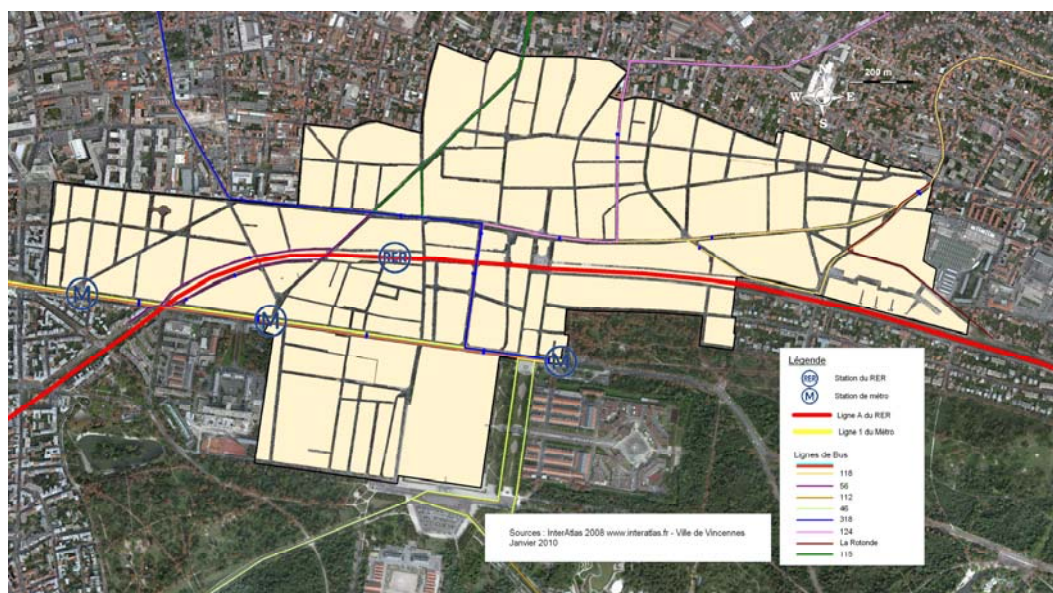
ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Vincennes, une ville attractive qui accueille des activités diversifiées

Vincennes est une ville accessible et attractive pour les entreprises

La Ville présente plusieurs atouts pour l'accueil des entreprises :

- Elle est située à proximité de Paris et des gares (Gare de Lyon) et à mi-chemin des aéroports d'Orly et de Roissy
- Elle bénéficie d'une excellente accessibilité routière, en transports en commun (RER A, 3 stations du métro Ligne 1, nombreuses lignes de bus) et dispose des velib'.
- Elle offre une qualité de vie et des services pour les salariés, dans un contexte où les entreprises et les investisseurs sont de plus en plus attentifs aux qualités urbaines d'un territoire
- Elle affiche une taxe professionnelle parmi les plus faibles de l'est parisien



Vincennes est membre de **l'ACTEP** (association des collectivités territoriales de l'est parisien). Cette association regroupe 16 collectivités territoriales (3 communes de Seine-Saint-Denis, 11 communes du Val-de-Marne et les 2 Conseils généraux). Son objectif est de renforcer l'attractivité de l'Est parisien dans la région Ile-de-France et de développer économiquement ce territoire.

L'ACTEP n'a pas vocation à se substituer aux acteurs locaux. Il s'agit de travailler ensemble à la mise en cohérence de projets et d'actions en les valorisant afin d'en faire bénéficier l'ensemble du territoire, dans un objectif de solidarité et de cohésion territoriale et sociale.

Elle vise notamment à mettre en œuvre des actions concertées au profit des habitants et des entreprises du territoire. L'ACTEP travaille sur 7 thématiques : transports et déplacements, développement économique, formation, environnement et développement durable, image, tourisme, logement.

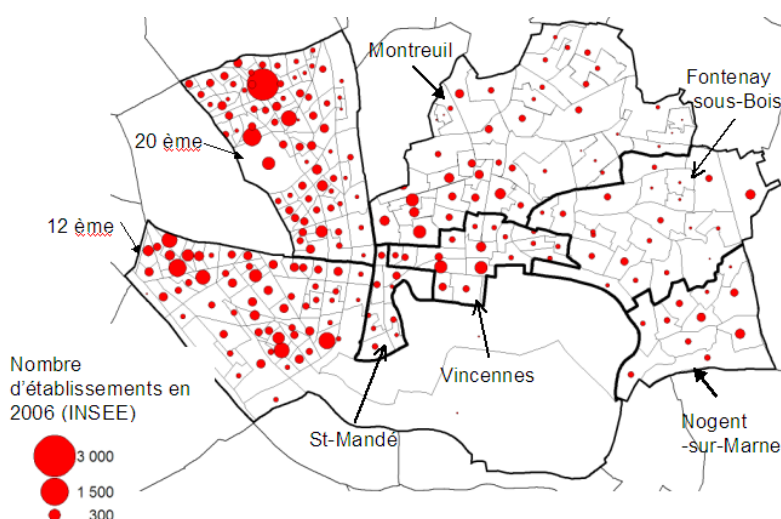
Vincennes accueille des activités nombreuses et diversifiées : une situation favorable pour un développement durable

Vincennes compte plus de **2 800 entreprises**³², essentiellement des petites structures : les $\frac{3}{4}$ des entreprises comptent moins de 10 salariés. Il n'existe qu'une dizaine d'entreprises de plus de 100 salariés :

- Le plus gros employeur de la commune est la Ville avec plus de 1 000 agents au total.
- Viennent ensuite une dizaine d'entreprises comptant plus de 100 salariés (notamment, Essilor avec 400 salariés, Feel Europe-cabinet conseil en organisation avec 200 salariés, Altadis-fabricant de cigarettes en Europe occidentale avec 150 salariés, Bouygues Immobilier, Alphanim -, etc.)

Les activités sont variées, avec un nombre important de commerces (plus de 1 000), la partie la plus visible de l'activité économique vincennoise. On comptait par ailleurs en 2007³³ 1 500 entreprises de services, 200 dans la construction et 130 dans l'industrie.

383 entreprises ont été créées à Vincennes en 2007 (dont 1/3 sont des entreprises individuelles).



L'économie et l'emploi à Vincennes se tertiarisent

Vincennes accueille près de 17 000 emplois³⁴ (contre 15 000 en 1999). Ces emplois sont majoritairement dans le secteur tertiaire (plus de 90%), dont :

- 11% dans le commerce
- 21% dans les services aux entreprises
- et 12% dans les services aux particuliers

Les emplois proposés à Vincennes sont occupés principalement par des employés (31%), des professions intermédiaires (27%) et par des cadres (25%). Depuis 1999, les emplois « cadres » et « professions intermédiaires » sont en augmentation, au détriment des autres catégories socio-professionnelles (artisans, commerçants, chefs d'entreprise, employés et ouvriers).

Les artisans, commerçants et chefs d'entreprises ne représentent que 6% de l'emploi à Vincennes (soit un peu plus de 1 000 emplois).

Par ailleurs, les communes voisines connaissent aussi une forte tertiarisation, notamment le Bas-Montreuil en limite nord de Vincennes. Ce développement économique impacte la ville, notamment en termes de commerces : de nombreux bars-restaurants se sont installés dans les quartiers ouest de Vincennes pour répondre à la demande des salariés du Bas-Montreuil.

³² Source : INSEE, REE-répertoire des entreprises et des établissements

³³ Source : INSEE, REE-répertoire des entreprises et des établissements

³⁴ Source : INSEE (données 2006)

A noter que le projet de regroupement de l'Institut Géographique National (IGN) et de Météo-France sur un site commun de plus de 3 hectares à Saint-Mandé, qui prévoit à l'horizon 2011-2012 la construction de 20 000 m² de bureaux et de logements sociaux, pourrait également impacter économiquement Vincennes.

Comme ailleurs en France, le secteur artisanal diminue (au niveau national, 4 activités artisanales sur 5 ne sont pas reprises).

Répartition des établissements vincennois (données INSEE)



A Vincennes, un tissu économique dense et bien diffusé sur le territoire, mais dans un contexte contraint

Le tissu économique de Vincennes est diffus et bien intégré dans la ville, avec une concentration sur le centre-ville pour les commerces

Les activités économiques sont présentes un peu partout dans la ville : petites entreprises, bureaux, commerces, artisans, professions libérales, etc. En majorité de petite taille, elles se développent dans de petits locaux, bien intégrés dans le bâti.

Vincennes présente de fait une mixité fonctionnelle importante, qui offre des avantages en termes de développement durable : une bonne accessibilité, une équité d'accès aux services, la proximité de l'emploi, une production de déchets moins importante...

Mais la ville manque de locaux disponibles pour les entreprises et les commerces

L'offre de locaux d'activités est insuffisante par rapport à la demande. En effet, en 2008, le Service Développement Economique de la Ville a reçu 139 demandes pour seulement 86 offres de locaux disponibles (équivalent à 60% de la demande).

L'offre est partiellement inadaptée aux besoins : la demande provient surtout de petites et jeunes structures tertiaires qui souhaitent pouvoir ensuite s'agrandir in situ, et d'entreprises en expansion à la recherche de locaux plus grands.

Cette situation s'explique par plusieurs facteurs :

- Vincennes est déjà complètement construite, ce qui limite la place disponible pour le développement économique. Cependant, pour préserver le tissu économique existant, de nouveaux locaux d'activités et commerciaux sont en projet : les locaux de l'ancien centre de secours rue de l'Eglise vont être transformés en surfaces dédiées aux TPE vincennoises et accueilleront un bar/restaurant au RDC (disponibles fin 2010) ; le projet de l'îlot Fontenay accueillera des surfaces commerciales en RDC (2012).
- Le prix du foncier et des baux commerciaux est élevé et en augmentation.
- Du fait de la pression foncière, de nombreux rez-de-chaussée commerciaux ont été transformés en habitation ou réaffectés à des professions libérales. Cette pratique est cependant aujourd'hui interdite par le PLU dans certains secteurs.
- Le nombre de locaux vacants diminue constamment (notamment dans le commerce où les locaux vacants représentaient 7,7% des locaux commerciaux en 2008 contre 11% en 2002³⁵).

Pour faire face à ces difficultés, le Service du Développement Economique de Vincennes conseille et oriente les entreprises à la recherche d'une nouvelle implantation, notamment via une « Bourse aux locaux vacants » et des petits déjeuners d'entreprises, qui permettent la mise en relation des entreprises pour créer des synergies.

Par ailleurs, la plate-forme d'initiative locale (PFIL) à laquelle adhère la Ville permet à de futurs créateurs d'entreprises de concrétiser leur projet grâce à un accueil, un accompagnement, un suivi personnalisé et des financements, favorisant ainsi le développement de PME et PMI.

Malgré les contraintes foncières qui la rendent complexe, la création d'entreprises à Vincennes reste très dynamique : le taux moyen vincennois de création/habitant correspond au taux moyen régional (100 créations pour 10 000 habitants par an).

³⁵ Etude menée par Cercia, janvier 2009

Vincennes présente un déséquilibre entre emplois et actifs

Vincennes accueille un nombre d'emplois (17 000) inférieur au nombre d'actifs vincennois (27 000) soit 2 emplois pour 3 actifs.

De manière générale, les Vincennois se déplacent en dehors de la ville pour aller travailler : 40% des actifs vincennois ayant un emploi travaillent à Paris ; 12% dans d'autres communes du Val-de-Marne ; 10% dans les Hauts-de-Seine (92). Cette situation engendre de nombreux déplacements domicile-travail, qui impactent la vie locale.

La population active vincennoise augmentant fortement (+ 4,9% de 1982 à 1999, + 15% de 1999 à 2006³⁶), les déplacements domicile-travail peuvent également être amenés à augmenter, d'autant plus si les emplois pourvus par les Vincennois continuent à être majoritairement situés en dehors de la ville.

³⁶ Source : INSEE (données 1999 et 2006)

A Vincennes : maintenir et renforcer une offre commerciale diversifiée et accessible pour tous les Vincennois

Vincennes dispose de nombreux commerces qui renforcent l'attractivité de la ville

Forte de ses 1000 commerces et services et de ses 3 marchés forains (rue de **Fontenay**-3 jours par semaine, Place **Diderot**-2 jours par semaine et Place **Carnot**, le samedi), Vincennes dispose d'un tissu commercial très dense et dynamique. Le taux d'équipement commercial par habitant est le plus élevé du Val-de-Marne.

Le centre-ville, qui concentre une grande partie des commerces, est ainsi « un vrai centre commercial à ciel ouvert ».

L'attractivité de ces commerces va au-delà de Vincennes

Les commerces et marchés vincennois attirent une clientèle extérieure (notamment des communes voisines, y compris Paris 12ème), notamment pour les commerces de bouche et, plus récemment, pour les magasins de prêt-à-porter. Au total, un consommateur sur trois n'est pas Vincennois.

On observe par ailleurs, un impact fort de l'évolution du bas Montreuil : les salariés de Montreuil vont faire leurs courses et déjeunent à Vincennes. Les commerces vincennois du quartier se sont adaptés à ce flux, opérant une mutation qui a transformé l'offre qui était initialement destinée aux Vincennois habitant le quartier.

Un système économique cohérent s'est créé autour du Bas-Montreuil. Le Franprix, rue de Lagny (commune de Montreuil), est utilisé par les Vincennois du quartier ouest. Pour anticiper les évolutions possibles (fermeture du Franprix par exemple), l'implantation d'une supérette est prévue à Vincennes dans le projet dit de « l'ancien site EDF », rue Renon. Il est prévu d'y réaliser également 23 logements sociaux et une maison de retraite sociale. L'objectif dans l'avenir serait de trouver des commerces qui répondent à la fois aux besoins des salariés et à ceux des habitants. Une supérette G20 est également en cours d'installation (Rue massue/Avenue Clémenceau).

Cette attractivité pose des problèmes de stationnement dans le centre-ville et aux abords du Château.

L'importante activité commerciale de Vincennes pose également la question des déchets générés. A Vincennes, les déchets des activités industrielles et commerciales (DIC) assimilables aux ordures ménagères, font l'objet d'une collecte spécifique, 6j/7. Cette collecte s'effectuant en mélange, les bennes sont acheminées pour incinération à Ivry. La ville de Vincennes a créé une redevance spéciale couvrant les coûts de ce service contractualisé entre la Ville et chacun des acteurs économiques concernés³⁷. Sur les marchés forains, il n'existe pas non plus de tri des déchets.

Les commerces et les services à Vincennes sont variés et de qualité : commerces de bouche, prêt-à-porter, équipement de la maison, cafés/hôtels/restaurants, services aux particuliers, etc. Ils sont caractérisés par leur qualité et un niveau de prix relativement élevé.

Les marchés de Vincennes fonctionnent bien, notamment celui du centre-ville qui accueille plus de 70 commerçants 3 jours par semaine.

Pour encourager la vitalité des marchés vincennois, la Ville entreprend avec les commerçants de nombreuses actions de communication et d'animation sur les marchés. Cependant, certaines personnes, lors de la concertation, ont évoqué la question du prix des marchandises proposées, qu'elles jugent assez élevé.

³⁷ (voir chapitre « A Vincennes, préserver les ressources naturelles et la biodiversité dans une ville dense et peuplée »)

Le fonctionnement des marchés

Il existe 2 types de commerçants sur les marchés : les « abonnés » et les « volants ». Les commerçants « volants » sont gérés directement par le placier. Leur nombre peut différer à chaque marché. Il s'agit principalement de commerçants non alimentaires qui n'ont pas de place attribuée par la commission des marchés, celles-ci étant réservées exclusivement aux commerçants alimentaires (abonnés).

Les places sont attribuées aux commerçants par la Commission des marchés, en fonction des critères suivants :

- nature des produits proposés (en fonction des besoins du marché, afin de proposer une offre globale équilibrée),
- qualité des produits.

Cette commission est composée de représentants des commerçants et de la société gestionnaire, d'élus et de la police municipale.

Les marchés de Vincennes sont gérés par la société Dadoun (par délégation de service public), qui est chargée de gérer et placer les commerçants, de prélever les droits de place et de reverser une redevance à la Ville.

Mais la diversité commerciale s'amenuise

Depuis quelques années, la diversité des commerces est en baisse : en effet, le nombre de commerces (alimentaire et non-alimentaire) diminue au profit des activités de services aux particuliers (prêt-à-porter, secteur de l'hygiène/beauté/santé dont salons de coiffure et d'esthétique...) et des agences (bancaires, immobilières, assurances, postes et télécommunication...) qui représentent aujourd'hui 15,4% des locaux commerciaux (contre 12% en 2002).

On compte par exemple une soixantaine de coiffeurs à Vincennes et plus de 15 pharmacies (soit 1 pour 2 638 habitants, proche de la moyenne nationale - 1 pharmacie pour 2 696 habitants - moyenne masquant cependant de fortes disparités : ex : le Limousin compte 1 pharmacie pour 2 174 habitants et l'Alsace 1 pharmacie pour 4 000 habitants³⁸).

La part des commerces de bouche a également diminué entre 2002 et 2005 puis s'est stabilisée (passant de 14% des locaux commerciaux en 2002 à 12,9% en 2008)³⁹.

On dénombre en moyenne 1 boulangerie pour 1 500 habitants en France métropolitaine, 1 pour 1 772 habitants à Paris⁴⁰, 1 pour 2 200 habitants à Vincennes.

Sur les marchés, le nombre d'étals alimentaires reste stable (toutes les places cadastrées leurs sont réservées). Le critère de diversité des produits proposés est important et pris en compte par la commission des marchés qui attribue aux commerçants les places en fonction notamment de la nature des produits proposés (en fonction des besoins du marché, afin de proposer une offre globale équilibrée) et de la qualité des produits.

³⁸ Source : Ordre des Pharmaciens, 2009

³⁹ Source : Etude CERCIA - janvier 2009

⁴⁰ source : CNBF (Confédération Nationale de Boulangerie-Pâtisserie Française) - données 2002

Les commerces indépendants diminuent alors qu'on observe une augmentation des commerces haut de gamme

Les commerçants indépendants diminuent au profit de l'installation de grandes chaînes et de commerces franchisés. Par ailleurs, les commerces qui s'installent sont de plus en plus « haut de gamme », ce qui risque d'avoir un impact sur les habitants actuels et futurs.

Ces deux difficultés sont en grande partie dues à l'augmentation des prix (location ou achat) des locaux commerciaux et du prix du foncier, et par le fait que les locaux commerciaux vacants qui étaient nombreux il y a quelques années le sont de moins en moins (ils représentaient 11% du total des locaux commerciaux en 2002 contre 7,7% en 2008) suite à une réaffectation à des activités libérales (kinés, vétérinaires..).

Par ailleurs, certains commerces de bouche et de proximité ne trouvent pas de successeurs quand il y a des départs en retraite (en particulier les boulangeries de qualité et les commerces primeurs).

Dans ce contexte, la Ville de Vincennes s'est engagée à maintenir la qualité et la diversité du commerce de proximité, et notamment du commerce de bouche, grâce à un périmètre au sein duquel elle peut exercer **un droit de préemption sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux**.

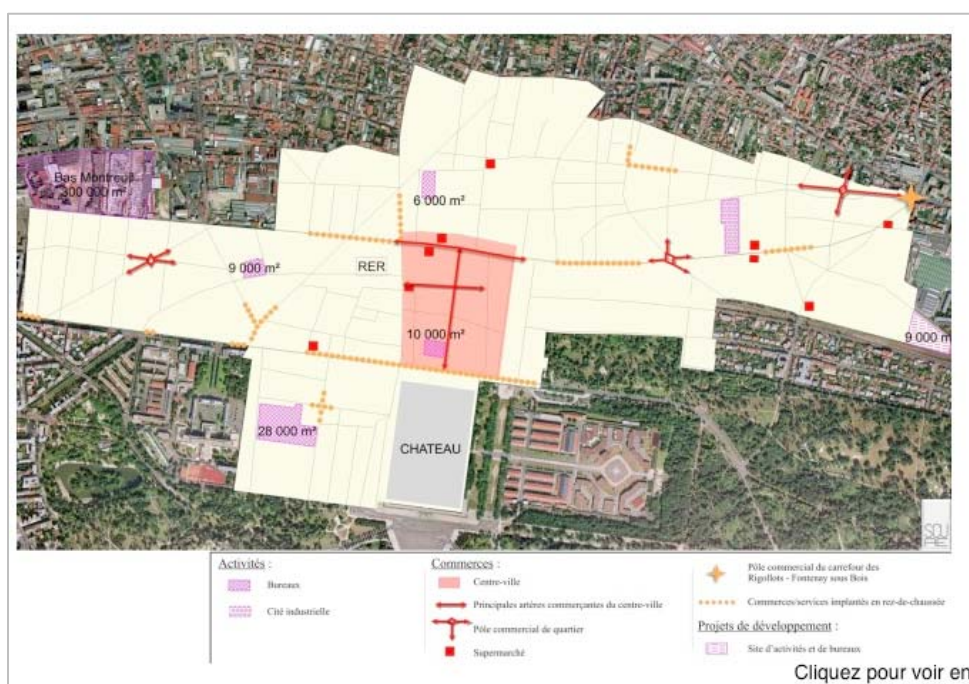
Le principe du droit de préemption, dont le périmètre a été voté au conseil municipal de mars 2009 est basé sur le fait que toute cession de fonds de commerce ou de bail commercial, dans le périmètre, doit être déclarée en mairie. La Ville a alors 2 mois pour préempter ou non. L'objectif est de sauvegarder le commerce de proximité et en particulier le commerce de bouche haut de gamme. Lorsque ce type d'enseigne prévoit de céder son local à un commerce qui ne serait pas de bouche, la Ville envisage une préemption. Dans ce cas, la Ville devient propriétaire et a 1 an pour trouver un repreneur, sinon l'acquéreur initial est prioritaire.

Elle a par ailleurs récemment recruté un chargé de mission pour favoriser l'implantation de commerces et notamment préparer et accompagner les départs à la retraite des commerçants de bouche.

L « effritement » des commerces de proximité dans les quartiers conduit à leur répartition inégale

Les commerces sont inégalement répartis sur la ville : Le centre-ville concentre une grande partie des commerces de Vincennes, même si d'autres petits pôles commerciaux existent.

Pôles et axes commerciaux à Vincennes
(en rouge et en jaune)



Plus précisément, une dizaine de petits pôles commerciaux sont identifiés à Vincennes⁴¹, mais certains n'offrent pas l'ensemble des services et commerces de base et ne répondent pas à tous les besoins de proximité :

- Place Diderot : un marché et des services (équipements de la maison) ; pas de commerces de proximité mais installation prochaine d'une supérette ; pas de pharmacie ; mais proximité de supermarchés
- Les Rigollots : situé au 2/3 sur Fontenay, Vincennes accueille une trentaine de commerces (Franprix, des commerces de proximité, quelques services, bars-restaurants)
- Rue des Laitières : une offre commerciale éclatée ; 6 locaux commerciaux vacants ; nombreux bars-restaurants destinés à la clientèle de la ZA de Montreuil ; une boulangerie, des épiceries, un caviste, etc.
- Pôle Franklin Roosevelt : 17 commerces assez diversifiés (boulangerie, supérettes, boucherie, librairie...)
- Domaine du Bois : environ 15 commerces / services et un supermarché Carrefour Market
- Rue Defrance : une offre éclatée d'une trentaine d'activités avec un pôle de moyennes surfaces (Marché U, ED, solderies) et un pôle de proximité sur la rue du Commandant Mowat ; mais pas d'offre de proximité diversifiée
- Place Bérault et abords : pôle dense, diversifié et de proximité de 40 commerces
- Place de la Prévoyance : une offre alimentaire et de proximité assez dense
- Place Jean Spire Lemaître : Carrefour market, boulangerie, pressing

Ainsi, certains quartiers, notamment le quartier Diderot, et le secteur des Laitières, sont peu dotés en commerces de proximité.

Dans le cadre du projet de ville, le réaménagement de la place Renon à l'ouest notamment (à la place de l'ancien transformateur EDF) devrait favoriser le retour des commerces de proximité (l'implantation d'une supérette est notamment prévue).

Par ailleurs, la Ville de Vincennes travaille actuellement à la mise en place d'une opération FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce), qui devrait participer à remédier à cet effritement des commerces.

Le FISAC est un dispositif principalement destiné à financer les opérations de création, maintien, modernisation, adaptation ou transmission des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, afin de préserver ou développer un tissu d'entreprises de proximité.

Il permet de financer des opérations très diverses (travaux, études, actions collectives de communication/animations en faveur des commerçants...). Cette opération devrait débuter à l'automne 2010 pour environ 3 ans.

Il existe une seule grande surface (plus de 3000 m²) à Vincennes -le Monoprix - puisque ce type de surface est interdit désormais dans le PLU. Les autres magasins alimentaires sont des supérettes offrant des niveaux de prix diversifiés (Franprix, ED, Carrefour Market, G20, etc.). Certains Vincennois vont dans les supermarchés des communes alentour (Carrefour à Montreuil, Auchan à Fontenay-sous-Bois et Carrefour de Bercy 2).

Cette réduction des commerces de proximité dans les quartiers, au-delà du rôle qu'ils jouent dans l'animation de la vie de quartier et du lien social, pose également des problèmes d'accessibilité pour les personnes âgées ou à mobilité réduite qui habitent en dehors du centre. Pour répondre à cette problématique, de nombreux magasins proposent des livraisons gratuites, mais cette information n'est pas toujours connue des Vincennois. Par ailleurs, une entreprise proposant ce type de services s'était créée à Vincennes (Garçon de quartier) mais elle a cessé son activité.

⁴¹ Etude Cercia, janvier 2009

A Vincennes, optimiser les atouts touristiques en les articulant durablement avec la qualité de vie, dans un contexte de gouvernance complexe

Un potentiel touristique important, attaché au nom de Vincennes....

De plus en plus dynamique et accessible, l'attractivité touristique de Vincennes se développe.

Avec plus de 155 000 visites en 2009, le Château est le moteur du tourisme à Vincennes, notamment avec l'ouverture du Donjon en 2007 et de la Sainte Chapelle en 2009 qui ont engendré une augmentation de la fréquentation (le Château est co-géré par les Ministères de la Défense et de la Culture).

Le développement de l'attractivité du Château peut constituer un levier pour ré-aménager et embellir les abords du château et pour renforcer ses liens avec la ville.

Le Bois de Vincennes et ses équipements (situés sur le territoire de la Ville de Paris: parc floral, hippodrome, Cartoucherie...), le projet de rénovation du zoo, mais aussi l'INSEP ou encore les différents festivals organisés à Vincennes... constituent également un réel potentiel à mobiliser pour développer l'activité touristique à Vincennes.

...mais qui se développe hors la ville

Les « moteurs » touristiques de Vincennes n'appartiennent pas à la Ville, ce qui rend complexe l'articulation/le lien entre l'activité touristique et la ville :

- Le château, propriété de l'Etat déléguée aux Ministères de la Défense et de la Culture, est pris dans un étau routier entre l'avenue de Paris et l'esplanade, ce qui ne facilite pas sa mise en valeur et sa connexion avec la Ville de Vincennes. Cela engendre des nuisances dues à un trafic routier intense et à un stationnement plutôt anarchique.
- La Ville de Vincennes dispose d'une marge de manœuvre limitée pour aménager les abords du château et renforcer ses liens avec le reste de la ville, du fait que le territoire autour du château ne lui appartient qu'en partie, en raison d'un découpage parcellaire complexe. En effet, les abords du Château sont pour moitié sur le territoire de la Ville de Paris et pour moitié sur le territoire de la ville de Vincennes.
- Le Bois, le Parc Floral appartiennent à la Ville de Paris.
- L'absence de cheminements continus piétons ou cyclables pour connecter le Château, le Bois, le Parc Floral... avec la ville, en raison de la césure que représente l'avenue de Paris, est également un frein au développement durable touristique.

Ce partage de compétences complexifie tout projet pour concilier/articuler durablement le développement/l'attractivité touristique et la qualité de vie à Vincennes et pour mettre en œuvre des projets d'envergure, qui ne pourront se faire qu'en partenariat.

Cependant, Vincennes n'est souvent qu'un lieu de passage vers ces sites éloignés du centre, de sorte que la ville ne capte qu'une infime partie des retombées économiques associées.

Par ailleurs, l'offre en hébergement est assez limitée et on ne recense pas de restaurants de « prestige », côtés dans les guides, qui permettraient de « capter » les touristes.

Un potentiel touristique à optimiser en lien avec la vie locale

Pour ancrer le développement touristique dans la ville et de façon plus durable, la Ville dispose d'un atout majeur, son accessibilité, et met en œuvre une nouvelle politique touristique qui vise à mieux « relier » ville et tourisme (par exemple, l'office du tourisme développe depuis peu des offres qui combinent tickets d'entrée et repas dans un restaurant de Vincennes pour inciter les visiteurs à consommer à Vincennes).

Les projets publics en cours vont dans ce sens : l'obtention du label 3^{ème} fleur décerné aux villes qui mènent des politiques actives en matière d'environnement et de propreté ; les aménagements des abords du Château ; l'installation d'une résidence hôtelière (2011) ; l'obtention en cours du label « Ville d'art et d'histoire » attribué par le Ministère de la Culture ; la création d'un comité consultatif du tourisme qui regroupe les différents acteurs concernés.

En particulier, la Ville va déménager l'actuel office du tourisme, pour le repositionner en face du Château (2012), plus proche du RER et du métro, dans un nouveau bâtiment labellisé tourisme-handicap et Très Haute Performance Energétique (THPE)

Mais ce développement touristique devra se faire en lien avec la vie locale, notamment sur les problématiques de transports, de stationnement et de circulation et sur la question des nuisances générées, en particulier en matière de propreté.

A Vincennes, développer et soutenir les initiatives de production et de consommation responsables

Un début d'engagement des acteurs économiques vincennois au regard du développement durable, renforcé par la volonté d'exemplarité de la Ville et des incitations volontaristes

Plusieurs initiatives émergent au sein de la Ville de Vincennes et chez les acteurs économiques vincennois.

En 2006, Vincennes a mis en place sa **Charte pour une administration éco-responsable** avec 9 objectifs chiffrés sur 3 ans (prise en compte des dimensions éthique et écologique dans les marchés publics et les achats, acquisition de véhicules propres, dématérialisation des documents, diminution du volume de papier consommé, utilisation de papier recyclé ou issu de forêts gérées durablement et imprimeur Imprim'vert, etc.).

- Dans la continuité de ce travail, les agents municipaux ont été invités à étudier comment la démarche développement durable pourrait être totalement intégrée au quotidien : une **Charte 21, volet interne de l'Agenda 21** a ainsi été élaborée et votée au Conseil municipal de décembre 2009. Elle comporte six thèmes d'actions. L'axe 3 de la Charte 21 (« Acheter durable ») prévoit notamment des actions permettant à la Ville d'intégrer des spécifications développement durable dans les marchés publics (information des acteurs, formation des acheteurs à la commande publique responsable, ...) ;
- de mettre en place une plate-forme dématérialisée de référencement des fournisseurs ;
- de mutualiser les achats (veille juridique et économique des achats) pour obtenir des propositions de fournisseurs plus compétitives ;
- d'intégrer l'offre en aliments bio dans le marché de restauration 2010 (objectif de 20% minimum de produits bio dans les écoles, les crèches, les résidences pour personnes âgées, pour le personnel communal) ;
- Une association de producteurs bio du Val de Loire livre hebdomadairement des paniers composés de fruits et légumes issus de l'agriculture biologique, en mairie (à destination des agents inscrits) mais également dans un commerce vincennois (à destination d'habitants inscrits).

Un travail est en cours pour introduire également des « clauses de mieux disant social » dans les critères d'attribution des marchés notamment en matière de rémunération, de suivi social et médical des salariés du prestataire, de l'existence et de la qualité du plan de formation de l'entreprise.



La Ville a mis en place un étiquetage « **Marché de Vincennes - du bio dans vos étals** » sur les marchés forains, qui vise à permettre aux consommateurs d'identifier les produits bio proposés par certains commerçants. Ce macaron est donné à chaque commerçant qui s'engage à vendre, a minima, un produit bio. L'origine biologique du produit est repérable par le logo AB que le commerçant peut d'ailleurs montrer à la clientèle.

Globalement, il n'y a pas de producteurs locaux et peu de produits bio sur les marchés. Quelques entreprises et commerces bio et/ou équitables sont installés à Vincennes : des restaurants bio, une boutique de commerce équitable (rue de Fontenay), une boutique de peinture bio (allée Charles V), des supérettes bio, une boutique de cosmétique bio,...

64 commerçants et artisans vincennois ont obtenu le label des « éco-défis » lancés par la CCI, la Chambre des métiers, l'ADEME et la Ville.

Pour obtenir ce label, les commerçants doivent remplir 9 objectifs sur 3 ans en réalisant des actions concrètes en faveur de l'environnement, par exemple :

- optimiser l'éclairage de son commerce en utilisant des lampes « basse consommation », en installant des ballasts électroniques ou détecteurs de présence, etc.
- préférer des modes de déplacement alternatifs ou doux (ex : faire appel à des services de coursiers à vélo, favoriser l'utilisation des transports en commun des salariés, etc.)
- se former (et former ses salariés) à la conduite souple (jusqu'à 25% d'économie de carburant et baisse moyenne des accidents de 10 à 15%)
- opter pour le tri sélectif proposé par la commune (ce service est à contracter sur demande avec la mairie) ;
- remplacer les sacs plastiques distribués aux clients par des sacs recyclables ou réutilisables...

L'ADEME, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie est un établissement public qui a pour mission de mettre en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de permettre aux entreprises, aux collectivités locales, aux pouvoirs publics et au grand public de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à leur disposition ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit, le management environnemental.

Par ailleurs, quelques entreprises (Essilor, Monoprix) se sont volontairement engagées au regard des enjeux de développement durable (RSE, rapport développement durable, etc.) au niveau national, mais la Ville dispose encore de peu d'informations sur l'application effective de ces engagements sur son territoire par les antennes locales de ces entreprises.

La « **Charte des devantures commerciales** » de Vincennes s'attache à préserver le paysage urbain de Vincennes dans la durée, avec une intégration optimisée des devantures commerciales. Elle recommande par ailleurs de proscrire l'utilisation du PVC, en tant que matériau dangereux pour la santé et l'environnement (cf. Commission Européenne).

Enfin, le développement de l'économie sociale et solidaire – économie qui replace l'homme, et non les profits, au cœur des besoins – est un axe à explorer. Les acteurs et les formes de cette économie (coopératives, commerce équitable, etc.) à Vincennes sont peu connus.

De nouvelles pratiques de consommation chez les Vincennois semblent émerger

A Vincennes comme dans de nombreuses villes françaises, on assiste depuis quelques années à de nouvelles pratiques de consommation : augmentation des achats de produits bio et de saison, retour des citoyens vers les commerces de centre-ville au détriment des grandes surfaces de périphérie (utilisation plus régulière des commerces de proximité), développement des éco-gestes...

Cependant, ces évolutions ne sont pas quantifiées et peu observées (il n'existe pas de données précises). Par ailleurs, il semble que s'alimenter bio à Vincennes soit difficile (peu d'offre même si elle semblerait augmenter et assez onéreuse).

De manière générale, la communication et l'information sur les produits, sur les modes de consommation responsables et sur les démarches mises en place apparaissent comme insuffisantes pour les Vincennois. Elles pourraient donc être renforcées.

Dans une perspective de développement durable, l'information et la sensibilisation, notamment auprès des enfants et des jeunes, sur les modes de consommation responsables, sur les produits, sur les initiatives existantes... sont nécessaires pour développer de nouvelles pratiques.

Santé et consommation

L'alimentation bio, par les contraintes qui sont imposées à l'agriculture biologique, répond totalement aux exigences modernes de sécurité alimentaire (traçabilité, pas d'OGM, peu d'antibiotiques pour les animaux...), et ces produits comportent beaucoup moins de résidus de produits phytosanitaires (pesticides, fongicides...) chimiques qui sont à l'origine de nombreux risques pour la santé humaine. Les denrées issues de l'agriculture biologique présentent par ailleurs l'avantage d'être produites avec un moindre impact sur la santé des agriculteurs, l'environnement et des émissions de gaz à effet de serre limitées.

Les biens de consommation peuvent eux aussi impacter la santé, en fonction des substances et matériaux utilisés, d'où l'importance pour la population de disposer d'une information claire et actualisée.

PROPOSITIONS D'INDICATEURS A SUIVRE

Pour consommer et produire de façon responsable à Vincennes, quelques indicateurs apparaissent, en première analyse, à suivre plus particulièrement et à faire évoluer.

Pour maintenir/développer un tissu économique dense et bien diffusé sur le territoire

- Nombre et répartition des activités économiques sur le territoire

Pour maintenir et renforcer une offre commerciale diversifiée et accessible pour tous les Vincennois

- Nombre et diversité des commerces par quartier

Pour développer et soutenir les initiatives de production et de consommation responsables à Vincennes

- Nombre d'emplois créés dans les filières développement durable (filiale courte, AMAP, tourisme durable, éco-entreprises, services environnementaux...)
- Nombre d'entreprises engagées dans des démarches de développement durable et de commerçants engagés dans les éco-défis
- Nombre de bénéficiaires d'action d'éducation/de sensibilisation pour une consommation responsable (habitants, scolaires, salariés, ...)

PISTES D'ACTIONS APPARUES LORS DE LA CONCERTATION

A l'occasion des différentes réunions de concertation organisées d'octobre 2009 à janvier 2010 sur le diagnostic développement durable de Vincennes, de nombreuses propositions et pistes d'action ont été proposées. Par transparence, elles sont recensées ici, ce qui ne présage pas de leur éventuelle faisabilité. Les actions déjà menées par la Ville n'ont pas été reprises.

Pour maintenir/développer un tissu économique dense et bien diffusé sur le territoire

- Réfléchir à moyen terme et globalement : que veut-on comme tissu économique à Vincennes ? (selon son type de développement économique, une ville a plus ou moins d'impact sur les déchets et sur les émissions de CO2.)
- Favoriser le diptyque « habiter et travailler à Vincennes »
- Créer des pépinières d'entreprises afin de mieux préserver le tissu économique existant (notamment les petites entreprises et les métiers de bouche) et accueillir davantage de jeunes entreprises à Vincennes
- Travailler sur « l'intercommunalité » pour promouvoir un développement économique complémentaire.
- Inciter les institutions liées à la création d'entreprises à considérer Vincennes dans les projets qu'elles développent et accompagnent.
- Créer une pépinière d'entreprises accueillant des métiers innovants en matière d'écologie, de développement durable
- Développer un secteur industriel propre, autour des nanotechnologies par exemple (services aux entreprises et recherche/développement) pour à la fois tenir compte du passé industriel de la ville (avec les usines Kodak notamment) et du contexte de développement durable actuel (qui ne va pas dans le sens d'un développement industriel traditionnel)
- Favoriser l'emploi des Vincennois (facilités ou déductions fiscales pour les entreprises)
- Etudier plus précisément l'adéquation entre l'offre d'emplois actuelle et les besoins sociaux des habitants

Pour maintenir et renforcer une offre commerciale diversifiée et accessible pour tous les Vincennois

- Favoriser le développement des commerces de proximité dans les quartiers (inciter des commerçants de Vincennes à se délocaliser dans les quartiers quelques jours par semaine ; expérimenter des délocalisations de marchés dans les quartiers sans commerces ; etc.)
- Améliorer la diversité commerciale (maintenir des métiers de bouche, en facilitant les transferts ; diminuer le nombre de commerçants identiques...)
- Créer une Charte de développement des commerces
- Mettre en place une Charte des commerçants sur leur responsabilité sociale et environnementale
- Diminuer la taille du marché Rue de Fontenay, car trop de stands ne sont pas dédiés à l'alimentation
- Créer quelques zones de « stop-minute » gratuites mais de durée limitée (ex 20 minutes à Nogent-sur-Marne) pour accroître l'attractivité commerciale du centre-ville
- Analyser les habitudes d'achat des Vincennois (et leurs évolutions), ainsi que leurs moyens en matière de consommation, pour pouvoir orienter/infléchir la politique à mener en matière d'implantation des commerces

Pour optimiser les atouts touristiques en les articulant durablement avec la qualité de vie, dans un contexte de gouvernance complexe

- Développer le potentiel touristique du Château pour la Ville de Vincennes : en développant les commerces et la capacité d'accueil des touristes (restaurants, hôtels, chambres

d'hôtes) et les activités culturelles ; en développant la publicité et la communication autour de la gare RER ; en lançant un appel à projets ou un concours d'idées ; en rénovant le local-boutique à l'entrée du Château ; en travaillant avec l'ensemble des acteurs concernés pour mettre en place une scénographie ; en créant une animation permanente dans les fossés du château (comme au Moyen-Age)...

- Exploiter les points forts / les sites existants pour inciter les gens à visiter Vincennes :
 - L'INSEP est un élément important du rayonnement de Vincennes : quelque chose est à développer autour du sport et du développement durable ;
 - Le Bois peut être un support pour faire des parcours pédagogiques et de sensibilisation sur la biodiversité, l'entretien des espaces verts ;
 - La Maison du gardien, dans le bois, pourrait être aménagée en Centre culturel de la biodiversité (si elle n'est pas totalement occupée aujourd'hui) ;
 - Tirer profit des Salons organisés au Parc Floral
- Créer des circuits touristiques dans un « esprit durable » à Vincennes (Château, zoo, églises de Vincennes, etc.). Un billet commun pourrait être mis en place.
- Soutenir la refonte du zoo pour protéger la faune et la flore
- Favoriser le développement d'un tourisme durable et d'hébergements durables
- Améliorer la gestion des déchets (et du tri) des hôtels et restaurants

Pour développer et soutenir les initiatives de production et de consommation responsables à Vincennes

- Soutenir l'offre de produits locaux sur les marchés : Faire venir des maraîchers de la région pour permettre un accès facilité aux produits frais ; Encourager le vrac avec un marché bio : renouer avec le local et la filière écologique pour notre alimentation ; Mettre en place un label ou un système de repérage de la « production locale » sur les marchés.
- Créer un label de qualité pour les commerçants vincennois « mangez vincennois, donnez vie à votre ville »
- Encourager la création et soutenir les AMAP
- Développer les repas bio dans les cantines et collectivités (aller jusqu'à du 100% bio)
- Soutenir les Eco-défis des commerçants (communiquer et expliquer la démarche)
- Soutenir les démarche RSE des entreprises / mettre en place des actions avec les entreprises dans l'Agenda 21 / Organiser une soirée pour les entreprises installées à Vincennes sur le thème de la RSE pour faire connaître ce qui est exemplaire à Vincennes.
- Diminuer la production de déchets des commerçants et encourager le tri des déchets (plastique et papier notamment) : Réduire (voire interdire) l'utilisation et la distribution de sacs plastiques dans les commerces et de sacs en papier sur les marchés ; créer un label pour valoriser les commerçants qui ont supprimé les sacs plastiques ; encourager la reprise des emballages ; mettre en place une « station verte » (à l'image de celle du nouveau centre commercial Auchan à Blois, située sur le parking du magasin, elle permet de récompenser par des bons de réduction les clients qui trient et rapportent leurs déchets d'emballages recyclables) ; Développer l'information sur les emballages ; etc.
- Introduire des clauses sociales (clauses d'insertion notamment) et environnementales (ex. : pour recourir à du bois d'origine certifiée) dans les commandes publiques

Emploi/insertion, économie sociale et solidaire

- Soutenir la création de structures de l'économie sociale et solidaire.
- Encourager l'installation de structures d'insertion par l'activité économique (entreprises d'insertion, chantiers d'insertion, associations intermédiaires...).
- Développer les services à la personne.

- Réfléchir à la création d'une (ou des) épicerie(s) sociales (ou autres) pour les Vincennois.

Pour informer et sensibiliser

- Développer la communication et la sensibilisation des Vincennois sur les éco-gestes et sur les modes de consommation responsables (y compris auprès des enfants dans les écoles) : Agir sur le comportement responsable du consommateur par l'information : « on trouve tout à Vincennes » ; apprendre à gérer un budget, à acheter, à partager des recettes (l'occasion d'un dialogue multiculturel) ; apprendre à recycler les produits...
- Mettre en place une campagne d'information sur le tri des déchets (grand public, commerçants, entreprises)
- Communiquer sur les différentes actions menées dans la ville par les différents acteurs (bilan carbone, démarches responsables des commerçants et des entreprises, etc.)
- Eviter de consommer du papier et de multiplier les plaquettes d'information
- Développer la communication et l'information sur les produits proposés sur les marchés et chez les commerçants (provenance, qualité...) / Mieux informer le consommateur (développer notamment la communication autour de ce qui est recyclable)
- Mettre en place une campagne d'information pour inciter à consommer à Vincennes : « J'aime Vincennes, j'achète à Vincennes ».
- Créer une rubrique dans Vincennes Info à destination des entrepreneurs vincennois qui indiquerait les locaux disponibles et donnerait des exemples de « bonnes pratiques » en matière de développement durable dans les entreprises

Lutter contre le changement climatique et relever le défi énergétique à Vincennes, ville compacte, patrimoniale et mobile

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

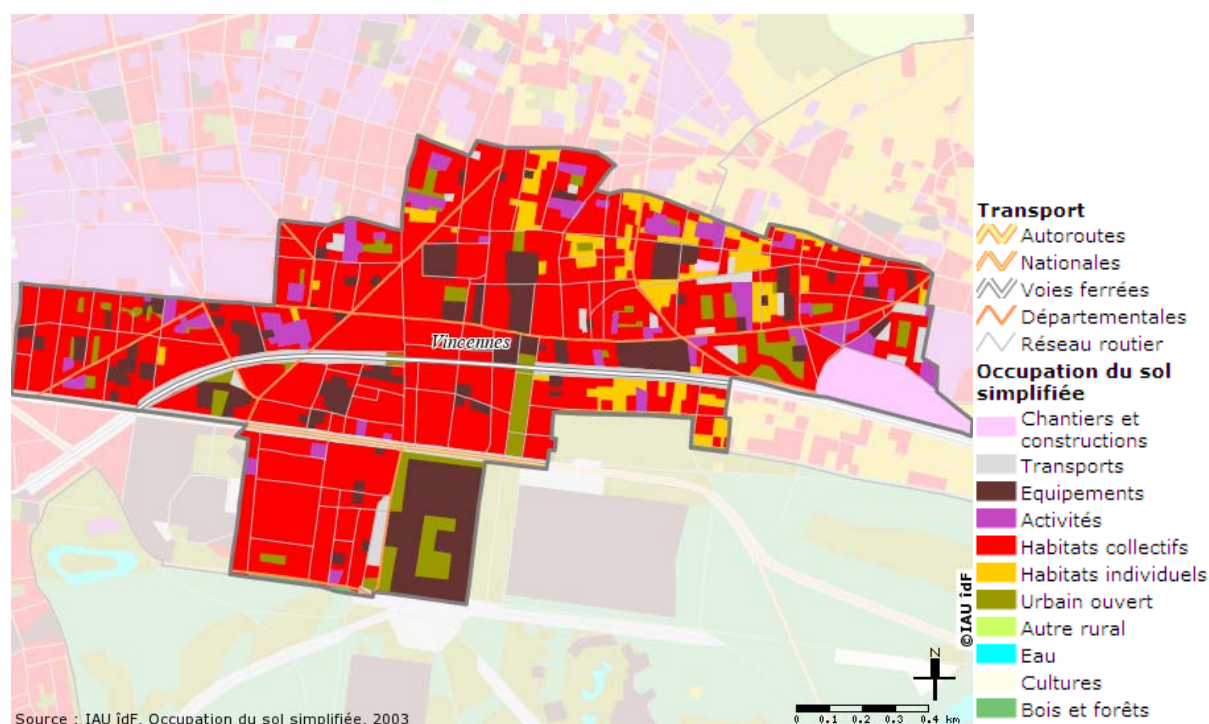
A Vincennes, relever le défi climatique dans une ville compacte plutôt consommatrice d'énergies fossiles

Les atouts d'une ville compacte, dense et totalement bâtie

Ces caractéristiques vincenneses (compacité, densité) sont un réel atout pour relever le défi du changement climatique, c'est à dire limiter les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre. La compacité permet la mutualisation des aménagements et des équipements publics, favorise la proximité des services et des commerces, et l'accessibilité aux transports en commun.

Dans Vincennes, ville « achevée », la surface dite construite (étude IAU⁴²) couvre 93 % du territoire communal (192 ha), mais le bâti n'occupe que 66,4 ha, l'emprise moyenne par parcelle étant de 53%. Cette différence entre réalité construite et réalité bâtie explique sans doute la perception nuancée des Vincennesois sur la densité de leur ville, d'autant que le Bois participe largement à l'aération urbaine. En réalité le végétal ne recouvre qu'un peu moins de 11 ha⁴³, 8,8% de l'espace non bâti, et 5,7% de la superficie totale de la Ville.

L'occupation des sols à Vincennes



Sur cette carte de l'occupation simplifiée du sol, les surfaces en rouges sont des espaces construits en habitat collectif et les jaunes en habitat individuels. En brun foncé figure les principaux équipements publics. Les parties en vert représentent les espaces naturels publics. A noter que depuis 2003, la partie en rose à l'Est légendée « chantiers et constructions » a été construite : il s'agit du Domaine du Bois.

Du fait de l'urbanisation progressive de Vincennes d'Ouest en Est, les formes, les architectures et les modes d'implantation variés participent de l'identité de la ville et donnent des images et donc des perceptions multiples de cette compacité. Ce paysage urbain diversifié est préservé par le PLU.

⁴² Institut d'Aménagement et d'urbanisme - <http://www.iaurif.org/>

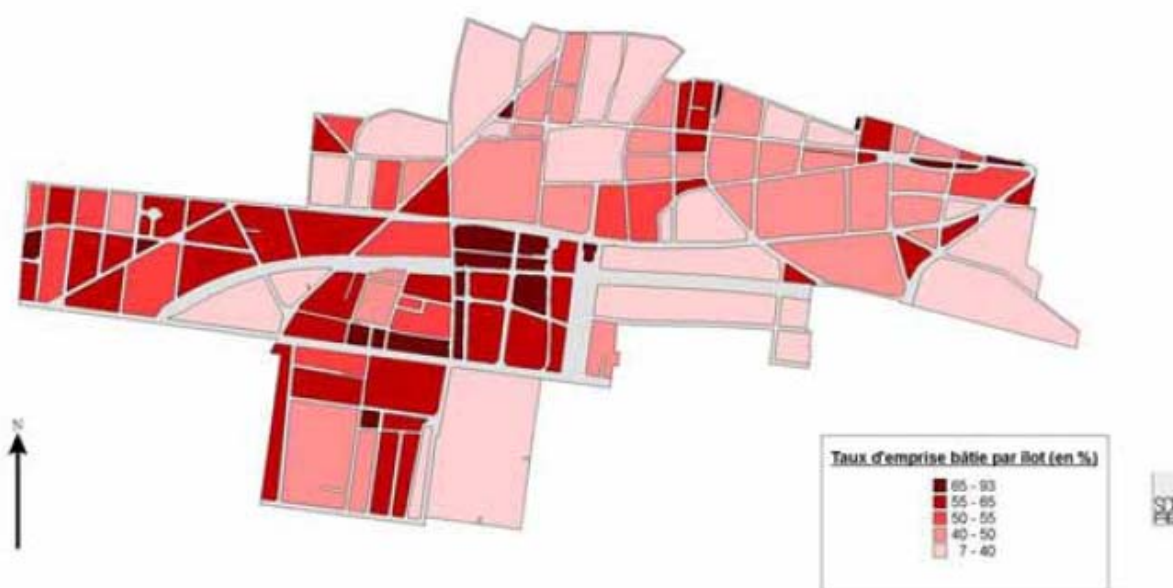
⁴³ source : Tableaux de bord internes 2008

Mais la densité forte de la ville pourrait aussi constituer une difficulté localement face au changement climatique

Le changement climatique en cours devrait notamment engendrer des épisodes caniculaires plus fréquents. Or, comme le fait remarquer le Comité Agenda 21 de Vincennes, dans les villes denses, on constate des effets de points chauds. Des différences de plusieurs degrés sont observées entre les températures de Paris, de sa première couronne et celle de la 2e couronne francilienne.

Pour limiter les conséquences de cette « surchauffe climatique » potentielle (inconfort et risques en cas de canicule, par exemple), des adaptations comme le développement d'une trame végétale importante pourraient s'avérer nécessaires.

Répartition de la densité bâtie par îlot⁴⁴



Carte extraite du rapport de présentation du PLU (source : SCURE – densité bâtie cadastre 2003)

Une connaissance insuffisante de la situation vincennoise en termes de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre

A ce jour, la Ville dispose de peu d'informations en termes de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre, alors que cette connaissance (chiffres concernant les copropriétés, émissions de CO₂ locales, etc.) est indispensable : elle devrait notamment permettre de déterminer les lieux d'intervention prioritaires.

Néanmoins, étant donné le contexte vincennois, on sait que les secteurs les plus consommateurs d'énergie (et émetteurs de gaz à effet de serre) sont les secteurs de l'habitat-tertiaire puis des transports. Pour le bâti, la Ville envisage de réaliser un Bilan Carbone de son patrimoine d'une part, et une thermographie aérienne d'autre part concernant l'ensemble du bâti vincennois.

A Vincennes, comme dans la plupart des villes françaises, le chauffage des logements est majoritairement assuré par des énergies fossiles (données INSEE) : 14% des logements vincennois sont chauffés au fioul, 42% au gaz et 38% au chauffage électrique, ce qui ne laisse que quelques pour cent pour le chauffage au bois et les énergies renouvelables. La part modale du chauffage « tout électrique » individuel a augmenté significativement (29,4% en 1999) dans les résidences principales. Pour mémoire, le chauffage constitue la principale dépense énergétique des ménages.

⁴⁴ Cette carte représente le taux d'emprise au sol des constructions. Qu'elles aient un ou plusieurs niveaux, seule leur emprise au sol est comptabilisée. La densité est exprimée au regard de la superficie bâtie par rapport à la superficie totale de l'îlot en excluant l'emprise des voiries

Quelques actions pour limiter les consommations d'énergie fossile de la municipalité

La Ville a pris quelques mesures sur ses équipements : réalisation d'un diagnostic de performance énergétique sur une vingtaine de bâtiments municipaux (2008) pour établir un programme de travaux d'amélioration (isolation, etc.), remplacement de 14 chaudières à gaz sur 16 entre 2002 et 2009 par des appareils à haut rendement et bas taux d'émission en monoxyde et dioxyde d'azote, installation de cellules de détection pour l'éclairage, extension de la mise en place de la gestion technique centralisée, affichage des performances énergétiques sur quelques bâtiments...

Pour veiller à la performance énergétique de l'éclairage public, un diagnostic et un programme de réduction de la consommation énergétique ont débuté par la mise en place de lampes basse consommation. Au total, 517 lanternes ont été remplacées (soit environ 30% du total) ce qui a occasionné une économie de 60 000KWh/an depuis 2006. Avec le Plan Lumière 2010, une approche globale de lutte contre la pollution lumineuse et de performance énergétique de l'éclairage public, a été lancée en lien avec les interventions du Projet de Ville.

A Vincennes, développer une « trame verte » et adapter l'espace public

Vincennes bénéficie d'une « trame verte » partielle qui peut être développée

A partir de sa trame verte publique existante (jardins, squares, arbres d'alignement) et les récents aménagements paysagers (couvertures du RER par exemple) la Ville a doublé ses espaces verts ces dernières années. Avec les espaces naturels privés (cœurs d'îlots, jardins, cours, etc.), Vincennes bénéficie d'une « trame verte » partielle qui peut être développée.

Les alignements d'arbres ne concernent qu'un tiers des rues. La trame verte devrait être notablement augmentée au terme du Projet de Ville : la végétalisation y est un axe essentiel, notamment avec le projet du Cours Marigny et l'apport de nouveaux arbres dans les rues résidentielles (Lejemptel, Giraudineau, Saulpic, etc.). A terme la poursuite de la couverture des voies du RER pourrait favoriser la place du végétal au cœur de la commune.

Les espaces verts vincennois



Carte extraite du PLU de Vincennes – source : SCUR+ © InterAtlas 2005

Mais la trame verte ne sera pas suffisante pour compenser les émissions locales de CO₂ ou pour rétablir la qualité de l'air

La Ville dispose aujourd'hui de peu de marge de manœuvre pour implanter de nouveaux arbres en croissance (capables de capter le CO₂), de part sa densité et ses sous-sols encombrés par les réseaux (problématique pour les racines d'arbres). Par ailleurs, elle dispose de peu de toitures végétalisées (5 bâtiments municipaux sur les 42 soit 3 025 m²⁴⁵) même si on signale quelques projets à l'étude, alors même qu'elles sont très efficaces dans la lutte contre les canicules, et participent pleinement à la constitution d'une trame verte, comme l'a souligné le Comité Agenda 21 de Vincennes lors de la concertation.

Par ailleurs, à Vincennes, le type d'espace public dominant est la rue, espace minéral dédié largement à la circulation routière et au stationnement, reléguant les autres usages, dont celui de support à la végétation, à une plus faible part.

Pourtant, seul un meilleur équilibre entre minéral et végétal à Vincennes pourrait contribuer à limiter l'inconfort généré par le réchauffement climatique et ses effets ponctuels. En effet, le manque de végétal conduit à un manque d'ombrage, à une faible régulation thermique et à un recours à la climatisation.

Dans ce cadre les cœurs d'îlots verts privés - une dizaine d'hectares concernés - doivent être préservés (une disposition du PLU de Vincennes prévoit une obligation de préserver une partie des terrains - de 20 à 50% selon les zones - en espaces verts), et l'ombrage des rues développé autant que possible (le Projet de Ville inclut notamment l'implantation d'arbres d'alignement supplémentaires dans des rues résidentielles de Vincennes). Par ailleurs, l'utilisation de revêtements clairs (toits blancs, sols clairs dans l'espace public) permettrait de renvoyer la chaleur vers le ciel.

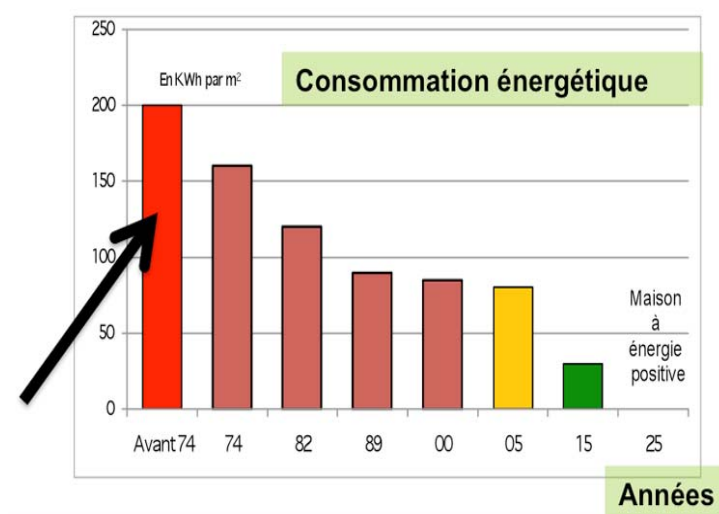
⁴⁵ Source : Tableaux de bord 2008

A Vincennes, adapter un patrimoine de logements anciens de qualité mais énergivores

Dans une ville ne disposant plus de foncier pour de nouvelles opérations de construction immobilière, relever le défi climatique et énergétique dans le domaine du bâtiment passera nécessairement par la réhabilitation et l'adaptation du bâti privé aux nouvelles exigences d'isolation et d'efficacité énergétique, telles que définies dans le Grenelle de l'Environnement. A Vincennes ce chantier est particulièrement complexe pour quatre raisons.

- Le parc de logements existants est ancien puisque 80% des logements datent d'avant 1975, 60% d'avant 1948, et environ 30% d'avant 1915⁴⁶. Ceci signifie globalement que son niveau de consommation d'énergie est équivalent au double de ce qui est attendu dans les prochaines années dans l'habitat ancien en Ile de France.
- Deuxièmement, le renouvellement du bâti à Vincennes, une ville « déjà construite » est faible : seulement 5% des logements sont postérieurs à 1990. Les logements neufs ne constituent donc pas une offre concurrentielle forte et n'incitent pas aux travaux sur des patrimoines attractifs.
- Troisièmement les structures de co-propriétés, très nombreuses à Vincennes, conduisent à des processus très longs de prise de décision.
- Enfin les projets de réhabilitation concernent le plus souvent des immeubles à forte valeur et contraintes architecturales et patrimoniales ce qui a des conséquences sur le coût des travaux et l'impact du chantier dans la vie des familles.

Consommations énergétiques moyennes en fonction de l'âge des bâtiments.



Les immeubles privés anciens de Vincennes à forte valeur patrimoniale et architecturale exigent des systèmes d'isolation performants le plus souvent impossibles à installer par l'extérieur et à l'intégration des énergies renouvelables. Au cours du diagnostic, les Vincennois, en l'absence d'un bilan énergétique complet, ont confirmé que leurs logements avaient besoin d'être améliorés pour plus d'efficacité énergétique. Certains estiment que les objectifs doivent être très ambitieux pour la réhabilitation, plus proche de 50 Kwh/m²/an que des 104 Kwh/m²/an exigés en Ile de France dans l'habitat existant. Pour les constructions neuves, très rares à Vincennes, la construction de bâtiments à énergie positive exemplaires paraît souhaitable. Précisons que ces chiffres de

⁴⁶ Source : INSEE (données 2006)

consommation concernent les énergies primaires des logements (électricité, chauffage..) mais pas les équipements domestiques.

De façon générale, les Vincennois se déclarent conscients des enjeux mais disent manquer encore d'information et de conseils pour appréhender les problèmes et passer à l'action. Beaucoup n'ont pas connaissance du Point Info Energie ou le perçoivent comme principalement destiné aux projets de maisons individuelles.

Le patrimoine immobilier municipal, bien que plus récent puisqu'il date en moyenne de 60 ans, nécessitera une politique volontariste qui pourra servir d'exemple. Sur les 42 bâtiments municipaux 5 bénéficient de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques et 5 bâtiments de toitures végétalisées⁴⁷.

La Charte 21, le volet interne de mobilisation de la commune et de ses agents pour un développement durable, adopté en décembre 2009, inclut un axe "Renouveler les énergies et lutter contre l'effet de serre". Le plan d'action prévoit notamment un Bilan Carbone du Patrimoine et des Services municipaux, pour mieux connaître les consommations et préciser les mesures prioritaires, ainsi qu'une thermographie aérienne.

⁴⁷ source : tableau de bord 2008 (Maintenance bâti)

A Vincennes, réussir techniquement et socialement la réhabilitation du patrimoine

Compte tenu de la faiblesse du parc social à Vincennes et du rôle social qu'y joue une partie du parc privé de logements, son adaptation à la nouvelle donne énergétique est tout à la fois un enjeu technique et un enjeu de solidarité : il s'agit à la fois de diminuer les consommations d'énergies fossiles et de limiter le coût des charges de fonctionnement qui devraient fortement augmenter dans les années à venir à cause de l'augmentation du prix des énergies fossiles. Plusieurs actions visent d'ores et déjà à concilier cette double exigence que demain d'autres démarches devront amplifier : à ce sujet, les experts du comité Agenda 21 de Vincennes ont souligné l'enjeu majeur que représente la transformation des systèmes de chauffage collectif (meilleure efficacité, substitution des sources d'énergies fossiles par des sources énergies renouvelables).

Une **Opération programmée d'amélioration de l'habitat** (OPAH) a été mise en place sur le centre historique de Vincennes. Elle concerne potentiellement environ 2 200 logements, et vise à inciter les propriétaires à réaliser des travaux d'amélioration et de mise aux normes, grâce à une assistance financière et technique. Cette OPAH a été lancée pour une période de 5 ans, de septembre 2007 à août 2012.

108 adresses sont en contact avec l'équipe de suivi de l'OPAH, dont 28 sont prioritaires. 14 interventions sont en cours. Les objectifs des interventions pour les parties communes concernent l'éradication des peintures aux sels de plomb, la mise aux normes des réseaux électriques et la mise en valeur du patrimoine. Concernant les parties privatives, les objectifs d'intervention concernent la mise en décence des logements, l'amélioration des logements en particulier en vue d'économiser de l'énergie. Ainsi, la plupart des interventions concernent les changements de fenêtres et la rénovation complète des logements (changement des sanitaires, mise aux normes de l'électricité, peinture...). L'OPAH poursuit également des objectifs d'incitation à la modération de loyer et à la remise sur le marché de logements vacants, dont les interventions sont encore en projet.

La totalité des subventions accordées par la Ville, l'ANAH, le conseil général et le conseil régional sont de 220 000 €, la plupart de l'enveloppe réservée n'étant pas encore consommée.

L'agence MVE intervient en conseil sur le volet énergétique de l'OPAH. Une expérimentation menée avec le PACT 94 permet d'accompagner les copropriétés dans leur démarche d'économies d'énergie. Pour cela deux actions ont été mises en place : la formation des intervenants de l'OPAH sur la maîtrise de l'énergie et l'élaboration d'une brochure d'information à destination des propriétaires.

Elle regroupe des fiches techniques (sur les économies d'énergie, la ventilation et l'humidité dans les logements, les matériaux d'isolation répondant à une logique de développement durable) et des fiches d'information (crédit d'impôt, ouverture des marchés électrique et gazier, diagnostics dans le bâtiment...).

« Maîtrisez Votre Energie » (MVE) : L'Agence Locale de l'Energie des villes de Vincennes, Montreuil, Bagnolet et Bondy a pour mission de conseiller, de sensibiliser, d'aider à la décision dans les domaines de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables. Ce point info énergie assure à Vincennes une permanence décentralisée à Cœur de ville, ouverte à tous et sans rendez-vous. L'agence MVE est missionnée par l'ADEME pour apporter ces services de conseils de proximité gratuitement. Elle s'adresse au grand public au travers de son Espace Info-Energie, aux collectivités locales et aux professionnels de son territoire (assistance à maîtrise d'ouvrage, ou formations). Concernant le conseil aux collectivités locales, il s'agit d'accompagner les projets communaux (ex : bilans énergétiques, gestion optimisée de l'énergie...), de sensibiliser le personnel municipal et les citoyens (y compris dans les écoles par des animations). MVE a également une mission européenne (projet « ECO N'HOME ») qui vise à accompagner des familles dans leur démarche volontaire de réduction de leur consommation d'énergie et d'émissions de CO₂.

Pour conserver et étendre la vocation sociale du parc de logements privés (notamment les 1290 logements relevant de la loi de 1948), **un Programme Social Thématique (PST)** a été lancé pour la période 2008-2012. Il a pour objectif de créer des logements sociaux dans le parc privé grâce à des conventionnements de logements. Les propriétaires signent une convention de 9 ans les engageant à des loyers bas, en contrepartie de subventions pour réhabiliter leur patrimoine.

Cette dynamique conjuguant vocation sociale et maîtrise énergétique est une condition majeure de la réussite de la réhabilitation du parc. Elle permet de lutter efficacement contre la précarité énergétique et développer le parc social. Les dispositifs de l'OPAH (et de son volet Energie) permettent d'agir en priorité sur la réhabilitation des logements défectueux qui jouent un rôle de parc social « de fait ». A Vincennes, c'est le cas par exemple des logements de la rue Dohis.

Mais cette dynamique vertueuse doit permettre, pour être efficace, d'adapter globalement le patrimoine immobilier de logement vincennois à la nouvelle donne énergétique tout en réduisant les charges des ménages. Compte tenu de la structure et de la qualité du parc elle devra mieux mobiliser et associer les propriétaires qu'ils occupent ou qu'ils louent leur logement.

Pour contribuer à la sensibilisation des propriétaires et donc au développement des interventions techniques plusieurs mesures vont ou pourraient être réalisées. La **thermographie aérienne** de Vincennes en cours est un outil important. MVE envisage de compléter cette thermographie vue du ciel par une **thermographie des façades** à l'aide d'une caméra infrarouge, manière précise d'affiner au cas par cas, l'étude et la connaissance du parc bâti.

A cet égard le service Habitat de la Ville joue un rôle d'intermédiaire important entre les propriétaires et le Point Info Energie qui mériterait d'être développé (par exemple, remise d'une documentation énergie avec les permis de construire). Ce rôle pourrait être étendu aux autres services techniques et développé avec les agences immobilières ou les notaires, qui sont des relais d'information très importants.

Cette sensibilisation doit notamment viser à inciter les copropriétaires à un réel dialogue avec le syndic avant d'engager les travaux. Des chantiers pilotes exemplaires portant sur la réhabilitation de copropriétés pourraient concrètement servir à sensibiliser/informer en ouvrant les chantiers aux visites et à former des professionnels.

MVE a un projet en cours qui consiste à identifier les types de copropriétés représentatives afin d'y étudier la mise en œuvre du processus de réhabilitation (y compris l'information du syndic). Il est nécessaire de démystifier les contraintes techniques de l'isolation par l'intérieur et l'extérieur, qui freinent le passage à l'action. Un accompagnement test est en cours avec une copropriété volontaire en association avec le CODAL PACT 94.

A Vincennes, développer les énergies renouvelables

Aujourd'hui, la part des énergies renouvelables dans les ressources locales reste marginale (pour mémoire, seuls quelques pour cent des logements sont chauffés avec des sources énergétiques provenant d'énergies renouvelables).

La Ville a pris des premières mesures sur les équipements municipaux : projet de chaufferie au bois au centre de vacances municipal d'Habère-Poche en Haute-Savoie, installation de panneaux photovoltaïques/solaires thermiques sur le centre technique municipal...

Dans l'espace public, des horodateurs et des panneaux signalétiques « solaires » ont été installés.

La Ville ne dispose pas à ce jour d'études précises sur les ressources et les techniques les plus adaptées au territoire vincennois (géothermie, solaire, biogaz, etc.). Lors de la concertation, le Comité Agenda 21 a suggéré la réalisation d'une pré-étude pour un réseau de chaleur basé sur la géothermie profonde adaptée aux résidences de logements collectifs mais aussi sur la géothermie très basse température qui convient pour les maisons de ville disposant d'une cour ou de système d'aéro-thermie de type puits canadien. Cette démarche pourrait s'inscrire dans le "plan régional pour la géothermie en Ile de France dans l'habitat et le tertiaire" qui couvre la période 2008 - 2013 et permet d'obtenir des financements (source : ADEME). Cette étude pourrait être réalisée par MVE, agence locale de l'Energie.

Un projet de rénovation d'une maison vincennoise individuelle du début du 20ème siècle, qui souffrait de nombreux défauts d'isolation et munie d'équipements à l'efficacité énergétique limitée, a été lauréat du Concours EDF « Rénovation Bas Carbone » 2009. Ce concours encourage les acteurs du bâtiment en France à conduire des projets de rénovation abordables et reproductibles. L'Atelier Zündel & Cristea a souhaité allier le style d'origine et l'architecture contemporaine tout en rendant la maison la plus économe en énergie possible. Les travaux seront achevés courant 2010, et les solutions techniques et énergétiques apportées par la rénovation sont les suivantes : isolation thermique extérieure des murs par une couche de 15 cm de Polystyrène Extrudé (PSE) ; réfection et surélévation de la toiture et isolation avec 30 cm de laine de roche ; double vitrage argon et menuiseries en bois et métal ; pompe à chaleur eau/eau réversible par sondes géothermiques sur nappe phréatique ; ventilation double flux avec récupération de chaleur sur puits canadien ; eau chaude sanitaire produite par chauffe-eau solaire individuel. Le coût HT au m² est de 948 € et la consommation énergétique est divisée par 8, en limitant les émissions de CO₂ à 2kg/an (contre 83 kg/an avant rénovation). Source : Le Moniteur

A Vincennes, développer encore les démarches de mobilité durable

Située aux portes de Paris, Vincennes est une ville attractive, qui bénéficie d'une bonne desserte routière et en transports collectifs

Avec ses stations de RER A, métro et bus, Vincennes, ville compacte, accueille aux heures de pointe les déplacements multiples de ses habitants, de ses salariés et une circulation **de transit importante** liée à son positionnement stratégique en Ile de France et son positionnement relatif au territoire parisien (ville en longueur, perpendiculaire au périphérique).

La gare RER, la gare routière du château, les lignes de bus 115, 318 et 325 (Mobiliens) sont répertoriés comme « Pôles PDU⁴⁸ » de la région Ile-de-France, c'est à dire qu'ils constituent des pôles majeurs à l'échelle du maillage régional et renforce l'attractivité et le rayonnement commercial, économique voire touristique de la commune.

Mais l'attractivité vincennoise liée à l'excellence de sa desserte est à la fois une difficulté et un atout. Une difficulté quand l'objectif est de réduire les nuisances et les émissions de gaz à effet de serre liées au trafic automobile. Un atout quand il s'agit au nom du même objectif de développer l'usage des transports en commun et des circulations douces.

Chaque jour, 6 Vincennois sur 7 quittent leur ville pour aller travailler (3 vont à Paris). Ils choisissent largement les transports en commun (à 57%) comme mode de déplacement et la voiture n'est la solution que pour un peu plus du quart d'entre eux. Un quart des Vincennois qui habitent et travaillent à Vincennes travaillent à domicile. Les salariés de Vincennes sont eux aussi de faibles adeptes de l'automobile puisque seulement 13 % utilisent leur voiture⁴⁹.

Actuellement la marche est utilisée dans 40% des déplacements domicile-travail des Vincennois et 86% des modes d'accès au RER.

Une situation globalement très bonne même si elle cache certains paradoxes ou réalités contrastés et qui exigera pour s'améliorer encore des multiples mesures d'accompagnement et l'engagement des Vincennois

60% du territoire communal est à moins de 500 mètres d'une station de transport en commun (RER, métro ou bus), ce qui constitue un réel atout pour limiter l'utilisation de la voiture.

L'offre de stationnement est par ailleurs globalement en baisse, et concentrée en centre-ville. Moins du tiers des résidences principales disposent d'un stationnement privatif.

La politique de stationnement mise en place depuis 2003 repose sur plusieurs principes :

- le stationnement payant rotatif limité à 2 heures sur les axes commerciaux ;
- le « stationnement résidentiel » à tarif réduit pour les Vincennois sur les autres voies ;
- la création de parkings souterrains ;
- et via le règlement du PLU : pour toute construction de nouveau logement, l'exigence de création d'une place de stationnement ou plus (selon la taille de l'opération) ; en sont exemptées les petites opérations de logements sociaux. Pas d'obligation de nouvelles créations de places de parking pour les bureaux créés dans un rayon de 500 mètres autour des stations de RER et de métro.

Si cette politique a permis de réduire le taux de congestion, un stationnement incivique persiste en centre-ville et aux abords du château. Les projets d'aménagement actuel préservent l'offre globale de stationnement et le Projet de Ville va compenser les pertes de places de parking en surface par un parking public de 130 places à l'îlot Fontenay. En 2009, seulement 47 places de stationnement

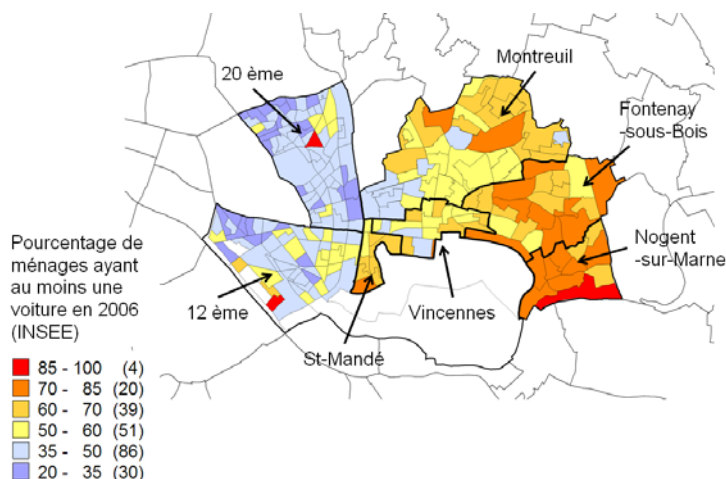
⁴⁸ Plan de Déplacements Urbains

⁴⁹ données PLU de 1999

pour personnes à mobilité réduite étaient réparties sur la commune, et un audit de l'association « Accessible pour moi » témoigne d'une situation à améliorer.

A noter que l'association de commerçants de la rue du Midi (LACOMIDI) a mis en place un système de parking gratuit pour renforcer son attractivité (une heure de parking gratuit offerte aux clients qui consomment dans le magasin).

On constate à Vincennes une légère baisse du taux de motorisation des ménages, passé de près de 60% en 1999 à 57% en 2006.



La motorisation des Vincennois (données INSEE 2006)

La desserte en transports en commun n'est pas également répartie sur le territoire : ainsi, l'est de la ville est relativement moins bien desservie que les autres quartiers, ce qui pourrait être amélioré en vue d'y réduire l'usage de la voiture.

Par ailleurs, la ligne A du RER souffre de surcharges chroniques et la desserte en bus souffre d'une vitesse commerciale faible (pas de couloirs de bus, de priorité aux feux, etc.). Les nuisances sonores occasionnées par le RER A ont donné lieu à des travaux de couverture. Des études ont été réalisées sur les phases 2 et 3 des protections phoniques du RER⁵⁰ mais les financements n'ont pas été votés par le Conseil Général et le Conseil Régional, ni inscrits au Contrat de Projet Etat-Région ou au Contrat Particulier Région-Département du Val de Marne

En terme de **desserte routière**, Vincennes est sur la RD34, et se trouve à proximité de l'A86, de l'A4 et du périphérique. Sa proximité avec Paris et avec des pôles de services ou d'emploi (IGN, hôpital, ZA de Bel-Est, de Rosny...), son centre ville commerçant et ses équipements culturels, le Bois de Vincennes en font une **ville attractive traversée** soumise uniquement à certaines heures à des flux nord-sud importants.

Ces déplacements nombreux entraînent **pollution et nuisances** qui altèrent la qualité de vie. Vincennes se trouve en effet en zone de forte concentration de polluants atmosphériques, phénomène interdépendant du trafic autoroutier proche (A3, A86, A4...) et de la proximité de la capitale.

⁵⁰ source tableaux de bord 2008 des Services techniques

Engagée depuis 1994 dans le programme « Bus écologiques », la **RATP** a, ces dernières années, développé la filière du gazole dépollué, qui permet de réduire les émissions de particules et de CO₂ de façon significative. La RATP disposera fin 2010 de 30 % de bus répondant au minimum à la norme Euro IV. Pour relever le défi du « zéro pétrole en 2025 », la RATP développe son parc bus au diester 30 et teste des véhicules fonctionnant à l'éthanol et au diester 100. Elle participe à plusieurs programmes de recherche tels que STARE, pour une déclinaison du système « Stop & Start », qui permettrait une économie de carburant. Pour mémoire, les transports collectifs ne sont pas une compétence communale mais du Syndicat des Transports d'Ile de France.

Au-delà de la RATP, au niveau national, Etat et constructeurs s'engagent également actuellement au travers un **plan national pour favoriser le développement de véhicules propres** (voitures électriques et hybrides rechargeables).

Plusieurs projets (communaux, intercommunaux) en cours ou à venir pour développer encore l'éco-mobilité

La concertation a souligné que la situation vincennoise concernant les déplacements requiert des solutions faisant appel aux coopérations, à des projets communs intercommunaux, régionaux... afin de faire face aux enjeux et aux délais qui y sont associés, et des interventions techniques sur les principaux axes concernés. Il s'agit de s'inscrire dans le Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France qui a fixé des objectifs chiffrés qui portent par exemple sur l'augmentation de la part modale des transports collectifs, du vélo, ou de la marche, la réduction de la part modale de la voiture, le report de 3% du transport de marchandises sur le mode fluvial et le ferroutage...

Pour apporter des réponses, Vincennes, Saint-mandé et Montreuil se sont associées en 2004 pour réaliser une étude et émettre des recommandations, mais celles-ci n'ont pas été mises en oeuvre.

Il s'agissait pour Vincennes de travailler sur l'amélioration de la desserte en bus des quartiers Est, d'accompagner les activités du bas Montreuil, de maîtriser le trafic entre Paris et l'est du Val de Marne, de prolonger la ligne 1 du métro jusqu'aux Rigollots et Val-de-Fontenay, de hiérarchiser l'espace public entre route et transports en commun, de donner la priorité aux modes alternatifs doux.

Vincennes est une ville à l'échelle du **piéton**, qui bénéficie et va bénéficier de cheminements de bonne qualité en centre-ville (travail sur l'accessibilité avec signalétique pour malvoyants, trottoirs élargis et abaissés, etc.). Par contre les quartiers ouest et nord sont moins accessibles.

Le relief peu marqué de Vincennes, ses courtes distances et la proximité du Bois sont des atouts pour le développement de l'usage du **vélo**. Les pistes cyclables sont en fort développement mais souffrent de leur discontinuité et de la multiplicité de leur aménagement. L'accueil récent de 12 stations Vélib, la mise à disposition du Guide du cycliste à Vincennes et l'existence d'un Schéma intercommunal des circulations douces (il concerne 8 communes de l'est parisien, dont Vincennes, et a pour vocation de créer un véritable réseau cyclable) constituent des atouts importants de développement. L'association « Vincennes à vélo », se mobilise pour promouvoir l'utilisation du vélo comme moyen de déplacement à part entière, et constitue un acteur majeur vincennois sur le sujet.

Le réseau de « **rues pacifiées** » en cours d'aménagement (objectif : d'ici 2010 : 40% de la superficie de la ville en « espaces apaisés »), a pour vocation de faciliter et de tranquilliser les déplacements à pied et en vélo, permettant ainsi à chacun de **limiter son empreinte écologique**.

Si c'est majoritairement à pied que les usagers accèdent au RER Vincennes (86%) et au métro Château de Vincennes (69%), l'intermodalité avec le bus existe. Elle concerne 22% des usagers du métro Château de Vincennes et seulement 10% des usagers du RER Vincennes. L'utilisation de la voiture autour de cette gare RER est découragée : 1% seulement des usagers combinent les modes RER A Vincennes et voiture stationnée à proximité. Par contre, 6 % des utilisateurs combinent l'usage du métro à Château de Vincennes et d'une voiture stationnée aux alentours ; cela cause des problèmes de circulation et de stationnement anarchique aux heures de pointe. La gratuité du stationnement aux alentours du château et sur l'esplanade, de la responsabilité de la Ville de Paris, est mise en cause sur son territoire (source : étude Transitec).

Diagnostic Agenda 21- Ville de Vincennes

Le Projet de Ville prévoit d'améliorer les conditions de l'intermodalité au niveau de la gare RER A. Ces modalités sont discutées au sein d'un Comité de Pôle : un « noeud d'échange » va être créé, avec un arrêt de bus sur le bord Est de la place et l'intégration du stationnement vélo.

En complément et pour montrer l'exemple aux acteurs économiques la Ville souhaite mettre en place un Plan de déplacement du personnel municipal dans le cadre de sa Charte 21.

PROPOSITIONS D'INDICATEURS A SUIVRE

Pour lutter contre le changement climatique à Vincennes et y relever le défi énergétique sept indicateurs apparaissent, en première analyse, à suivre plus particulièrement et à faire évoluer.

Pour relever le défi climatique

- Emissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la commune

Pour développer les énergies renouvelables

- Part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique de Vincennes

Pour réussir techniquement et socialement la réhabilitation du patrimoine

- Part des logements anciens réhabilités avec un volet énergie
- Part des logements sociaux réhabilités avec un volet énergie par rapport à l'ensemble du parc
- Vulnérabilité des ménages vincennois à l'élévation du coût de l'énergie (nombre des impayés EDF, part du budget logement des allocataires de l'aide personnalisée au logement)

Pour développer encore les démarches de mobilité durable

- Part des divers modes de déplacements utilisés par les Vincennois
- Nombres d'entreprises avec un Plan de déplacement d'entreprise

PISTES D' ACTIONS APPARUES LORS DE LA CONCERTATION

A l'occasion des différentes réunions de concertation organisées d'octobre 2009 à janvier 2010 sur le diagnostic développement durable de Vincennes, de nombreuses pistes d'action ont été évoquées. Par transparence, elles sont recensées ici, ce qui ne présage pas de leur éventuelle faisabilité. Les actions déjà menées par la Ville n'ont pas été reprises.

Tout d'abord, pour répondre aux préoccupations vis-à-vis des questions de changement climatique, de consommation énergétique et de croissance prévisible des prix de l'énergie, un volet « climat-énergie » pourrait trouver sa place dans l'agenda 21 et décliner à Vincennes les objectifs du Grenelle de l'environnement.

Pour réussir techniquement et socialement la réhabilitation du patrimoine

- Réaliser des bâtiments « énergie zéro » exemplaires lors de réhabilitations engagées par la Ville.
- Imposer ou autoriser des normes ou règles de construction adaptées au Grenelle (voir plus contraignantes), au travers du Plan Local d'Urbanisme et des permis de construire (exemple : autoriser les panneaux solaires photovoltaïques sur les toits à chaque rénovation de toiture).
- Etudier l'idée des OPAH « Energie » ou OPAH « Durable » (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat).
- Utiliser le levier de l'incitation financière pour développer la construction d'habitat écologique
- Aider les entreprises du bâtiment à se former pour mieux répondre à la demande
- Proposer aux particuliers un accompagnement technique complet (montage du projet, réalisation, financement)
- Etudier l'opportunité d'utiliser un réseau de chaleur

Pour développer une « trame verte » et adapter l'espace public

- Sur les aménagements urbains, préserver et développer les zones « vertes » en limitant les nouvelles constructions, utiliser pour les trottoirs un revêtement qui absorbe le CO2.

Pour développer les énergies renouvelables

- Pour l'éclairage public améliorer son efficacité énergétique et faire des études sur l'utilisation de panneaux solaires photovoltaïques.
- implanter des éoliennes horizontales
- Favoriser les économies et les énergies renouvelables (le recours à la géothermie)

Pour développer encore les démarches de mobilité durable

Sur la circulation, les aménagements et la réduction des nuisances :

- Mener un travail collaboratif à l'échelle intercommunale pour établir un Plan de circulation sur l'Est parisien, afin de prendre des mesures à la dimension des enjeux climatiques.
- Organiser avec les entreprises des Plans de Déplacement des Entreprises pour les salariés.
- Imaginer des aménagements spécifiques (trame verte, isolation phonique, protection contre les pollutions, etc.) sur les grands axes. La rue de Paris qui pourrait recevoir un traitement exemplaire.

Sur les circulations douces, les cheminements piétonniers et l'éco-mobilité :

- Faire un Plan des circulations douces pour faciliter la circulation à vélo et à pied, notamment pour relier le Bois, les rues de Montreuil, de Paris, de Fontenay et réaliser un Plan Vélo cohérent pour relier les pistes cyclables entre elles, en site propre ; augmenter le nombre de parkings à vélos

- Organiser des pédibus pour les scolaires. Impliquer notamment les retraités
- Favoriser l'achat de véhicules électriques.
- Implanter Autolib (voitures en libre-service sur abonnement) et favoriser l'auto-partage et le co-voiturage.
- Développer le covoiturage : les participants évoquent l'idée de créer un espace d'échange pour les Vincennois sur le site Internet de la Ville

Sur les transports en commun :

- Mettre en place des navettes transversales est-ouest et nord-sud, non polluantes.
- Développer des bus non polluants et moins bruyants à Vincennes (voir RATP).
- Améliorer les transports en commun avec notamment la prolongation de la ligne 1, l'augmentation de la fréquence des bus rue de Fontenay, la création de minibus desserte locale (perpendiculaires à l'axe est-ouest).

Sur le stationnement :

- Aménager plus de places parking pour éviter la pollution occasionnée par la longue recherche d'une place.

Pour informer, mobiliser, suivre

- Sur les sources d'énergie, faire réaliser une étude économique comparative et globale des ressources consommées par les différentes sources d'énergie (« bilan consommé » du gaz, du fioul, de l'énergie solaire, du nucléaire, etc.)
- Informer pour permettre une meilleure connaissance de l'offre de produits, de services et d'aides financières concernant les travaux à engager.
- Tenir compte du contexte local de ville « déjà construite » en donnant une grande importance aux efforts de communication et de sensibilisation aux gestes quotidiens et comportements qui permettent d'économiser de l'énergie.
- Réaliser un catalogue des ressources et solutions énergétiques nouvelles..
- Sur le nécessaire suivi des actions de l'Agenda 21, une équipe « Climat-Energie-Environnement » sous la responsabilité d'un élu (ou adjoint) pourrait permettre de piloter l'ensemble des outils de façon transversale, de bâtir des programmes d'études, de tenir des tableaux de bord précis sur les émissions de gaz à effet de serre pour le patrimoine communal et le reste, de tenir un bilan financier des investissements et résultats des actions engagées, d'informer et sensibiliser.

A Vincennes, préserver les ressources naturelles et la biodiversité dans une ville dense et peuplée

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

A Vincennes, l'eau une ressource rare à économiser et à mieux protéger

L'eau à Vincennes est une ressource naturelle dont la présence est discrète

Vincennes appartient au bassin hydrographique de la Marne. Sur le territoire de la ville, l'eau n'est pas visible. Aucun cours d'eau, pas de sources émergentes (celles des hauteurs de Montreuil qui historiquement traversaient la ville, sont aujourd'hui canalisées), très peu de fontaines, d'animations aquatiques, pour symboliser l'importance vitale de cet élément. L'eau souterraine présente sous forme de nappes n'est pas utilisée, hormis par d'éventuels puits et forages privés, non connus de la Ville. En revanche certaines de ces nappes ont pu être polluées par des activités aujourd'hui disparues, problématique qui touche la plupart des villes de petite couronne, et leur qualité globale est assez mal connue.

La consommation d'eau potable y est pourtant bien réelle, pour la boisson, la cuisine, le lavage, et l'arrosage

Vincennes consomme 2,8 millions de m³ d'eau potable par an, soit 60m³ par habitant. Un chiffre égal à la moyenne départementale, typique du type d'habitat fortement collectif de la ville et en baisse constante depuis plusieurs années (-1% par rapport à 2007), en lien avec la modernisation du parc d'équipements ménagers et la plus grande attention portée à l'eau par les consommateurs.

La surveillance et l'amélioration du réseau (réseau public et réseaux privés notamment des copropriétés) sont essentielles pour lutter contre les fuites et le gaspillage, tout comme dans un autre registre la sensibilisation des usagers, notamment les enfants et les jeunes, pour influencer sur les comportements. Aucune action d'envergure à destination des habitants et des activités n'a pourtant été engagée en la matière.

La Ville sait que l'eau est précieuse et maîtrise la consommation des bâtiments communaux et l'arrosage des espaces verts publics, elle s'oriente aussi vers la réutilisation des eaux pluviales, un des axes fort de la Charte 21. Le projet de la future piscine prévoit la récupération des eaux grises. La Ville supprime par ailleurs progressivement les bouches à eau, très consommatrices, d'autant plus qu'actuellement l'eau utilisée par la Ville pour le nettoyage des trottoirs et l'arrosage des espaces verts est celle du réseau d'eau potable.

L'alimentation en eau potable des Vincennois est assurée par le réseau du Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF)

La question de la maîtrise publique de l'eau comme incontournable du développement durable - maîtrise et transparence des choix, et niveaux de prix - a été soulevée lors des temps de concertation.

L'eau consommée à Vincennes est prélevée principalement en Seine et potabilisée à Choisy-le-Roi

A partir de l'usine de production d'eau potable Edmond Pépin de Choisy-le-Roi, un puissant dispositif de distribution - réseaux, réservoirs et interconnexions inter-ressources (Seine-Marne-Oise et nappes souterraines) - permet d'atteindre un niveau de fiabilité élevé pour le service d'eau potable à Vincennes. Seul le domaine du Bois est alimenté en eau provenant de la Marne (potabilisée à l'usine de Neuilly-sur-Marne).

Le **SEDIF** est un syndicat intercommunal qui pourvoit aux besoins en eau des 144 communes de la périphérie parisienne qui le constituent, dont Vincennes. Le contrat de régie intéressé de VEOLIA, prestataire historique du SEDIF (depuis sa création en 1933) arrivant à échéance le 31/12/2010, l'année 2008 a été marquée par le débat sur le choix du futur mode de gestion. Le principe d'une nouvelle délégation de service public, dans le cadre d'une régie intéressée profondément renouvelée a été voté.

Le SEDIF est par ailleurs un acteur engagé dans le domaine du développement durable. Il a présenté son premier rapport du même nom en 2008. Il est investi depuis 1986 et l'ensemble de ses abonnés aussi, dans le programme Solidarité-Eau qui apporte un soutien technique et financier à des pays francophones d'Afrique et d'Asie pour l'accès à l'eau potable.

Il a signé avec son régisseur une charte pour la protection de l'environnement en 2000, concrétisée en 2002 par la certification ISO14001 de l'ensemble des activités de production et de distribution d'eau. Il introduit depuis 2005 le concept de construction durable dans tous projets de rénovation ou de création d'équipements. Il organise de très nombreuses actions pédagogiques auprès des enfants (ex l'eau à l'école). Il s'investit dans des actions de prévention des pollutions à la source auprès des agriculteurs et des industriels des bassins de la Seine, de la Marne et de l'Oise.

Sa qualité est très contrôlée et conforme aux normes sanitaires

De la production jusqu'au compteur, la qualité (physico-chimique et bactériologique) de l'eau distribuée est préservée par le respect de règles sanitaires et de contrôles rigoureux faisant de l'eau du robinet un des produits alimentaires les plus surveillés. Les particuliers sont informés annuellement et façon synthétique de la qualité de l'eau, notamment par l'affichage obligatoire en mairie des résultats des mesures effectuées par les autorités sanitaires. Ils disposent également via le site www.sedif.com d'un support dynamique réactualisé mensuellement.

L'eau distribuée à Vincennes en 2008 a toujours été conforme aux normes. Par mesure de prévention, le SEDIF poursuit en outre son programme d'élimination progressive des branchements au plomb. La concertation a souligné que la Ville, évidemment dans le cadre intercommunal du SEDIF, devait être vigilante sur la qualité de l'eau distribuée, de nouveaux micro-polluants (ex médicaments et hormones de synthèse) étant en effet de plus en plus souvent détectés dans les eaux des rivières.

L'assainissement des Vincennois est assuré par la Ville et le Département du Val de Marne et le SIAAP qui interviennent en régie

Après usage, les eaux chargées de rejets organiques, produits d'entretiens, produits phytosanitaires, micro-polluants divers, sont rejetées par les habitants, les entreprises et la Ville, dans les collecteurs et émissaires d'assainissement - appartenant successivement à la Ville (gestion par VEOLIA), au Département, et au Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) - et conduites à la station d'épuration Seine-Aval du SIAAP à Achères, où elles rejoignent la Seine après traitement.

Un diagnostic complet du réseau d'assainissement de Vincennes a été terminé en 2004. Il ne signale aucun point noir d'« inondations » ou d'« odeurs » provoquant risque ou gêne pour les habitants. Peu d'actions de maîtrise des pollutions de l'eau à la source sont à signaler.

Depuis sa création en 1970, le **SIAAP** réunit les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, ainsi que 180 communes de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne et du Val d'Oise. Depuis 2000 dans le cadre d'un contrat Etat-Région, le SIAAP est engagé dans un vaste programme de modernisation de son réseau, de construction de nouvelles stations d'épuration utilisant des technologies avancées pour l'élimination des pollutions carbonées, azotées, et phosphatées, et de développement de capacités de stockage des eaux excédentaires par temps de pluie.

Le SIAAP est également un acteur engagé dans le domaine du développement durable. Il s'est doté d'une charte d'engagement pour le développement durable et d'un Agenda 21 porteur d'actions concrètes autour de la concertation, de l'exemplarité du service public, de la préservation de l'environnement de l'aménagement et de la mobilité, de la cohésion sociale et de la solidarité. Il est engagé dans la solidarité internationale à travers la coopération décentralisée et le partage d'expériences. Il est engagé de longue date dans des démarches de prévention des incidents et accidents pouvant impacter la santé humaine ou l'environnement. Il organise de très nombreuses actions pédagogiques.

Toutefois, la ville étant très imperméabilisée, le ruissellement y est important et peut obliger parfois, lors de fortes pluies, à des délestages du réseau d'assainissement en Marne. Les initiatives de récupération des « eaux de pluie » et de réutilisation sur site sont encore peu nombreuses sur la ville, malgré l'installation très récente de quelques toitures terrasses et dispositifs récupérateurs dans certains jardins publics, comme le jardin Defrance.

Le prix de l'eau est élevé à Vincennes

Il a augmenté de 75% (soit +3,8%/an) depuis 15 ans (pour s'établir à 4€/m3 en 2009) se répartissant en 43% au titre de l'eau potable, 34% au titre de l'assainissement, et 23% au titre des taxes et redevances (Agence de l'Eau, VNF, et la TVA). Cette construction complexe est difficile à comprendre pour l'abonné et fait justement l'objet d'un réel effort pédagogique.

Globalement Vincennes est dépendante de la qualité des ressources qu'elle utilise – la Seine – et responsable des pollutions qu'elle émet – dans la Seine, la Marne, et de façon plus diffuse et ponctuelle dans les nappes

Cela montre l'importance de l'approche globale « eau » à l'échelle des bassins de la Seine et de la Marne. C'est dans ce cadre que les actions de prévention des pollutions en amont des zones de captages sont possibles, notamment vis à vis des pollutions d'origine agricole.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Seine-Normandie, précise les objectifs de la politique de l'eau à ces grandes échelles de cohérence :

- prévenir les pollutions,
- atteindre les objectifs de qualité,
- protéger les milieux humides,
- satisfaire les usages prioritaires et en premier lieu l'alimentation en eau potable,
- gérer les risques inondations.

Bientôt à l'échelle plus locale du bassin de la Marne, un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE Marne Confluence) couvrant le territoire de Vincennes précisera le SDAGE. A l'échelle du Département du Val-de-Marne, le Plan Bleu (dont la Ville a approuvé la charte d'engagements) relaie et complète ces démarches. La ville de Vincennes est concernée à travers les deux compétences qu'elle a choisies de déléguer : l'alimentation en eau potable, et l'assainissement.

Une production de déchets à faire encore diminuer et à mieux recycler

Globalement, Vincennes, par sa consommation, pèse sur les gisements de ressources naturelles, et génère des déchets dont la collecte et le traitement limitent les impacts sur l'environnement et la santé.

Une production de déchets qui commence à baisser

En 2008 les habitants et les acteurs économiques de Vincennes ont produit plus de 17 000 tonnes de déchets, soit 359 kg/hab. Ce chiffre calculé sur la base population INSEE 2009 est à rapprocher des 437 kg / hab pour la moyenne des communes de l'agglomération parisienne. Il s'agit par ailleurs d'un chiffre encourageant puisqu'en repli de 400 tonnes par rapport à celui de 2007. Ce chiffre est globalement bas, probablement en lien avec l'importance du commerce et des achats de proximité, et/ou l'assez faible nombre d'activités productrices de déchets banals à Vincennes.

Ces déchets se répartissent entre ordures ménagères résiduelles (70%), emballages - cartons, papier, verre - (19%), déchets industriels banals produits par les entreprises, les commerces et les artisans (13%), et dans une moindre mesure encombrants, déchets verts et déchets spéciaux.

Chiffres-clés de la production 2009

- 10 785 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (soit 225 kg/hab/an)
- 1 999 tonnes d'emballages et papiers et 1 153 tonnes de verre (soit 66 kg/hab/an à mi-chemin des moyennes régionales (56 kg) et nationale (75 kg))
- 2184 tonnes de déchets industriels et commerciaux assimilés
- 971 tonnes d'encombrants, et 597 tonnes de dépôts sauvages,
- 68 tonnes de déchets verts, ce qui est très peu,
- 43 tonnes de Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques⁵¹ (DEEE)
- 6 tonnes de déchets dangereux des ménages

Des chiffres mal connus des Vincennois qui jugent nécessaire d'être mieux informés sur ces tonnages de déchets produits et leurs destinations (parts effectivement triées, recyclées, etc...).

La collecte des déchets dans la ville et leur traitement sont globalement bien organisés même si des marges de progrès existent pour en améliorer l'efficacité écologique et sociale

Pour l'essentiel, les déchets sont collectés par un prestataire privé (société Derichebourg), sous la responsabilité de la Ville :

- les ordures ménagères non recyclables (bacs gris), sont collectées quatre fois par semaine
- et la Ville a mis en place une collecte sélective hebdomadaire en porte à porte des emballages et du papier (bacs bleus), et du verre (bacs verts). Les bacs bleus se remplissent très vite ce qui interroge de façon croisée le fort volume de production de déchets d'emballage et la faible fréquence de leur collecte, dont l'augmentation est à l'étude. Il n'existe pas de points d'apports volontaires pour ces types de déchets.

Quelques difficultés sont néanmoins signalées :

- la gêne à la circulation (surtout piétonne) que peuvent causer les conteneurs dans certaines rues étroites et/ou dont les bâtiments et propriétés riveraines ne peuvent pas aménager d'espaces d'accueil,

⁵¹ collecte démarrée en 2009

- l'efficacité du tri qui est essentielle pour la performance écologique de la gestion des déchets, mais aussi en pour maîtriser le coût (même si à Vincennes les refus de tri par exemple restent modestes (3,4% du total trié soit 67 tonnes en 2008).

Les déchets de voirie issus des chantiers, les dépôts sauvages et des déchets des marchés forains, sont collectés en régie par la Ville et évacués à la décharge de Montreuil.

Les encombrants et les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) font l'objet d'une collecte hebdomadaire, comme les déchets verts pendant les mois de production de la végétation. Ces derniers doivent être présentés dans des sacs biodégradables fournis gratuitement par la Ville et que les habitants retirent au Centre technique municipal ou en mairie, une pratique qui d'après certains habitants, freine la progression du dispositif.

Il n'existe pas de déchetterie sur la ville ; les gravats, déblais, décombres, palettes de chantiers,...sont donc accueillis aux déchetteries d'Ivry, Romainville, et Saint-Denis. C'est aussi le cas des déchets spéciaux des ménages (produits toxiques et déchets spéciaux type aérosols, acides, batteries automobiles, colles, détergents, détachants, diluants, désherbants, eau de Javel, huiles, insecticides, laques, lubrifiants, lessives, médicaments, néons, peintures, radiographies, solvants, vernis, métaux etc.) pour lesquels la Ville a par ailleurs mis en place un service spécial de collecte deux fois par mois dans un véhicule dédié sur les marchés de la rue de Fontenay et de la place Diderot. En complément pour faciliter la récupération des piles usagées, une dizaine de "boules planète" sont à la disposition des Vincennois dans les lieux publics. Comme les exigences de tri sélectif vont s'accroître (ex ampoules basse consommation), certains Vincennois suggèrent, compte tenu de l'éloignement des déchetteries actuelles, la création d'une mini-déchetterie en ville.

A ce jour les déchets médicaux des particuliers ne font pas l'objet d'une collecte spécifique, mais les personnes peuvent demander des boîtes jaunes sécurisées à leurs pharmaciens, et les porter à la borne dédiée située le long du centre social.

Les déchets des activités industrielles et commerciales (DIC) assimilables aux ordures ménagères sont collectés six fois par semaine, dans le cadre d'un service particulier. Cette collecte s'effectuant en mélange, les bennes sont acheminées pour incinération à Ivry. La ville de Vincennes a opté très tôt pour l'installation d'une redevance spéciale couvrant les coûts de ce service contractualisé entre la Ville et chacun des acteurs économiques concernés.

Sur les 16 bennes collectant sur Vincennes, 10 sont équipées de moteurs diesel et 6 fonctionnent au GNV.

La Ville elle-même développe la collecte sélective, le recyclage, et travaille à la réduction des volumes produits dans ses bureaux et équipements, un des axes forts de la Charte 21. Une action de prévention qui n'est pas déployée à destination des Vincennois alors que la loi Grenelle I fixe à 5kg/an/hab la diminution de la quantité d'ordures ménagères à atteindre dans les 5 ans.

Tous les déchets collectés sur la ville sont acheminés à Ivry, au centre de tri et d'incinération du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'Agglomération parisienne (SYCTOM), auquel Vincennes adhère. Les déchets issus des collectes sélectives (emballages, papier et verre) sont orientés vers des filières de recyclage, les autres, ainsi que les refus de tri, sont incinérés avec récupération de chaleur. Le centre d'Ivry, construit en 1969, trie et valorise 730 000 tonnes d'ordures ménagères par an et permet de chauffer 100 000 logements. En 2018 il sera remplacé par une nouvelle unité, Ivry-Paris XIII, permettant une valorisation énergétique des déchets, mais aussi organique pour leur partie fermentescible (production de biogaz valorisable, en vapeur, en électricité, et en carburant pour le parc de bennes). Ce projet du SYCTOM fait actuellement l'objet d'un débat public sous l'autorité de la Commission Nationale du Débat Public.

Le SYCTOM est un établissement public qui regroupe 84 communes réparties dans 5 départements : Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Yvelines.

La politique des déchets du SYCTOM est conforme au plan régional d'élimination des déchets ménagers voté en novembre 2009.

Depuis 2001 la production de déchets ménagers sur le territoire du SYCTOM diminue de 0,7 % en moyenne annuelle, cette tendance s'est accentuée avec la crise économique. Si elle s'inscrit dans le cadre de la politique de réduction à la source, elle traduit aussi un repli de la consommation des ménages franciliens.

L'observatoire régional des déchets en Ile-de-France (ORDIF) a noté que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui finance le service public des déchets a augmenté de 47% en moyenne en Ile de France entre 2000 et 2008. A Vincennes il n'y a pas eu d'augmentation de la TEOM depuis 2004. Elle est aujourd'hui l'une des plus faibles de la région (5,1%) Et il n'est pas prévu de remplacer cette taxe forfaitaire, assise sur la taxe foncière, par une redevance incitative, liée au poids de déchets produits.

En accompagnement de l'effort produit sur la question des déchets, la politique propreté de la Ville sur son espace public est très active

Les moyens consacrés au nettoyage (balayage, aspiration, lavage) de l'espace public sont très conséquents, et les fréquences d'intervention élevées. Des opérations spécifiques souvent à la demande (téléphone gratuit « Allo propreté ») de propreté, d'enlèvement de dépôts sauvages de déchets (200 demandes et >500 tonnes collectées en 2008, idem en 2009) et de lutte contre les tags (500 interventions en 2008, 941 en 2009), appuyés par des actions de communication et de verbalisation complètent l'arsenal.

Afin de lutter contre les déjections canines, la Ville a posé une quarantaine de bornes spécifiques à leur collecte. Celles-ci sont composées d'un distributeur de sacs biodégradables et d'un réceptacle destiné à recueillir ces déjections. Après plusieurs campagnes de sensibilisation, des contraventions à l'encontre des maîtres qui ne respecteraient pas les trottoirs ont été instituées dès 1998 par arrêté municipal.

Des pollutions et nuisances environnementales à identifier et réduire pour améliorer le lien santé-environnement

Vincennes est marquée par des pollutions et des nuisances provenant de l'ensemble des activités humaines de la métropole dont les conséquences impactent à la fois l'environnement et la santé publique

La responsabilité des facteurs environnementaux dans l'occurrence de nombreuses maladies, qu'elle soit démontrée ou seulement suspectée par les autorités sanitaires compétentes (OMS, Institut de Veille Sanitaire) constitue une préoccupation croissante en matière de santé publique (Grenelle de l'environnement, Plan national Santé-environnement), que les expositions aux polluants se fassent par l'air, l'eau, les sols, l'alimentation, le bruit...

Une qualité de l'air extérieur insatisfaisante en Ile-de-France et à Vincennes

La qualité de l'air extérieur résulte d'un équilibre complexe entre les apports de polluants d'origine naturelle (émis par la végétation, les océans, les volcans ...) et anthropiques (chauffages et climatisations des bâtiments - chaudières collectives, cheminées, chauffage urbain, rejets des usines, des pots d'échappements...) et les phénomènes climatiques et photochimiques de dispersion et de transformation dans l'environnement.

Les espèces polluantes émises ou transformées dans l'atmosphère sont très nombreuses. Certaines, des gaz ou des particules, pénètrent dans l'organisme et peuvent générer des affections respiratoires, oculaires, cardio-vasculaires, voire d'autres pathologies graves. Les populations les plus sensibles sont les enfants, les personnes âgées, les insuffisants respiratoires, mais aussi les sportifs qui hyper-ventilent,...

Cadre réglementaire

A partir des recommandations de l'OMS, l'Union européenne élabore des Directives qui instaurent des valeurs limites à ne pas dépasser et fixe des objectifs qu'il faut respecter. En France, depuis 1996, la Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie reconnaît à chacun le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé et d'en connaître la qualité.

En Ile de France cette loi est à l'origine de trois plans régionaux : le plan régional pour la qualité de l'air (PRQA) consultable sur le site de la DIRE Ile-de-France, le plan de protection de l'atmosphère (PPA), le plan de déplacement urbain (PDU).

AIRPARIF, association type loi de 1901, est l'organisme agréé par le ministère chargé de l'Environnement pour la surveillance de la qualité de l'air en Ile-de-France. Ses missions répondent à une exigence réglementaire et se déclinent en 4 fonctions : surveiller la qualité de l'air, prévoir les épisodes de pollution, évaluer leurs impacts et ceux des mesures de prévention, informer les autorités et les citoyens (au quotidien, lors d'un épisode de pollution). AIRPARIF dispose de 67 stations : 49 stations automatiques permanentes (dont celles de Bagnolet, Nogent et Paris XII qui encadrent Vincennes) mesurant la pollution « de fond » et 18 stations temporaires à proximité du trafic. Ce réseau est complété par des outils de modélisation et des campagnes de mesure. C'est l'utilisation conjointe et complémentaire de ces trois outils qui permet de surveiller la qualité de l'air.

Depuis plus de cinquante ans la pollution de l'air dans l'agglomération parisienne a changé de nature et d'intensité de même que dans la plupart des grandes villes des pays développés. Elle est marquée par :

- une forte tendance à la baisse de la pollution d'origine industrielle et de celle liée aux chauffages : division par vingt depuis les années 50 de la pollution ambiante en dioxyde de soufre,
- une variation contrastée des polluants d'origine automobile. La croissance ininterrompue du trafic fait du secteur des transports le premier responsable des émissions de polluants en Ile-de-France. Alors même que les innovations technologiques sur les véhicules et les carburants aboutissent à des baisses considérables des émissions de certains polluants comme le monoxyde de carbone (CO), les poussières, le plomb, et depuis les années 2000, le dioxyde d'azote.

Ce qui reste constant en revanche, c'est que l'agglomération parisienne, bénéficie la majeure partie du temps d'un climat océanique venteux ou pluvieux favorable à la dispersion des polluants. Bien que certaines situations météorologiques, anticyclones et absence de vent, puissent conduire, à des concentrations de polluants vingt fois supérieures aux moyennes.

En 2008 la qualité de l'air est restée insatisfaisante en Ile de France et plus particulièrement au cœur de l'agglomération, à proximité du trafic. Quatre polluants sont toujours problématiques : le dioxyde d'azote, les particules et l'ozone qui ne respectent pas les valeurs limites fixées par la réglementation, ainsi que le benzène. Sur le plan météorologique l'année 2008 a été favorable à la qualité de l'air avec un été frais et nuageux, qui explique en partie les faibles niveaux de particules enregistrés. 2008 est également la première année où aucun épisode de pollution conduisant à la mise en œuvre de la procédure d'information et d'alerte n'a été enregistré. Ce qui montre, en creux, que l'analyse de la pollution atmosphérique au regard de ce seul critère n'est pas suffisante, et que c'est bien la pollution chronique, respirée jour après jour, qu'il faut d'abord considérer, notamment en matière d'effets sur la santé.

Vincennes est sous les vents dominants de l'agglomération. La qualité de l'air extérieur y est donc dégradée par la circulation routière locale (RD34), et régionale (périphérique, A3, A4), le chauffage et la climatisation des bâtiments, et dans une moindre mesure les industries et les traitements phytosanitaires employés dans les parcs et jardins.

La Ville elle-même émet un certain nombre de polluants. Une simulation conduite par Airparif en 2009 sur la base de données de 2005 donne notamment les chiffres suivants :

- 121 tonnes de Nox (émis à 60% par les bâtiments, et à 40% par transports routiers)
- 29 tonnes de SO₂ (émis à 98% par les bâtiments, et à 2% par les transports routiers)
- 229 tonnes de COV (émis à 50% par les industries, à 40% par les bâtiments, et à 10% par les transports routiers)
- 73000 tonnes de GES (émis à 85% par les bâtiments, et à 15% par les transports routiers)

Pour ce qui concerne les produits phytosanitaires, la Ville a fait de gros efforts pour diminuer leur utilisation dans son fonctionnement, notamment en développant une gestion durable du service des Espaces verts : choix de plantes résistantes, réduction des traitements anti-parasitaires (-90% en quelques années) et développement de la lutte biologique, diminution des désherbages chimiques (-50% en quelques années) grâce aux techniques de paillage, de revêtement des pieds d'arbres, au désherbage thermique,...

Il convient de noter également l'effet bénéfique probable de la proximité du Bois, comme des végétaux en général, qui piègent de nombreux polluants sans qu'on puisse précisément chiffrer cette contribution.

Les stations de mesure de la qualité de l'air les plus proches sont à Nogent, Bagnolet et Paris XII (et un capteur sera installé sous peu Place du RER). La qualité de l'air à Vincennes est appréciée à partir de leurs observations, couplées à des simulations de la dispersion atmosphérique, qui dépend elle-même des conditions climatiques. L'ensemble est géré par AIRPARIF.

A Vincennes **la connaissance de la qualité de l'air est donc lacunaire** et basée sur des moyennes, sans distinctions géographiques et temporelles (jours de la semaine, alternance jour/nuit,...) comme d'ailleurs ses conséquences en termes d'impacts sur la santé des populations.

La qualité de l'air intérieur est également dégradée

La qualité de l'air intérieur (logements, bureaux, métro, voitures,...) est également dégradée du fait des micro-polluants qui émanent des matériaux de construction, des peintures, vernis, colles, mais aussi des produits d'entretien, des éléments de mobilier et de nombreux objets domestiques,...

De nombreuses études menées par l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur, l'ADEME et d'autres acteurs montrent effectivement que les lieux clos - logements, équipements publics, entreprises, transports en commun (bus, RER et métro), mais aussi voitures particulières, ...- sont effectivement susceptibles d'émettre, du fait des matériaux qui les constituent ou des produits qui y sont utilisés et/ou de concentrer de nombreux polluants impactant la santé humaine. Parmi ceux-là, le benzène et surtout les formaldéhydes, (auxquels se rajoutent les émissions tabagiques le cas échéant), reconnus comme cancérigènes. La Ville a intégré une clause dans ses marchés publics afin que les mobiliers et produits d'entretien achetés ne contiennent pas de formaldéhydes. Un diagnostic de l'air intérieur des bâtiments communaux est proposé dans la Charte 21 communale en anticipation de la Loi Grenelle I, qui va rendre obligatoire les mesures d'air intérieur dans les bâtiments recevant du public, notamment les écoles et gymnases. Il est d'ores et déjà systématiquement effectué par la Ville lors de travaux importants.

La qualité des sols et des nappes souterraines est marquée par la forte histoire industrielle de la ville

La qualité des sols et des nappes souterraines est marquée par la forte histoire industrielle de la ville. La probabilité de présence de sites pollués est effective et devrait inciter à aller plus loin dans l'investigation des pollutions résiduelles et l'appréciation de leurs éventuelles conséquences sanitaires.

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au fil du temps.

Dès 1978 la France a été l'un des premiers pays européens à conduire des inventaires des sites pollués ou susceptibles de l'être d'une façon systématique. La réalisation d'inventaires historiques régionaux (IHR) des sites industriels et activités de service, en activité ou non, s'est accompagnée de la création de la base de données nationale BASIAS. Sur Vincennes plus de 130 sites y sont répertoriés, sans que l'on puisse considérer ce recensement comme absolument complet : garages, menuiseries, tôleries, forges, serrurerie, imprimerie, industries chimiques, ateliers divers,...Le site du futur lycée en fait partie. Mais ce recensement n'indique pas a priori un état de pollution avéré du milieu - sol ou nappe souterraine, seulement une suspicion.

La base de données BASOL, par contre, recense nationalement les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. A Vincennes, un seul site est recensé à ce titre, les 5 hectares exploités de 1902 à 1986 par la société Kodak, pour la production de films et papiers photographiques, dans le quartier des Vignerons. Suite au recensement de cas de cancers pédiatriques dans l'école maternelle, construite sur le site, un programme d'investigations scientifiques a été mené pendant quatre ans, notamment dans le cadre d'une Etude Détaillée des Risques prescrite par le Préfet à la société Kodak, suite aux demandes des ministères de l'Environnement et de la Santé. Le Comité Scientifique désigné à cette fin a rendu son avis à la fin 2003, concluant que le fait d'habiter, de travailler ou d'étudier dans le quartier ne présentait aucun risque sanitaire avéré par la population : *«aujourd'hui, la surexposition des habitants de ce quartier qui vient s'ajouter à la l'exposition urbaine de fond, est faible. Au vu de ces résultats, il peut être considéré qu'elle n'est pas actuellement de nature à provoquer des effets non cancérigènes ni à générer des excès de risque de survenue d'effets cancérigènes qui justifieraient d'une action de santé publique à visée corrective.»* Mais afin de palier un manque de représentativité spatiale et temporelle des prélèvements réalisés, le Comité Scientifique *«recommande qu'une surveillance de la qualité chimique des milieux soit mise en*

place, notamment des eaux des nappes souterraines polluées et des milieux de transfert gazeux et d'exposition susceptibles d'être affectés depuis ces aquifères⁵². »

L'arrêté préfectoral du 13 mai 2004 prescrit à la société Kodak un programme de surveillance trimestriel pour une durée de trois ans, une réévaluation à ce terme des risques et des propositions motivant la suite de la surveillance. La réévaluation des risques sanitaires en 2007 confirme ceux de 2003, l'indication d'une absence d'accroissement notable des niveaux de risque sanitaire pour les personnes sur l'ancien site Kodak en lien avec la pollution des milieux souterrains⁵³.

Au terme de cette surveillance, en réponse à la demande formulée par la Préfecture et aux attentes de la ville, la société Kodak a remis une proposition pour la poursuite d'un suivi environnemental allégé du quartier. En 2008, par arrêté préfectoral, suite à l'avis circonstancié de l'INERIS⁵⁴ entre autres, de l'avis favorable du CODERST⁵⁵ une surveillance allégée est prescrite à Kodak pour une durée de trois ans, une réévaluation à ce terme des risques et des propositions motivant la suite de la surveillance. Il y est demandé un suivi annuel des milieux, trimestriel du niveau de la nappe phréatique, incluant le déclenchement d'analyses en cas de remontée de la nappe au-dessus d'un seuil et une actualisation de la qualité des eaux souterraines hors du site.

La question du bruit notamment celui lié aux déplacements concerne quasiment toute la ville

Le bruit lié aux déplacements - deux-roues, voitures, camions, trains - concerne quasiment toute la ville, le trafic étant particulièrement dense sur la RN34 et les lignes du RER A. 44% de la population Vincennoise est exposée à un bruit en moyenne supérieur à 68dB, les valeurs maximales signalées étant de l'ordre de 75 dB⁵⁶ (sachant que la valeur seuil de risque à moyen-long terme pour l'audition si exposition chronique est de 85dB).

Les aménagements de voirie type zones apaisées, réalisées, en cours, ou projetées par la Ville, et qui visent notamment à limiter la vitesse, ont de facto un effet bénéfique certain sur les émergences sonores liées à la circulation de desserte dans les quartiers concernés : le passage en zone 30 sur l'avenue du Petit Parc dans le quartier des Vignerons par exemple a permis une baisse du niveau sonore d'une vingtaine de dB. Une action d'envergure spécifique serait par contre à prévoir sur les voies de transit qui supportent et concentrent l'essentiel du trafic et des nuisances comme la RN 34.

Quant à la ligne RER A gérée par la RATP depuis sa mise en service en 1969, et qui traverse la région parisienne d'Est en Ouest, c'est l'une des lignes les plus chargées au monde en trafic voyageurs (plus d'un train par minute aux heures de pointe). Entre Saint-Mandé et Fontenay-sous-Bois, le RER A circule à ciel ouvert; en vue de réduire ces nuisances, la RATP a élaboré un projet alliant écrans acoustiques, couverture des talus et couverture des aiguillages. Sur l'insistance des communes, le dossier de la réduction des nuisances sonores du RER A à Vincennes, Saint-Mandé et Fontenay-sous-Bois a été retenu au contrat de plan Etat-région 2000-2006. Les travaux de couverture des aiguillages du RER se sont déroulés de début 2004 à mai 2006. Aujourd'hui, les zones de couverture sont achevées et trois jardins ont vu le jour à Vincennes à ces emplacements. Des difficultés subsistent néanmoins pour certains riverains liées aux vibrations générées par ces dispositifs. Une nouvelle tranche de travaux est néanmoins prévue concernant 2 nouveaux km de voie, mais son financement n'est pas assuré.

⁵² Avis du Comité Scientifique sur l'évaluation quantitative des risques sanitaires par URS au droit du Quartier Sud de Vincennes - version finale -10 octobre 2003

⁵³ Avis sur la suite de la surveillance de l'ancien site Kodak de Vincennes- juillet 2007-INERIS- membre du Comité Scientifique

⁵⁴ Avis sur la suite de la surveillance de l'ancien site Kodak de Vincennes- juillet 2007-INERIS- membre du Comité Scientifique

⁵⁵ CODERST : conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques

⁵⁶ La cartographie ne correspond pas à des mesures de bruit (en particulier, il n'y a pas eu de mesures dans les logements), mais résulte d'une modélisation à partir de nombreux paramètres intégrés, tels que les sources de bruit (voies ferrées, routières...), leur puissance sonore (fonction du trafic, de la vitesse...), la topographie, etc.

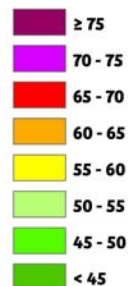
CARTOGRAPHIE DU BRUIT VINCENNES

Type de carte :
NIVEAUX SONORES

Source de bruit :
ROUTES ET FER

Indicateur :
Lden

Légende
Niveaux sonores
dB(A)



Légende
Eléments graphiques



Echelle au format A3 :

1:10 000

200 Mètres



VILLE DE VINCENNES



Cette cartographie a été réalisée dans le cadre de la Directive européenne n° 2002/49/CE - novembre 2001

L'échelle régionale pour la surveillance du bruit en Ile-de-France s'est imposée comme une nécessité compte tenu du caractère parcellaire et hétérogène des données actuellement disponibles et de la multiplicité et de la densité des sources d'émissions sonores en Ile-de-France. L'association Bruitparif a été créée pour faire face à cette problématique.

Bruitparif

Avec ses 3 missions : mesurer - accompagner - sensibiliser, Bruitparif est à la fois :

- un lieu de concertation entre les différents acteurs de la lutte contre le bruit
- un réseau de surveillance en cours de déploiement sur toute la Région
- un laboratoire d'exploitation et d'analyse du bruit et de ses impacts sur les Franciliens
- un lieu de recherche et de développement en matière d'indicateurs de bruit et de méthodologies grâce aux échanges régionaux, nationaux et internationaux
- un outil d'accompagnement des politiques publiques
- un vecteur d'information, de diffusion des connaissances et de sensibilisation du grand public à l'environnement sonore

Vincennes comme toutes les communes de l'agglomération parisienne est concernée par la mise en oeuvre de la directive européenne 2002/CE/49 sur le bruit dans l'environnement.

Le Conseil Général du Val de Marne a réalisé une cartographie du bruit au sens de la Directive européenne sur son territoire dans le cadre d'une charte départementale de l'environnement sonore. Cette cartographie a été mise à disposition de Bruitparif qui travaille à son enrichissement en liaison avec les collectivités locales afin que celles-ci puissent produire leur carte de bruit en tant qu'autorités compétentes, ce qui est le cas de la commune de Vincennes, dont la carte est disponible (cf. ci-avant).

Les impacts sanitaires liés au bruit à Vincennes ne sont pas répertoriés.

La Ville fait également face au développement des antennes relais et travaille à la réduction des risques associés et à leurs impacts éventuels sur la santé et la biodiversité (abeilles, oiseaux,...).

Engagée dans une démarche de précaution, la ville de Vincennes travaille à la réduction des risques liées aux antennes-relais. Bien qu'elle n'en ait pas la compétence juridique, elle cherche à en interdire l'installation à moins de 100m des écoles et équipements scolaires, pour freiner au maximum ce type d'installations.

Elle avait posé sa candidature comme ville pilote dans le cadre de la procédure expérimentale issue du Grenelle des Ondes pour tester des émetteurs à 0,6v/m de puissance maximum au lieu de 41v/m actuellement autorisés. Mais elle n'a pas été retenue. Les mesures effectives des ondes à Vincennes montrent d'ores et déjà des valeurs inférieures aux normes légales par antenne, mais dans un tel tissu urbain c'est la concentration des antennes qui peut faire souci... Le site de l'ANFR informe sur le positionnement et les niveaux d'émission des antennes installées. La Ville s'interroge sur la possibilité effective d'élaborer une charte s'imposant aux opérateurs, comme à Paris, dans le cadre de Paris Métropole ou de l'ACTEP.

Enfin la Ville cherche à réduire la pollution lumineuse dans le cadre d'un Plan Lumière global à l'étude pour 2010.

Des réflexion et actions sont en cours sur les possibles réductions de consommation d'énergie et pollutions lumineuses liées à l'éclairage public, dans le maintien de conditions de sécurité et d'ambiance nocturne satisfaisantes.

La Ville souhaite aussi, via le règlement local de publicité, limiter les éclairages des (nouveaux) magasins.

Elle se lance pour cela dans un Plan Lumière global en 2010, une démarche déjà intégrée dans le projet de ville.

A Vincennes, développer les espaces de nature publics et privés en ville, facteurs d'épanouissement et de biodiversité en lien avec le bois

Vincennes est une des villes les plus denses de France

Avec près de 48.000 habitants⁵⁷ sur 1,91 km², soit une densité de 25 049 hab/km², Vincennes est la seconde ville la plus dense de France. En matière de durabilité, cette densité est un atout puisque l'évolution urbaine de la ville se fait « à surface égale », une situation qui contribue à la lutte contre l'étalement urbain, un problème majeur pour l'agglomération parisienne et plus largement la France, où il consomme la surface d'un département tous les 10 ans. Cette densité s'accompagne néanmoins d'un niveau de qualité de la vie souligné par les Vincennois, une situation dont la Ville pourrait se prévaloir dans un souci d'exemplarité, en communiquant sur le fait que densité y rime avec qualité.

Mais elle bénéficie du bois de Vincennes, véritable poumon vert de la ville

Au regard de la densité vincennoise, il faut considérer l'importance majeure du Bois (9,95km²), qui borde la ville sur sa façade sud. Il est très fréquenté par les Vincennois.

Il est géré par la Ville de Paris, dans le cadre d'une Charte d'aménagement durable qui favorise la biodiversité et le calme du massif. Cette charte a été élaborée en étroite concertation par la ville capitale et les collectivités riveraines dont Vincennes. Cette charte et ses conséquences, notamment en matière d'objectifs et de méthodes de gestion qui visent à conserver au maximum son caractère naturel au Bois, devraient être mieux connue des citoyens.

Texte intégral de la charte d'aménagement durable qui s'applique au Bois de Vincennes

Conscientes de la valeur écologique et patrimoniale des bois de Boulogne et de Vincennes,

- Connaissant leur importance pour la qualité de la vie des Parisiens et des Franciliens, et pour l'équilibre urbain, de même que leur fragilité ;
- Reconnaissant leur caractère d'espaces structurants pour la région Ile-de-France,
- Soucieuse de les protéger et de les valoriser en mettant un terme à leur dégradation,
- Souhaitant appuyer la mise en œuvre de toutes les dispositions tant législatives que réglementaires, et renforcer la cohérence des interventions publiques dans une démarche de développement durable,

La Ville de Paris et les autres collectivités territoriales signataires de cette charte

- constatent la nécessité de garantir leur vocation d'espace naturel, de promenade publique et d'espaces de loisirs de plein air ;
- affirment leur rôle d'espaces dédiés en priorité à des utilisations individuelles ou collectives et principalement gratuites, où chaque citoyen trouve les lieux indispensables à son équilibre de vie urbaine ;
- affirment le principe d'accessibilité à tous des bois et de l'ensemble des espaces inclus, dans le respect des objectifs de qualité de l'air et de l'espace, compatibles avec le développement durable des bois, conformément au Plan de Déplacement Urbain d'Île-de-France et au Plan de Déplacement de Paris en cours d'élaboration.
- confirment la place que doivent trouver les lieux de détente et de convivialité accessibles au plus grand nombre, notamment les activités sportives et culturelles, les lieux de restauration, avec le souci de rééquilibrer les usages pour préserver l'environnement ;
- proposent d'intégrer leur vision ambitieuse et partagée de protection des espaces, et de politique d'animation respectueuse des paysages remarquables et des usages conviviaux, dans leurs futurs documents d'urbanisme de la Ville de Paris : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable et le Plan Local d'Urbanisme ;

Les bois, une respiration en ville : Les bois de Vincennes et de Boulogne sont une chance pour Paris et la petite couronne. Ils sont les derniers espaces naturels de cette dimension à proximité de la capitale. Ces espaces boisés naturels en milieu urbain constituent une véritable respiration pour la ville. Les bois rompent avec les contraintes urbaines et permettent un contact privilégié avec la nature. Ce milieu naturel boisé, cher aux

⁵⁷ population légale au 1er janvier 2010 établie sur le recensement au 1er janvier 2007 (INSEE)

cœurs des Parisiennes et des Parisiens et plus largement des Franciliennes et des Franciliens, est soumis à de fortes pressions que seule une gestion rigoureuse peut compenser.

Il s'agit de garantir un espace naturel de qualité offrant une diversité de milieux propice à la biodiversité et à l'accueil des promeneurs. Une recherche d'équilibre entre le couvert forestier et les clairières doit rendre le bois accueillant. La trame d'eau et la récréation de milieux humides sont essentiels à la diversité des paysages et à la dynamique des bois.

Une information pédagogique et interactive de qualité doit mettre en valeur la richesse naturelle offerte à l'observation de chacun à portée de métro, de bus, de vélo, de rollers ou à pied.

Il faut également inscrire ces espaces dans une vision régionale, et chercher à établir des connexions avec le réseau de circulation douce et le réseau d'espaces verts ou naturels d'Ile-de-France.

Les bois, des espaces conviviaux de liberté et de nature

Les bois parisiens doivent offrir des activités compatibles avec leur capacité d'accueil :

- promenades de détente, individuelles ou collectives
- activités proches de la nature à destination des enfants et des adultes
- activités physiques et sportives de plein air accessibles indépendamment de critères financiers
- espaces de tranquillité dans un environnement sain et diversifié pour des moments conviviaux de plein air
- lieux de convivialité dédiés où il est possible de se désaltérer de se restaurer de se cultiver
- activités culturelles liées au patrimoine des bois...

Le cadre de ces activités doit garantir la sécurité, le calme, la qualité du milieu en limitant les nuisances et les pollutions. Toutes les activités, qu'elles soient pérennes ou temporaires, doivent répondre à ces critères de préservation des bois et de qualité des usages.

Un développement durable des bois, maintenant et pour les générations futures.

Comme nous avons hérité de ces deux bois exceptionnels, nous devons, à notre tour, donner aux générations futures la chance de pouvoir satisfaire leur besoin de nature de proximité.

Les bois n'ont pas vocation à servir de réserve foncière pour des projets qui ne sont pas en rapport avec la qualité de ces territoires ou qui ne concernent qu'un nombre restreint d'usagers. Ils sont des espaces naturels publics auxquels il faut redonner une intégrité durablement entamée par l'excès de circulation, par des activités à fort impact sur l'environnement, par une privatisation de l'espace, par une absence de vision, aggravée par les effets de la tempête de 1999.

Afin de poursuivre le travail des générations de gestionnaires pour valoriser cet espace à partager, et après avoir rappelé la vocation des bois, il est nécessaire de déterminer les priorités d'actions et de nouvelles méthodes de gestion.

Quatre axes majeurs pour l'aménagement durable des bois

- réhabilitation des paysages et la restauration des milieux naturels ;
- forte diminution de la pression de la circulation automobile, tenant compte des effets négatifs des reports de circulation sur les communes et arrondissements riverains et distinguant week-ends et jours à fort trafic de transit ;
- reconquête de l'espace public des bois et une gestion cohérente et transparente des activités qui se déroulent dans les bois ;
- nécessité d'innover dans les modes de gestion et de gouvernance.

Si l'on excepte le Bois, Vincennes est de fait une ville minérale

C'est une ville qui offre peu d'espaces de nature publics, en nombre et en surface (1m²/hab de squares et jardins), et un manque, en train d'être comblé, de jeux et de mobilier urbain. Cette minéralité renvoie aux bâtiments et immeubles mais aussi aux espaces bitumés (voiries, trottoirs, parkings,...).

Pourtant les espaces verts publics ont doublé depuis 2006 (10,8 ha d'espaces verts publics, et 6,2 ha hors stade en 2008), grâce notamment à la création de trois jardins, véritables espaces de détente / loisir pour les Vincennois sur les zones de couverture du RER A, et de petits jardins de proximité dans les quartiers dès que l'occasion se présente, comme le jardin exotique. Ces espaces constituent ensemble, un début de trame verte. Cette évolution est reconnue, appréciée et encouragée par les Vincennois.

Les espaces verts et arbres d'alignement à Vincennes (données 2008)

Surfaces squares et jardins (m ²) : soit environ 1m ² /hab	48 561
Jardinières (nb) pour plantes saisonnières et vivaces annuelles et bi-annuelles	629
Surfaces des jardinières (m ²)	7 896
Autres surfaces vertes entretenues (m ²)	-
Surface stade (m ²)	46 202
Surface espaces verts du cimetière (m ²)	6 129
Superficie totale Espaces verts publics (m ²)	108 788
Arbres (nb)	3 823
Leur taux de renouvellement a été de 2,4% en 2008. 50 espèces sont représentées	

Ces éléments n'intègrent pas les espaces verts du Cours Marigny, ni les abords du Château qui n'appartiennent pas totalement à la Ville de Vincennes. Les abords du Château sont par ailleurs peu utilisés par les Vincennois. Le futur projet de ville, et notamment le réaménagement du Cours Marigny en promenade centrale continue et végétale, ainsi que le développement des zones 30 « espaces de rencontre apaisés », accueillant également du végétal devraient corriger cet état de fait et renforcer encore l'offre d'espaces végétalisés en ville, ce que n'a en revanche, pas permis l'aménagement du quartier du Domaine de Bois.

La Ville gère les espaces verts publics de façon durable dans le cadre de la Charte 21

Choix des espèces, entretien différencié, lutte biologique, diminution des produits de traitement anti-parasitaires de 90% en quelques années, diminution des désherbages chimiques de 50% en quelques années grâce aux techniques de paillage, de revêtement des pieds d'arbres, et au désherbage thermique. Elle soigne également ses arbres d'alignement (60% des voies sont plantées, un diagnostic phytosanitaire de tous les arbres « publics » de la ville, permettant également d'identifier les sujets remarquables vient d'être conduit), et son fleurissement (obtention du label ville fleurie « 3fleurs » incluant des critères de « durabilité »).

Les espaces privés non bâtis (jardins, pelouses, cours,...) accroissent de façon très significative la place de la nature en ville

L'emprise au sol des bâtiments sur les parcelles privées est en moyenne de 53%, ce qui conduit à disposer dans la ville de 10,3 ha d'espaces privés non bâtis (jardins, pelouses, cours,...), qui accroissent de façon très significative la place de la nature en ville.

Les espèces végétales, dont certaines remarquables, que renferment ces espaces, sont de fait peu protégées. Les Vincennois sont par contre sensibilisés sur ces questions notamment depuis 2003 par le biais du concours balcons/jardins fleuris et surtout de la journée du jardinier, une manifestation suivie et appréciée. Notons que certaines villes, dont Paris, s'essayent à nouer des relations privilégiées avec les propriétaires d'espaces verts privés institutionnels (certains musées par ex) pour tenter de diffuser au maximum la pratique de gestion différenciée ; une initiative qui n'a pas encore cours à Vincennes.

La végétalisation des bâtiments (toitures et façades), actuellement anecdotique, pourrait également contribuer à l'amélioration du patrimoine végétal de la ville et au renforcement de la trame verte

Il n'existe pas d'état des lieux précis des toitures et façades végétalisées à Vincennes ni de leurs potentialités d'extension. La Ville à travers la Charte 21 a récemment décidé d'opter pour la végétalisation des toitures terrasses des bâtiments communaux dont l'étanchéité doit être reprise. 5 toitures ont été végétalisées depuis 2007 (Résidence 70 rue de Fontenay, école Vernaudon, Espac Daniel Sorano, stade Léo Lagrange, maternelle Nord) pour un total de 3000 m².

En dehors du Bois, la biodiversité de la ville est mal connue

Des recensements très fins ont été faits par la ville de Paris, sur son territoire en général et sur le Bois en particulier. Avec le bois de Boulogne, le Bois de Vincennes est en effet un véritable berceau de biodiversité au cœur de la métropole, très riche – on y trouve plus de 150 espèces de plantes dont certaines remarquables et protégées (orchidées épipactis, et entre autres, certaines fougères), la faune est également présente et donne à admirer une cinquantaine d'espèces d'oiseaux, de nombreux mammifères et batraciens dont certaines espèces protégées (chauve-souris, crapaud accoucheur). Le bois fait l'objet de mesures de protection et de gestion poussées.

La biodiversité comprend aussi tous les insectes, notamment pollinisateurs, et les bactéries et vers du sol comme les lombrics (qui représentent 80% de la biomasse mondiale toutes espèces confondues) dont le rôle est essentiel pour la vie végétale.

Mais sur la ville elle-même, seules les espèces végétales gérées par le service des espaces verts, et notamment les 3800 arbres d'alignement, qui représentent une soixantaine d'espèces différentes sont bien connues. Elles sont d'ailleurs présentées dans un « guide des arbres à Vincennes ». Du coup l'appréciation de la biodiversité est subjective et très contrastée : la plupart des Vincennois jugent la situation satisfaisante, voire en amélioration depuis quelques années (retour de certains oiseaux compte tenu de la nouvelle gestion plus écologique du Bois), mais d'autres sont plus circonspects.

Naturparif et la charte de Biodiversité régionale

La Ville participe au Réseau Espace Nature et Environnement de Naturparif, association loi de 1901 qui vient d'être créée à l'échelon régional pour améliorer la connaissance et la protection de la biodiversité dans l'espace francilien.

La Ville n'est pas encore signataire de la charte régionale de la biodiversité qui formalise la volonté des acteurs de la région Ile-de-France de faire connaître, de préserver et de gérer la biodiversité et les milieux naturels régionaux. Les signataires de la charte reconnaissent l'importance du patrimoine naturel et de la biodiversité pour un développement durable et équilibré de la région. Ils s'engagent à :

- Mettre en oeuvre une stratégie partagée de préservation de la biodiversité et
- du patrimoine naturel telle que décrite dans cette charte
- Intégrer la biodiversité dans les différentes politiques régionales ou locales
- d'aménagement du territoire
- Définir des plans d'actions coordonnées en faveur de la biodiversité et notamment :
 - o Promouvoir des projets favorables à la biodiversité et au patrimoine naturel
 - o Améliorer les connaissances en la matière
 - o Créer un lieu permanent d'échange des connaissances et de l'information et favorisant la rencontre entre acteurs
 - o Favoriser et promouvoir l'éducation et la formation
 - o Reconquérir des espaces naturels en faveur de la biodiversité

La biodiversité est favorisée par la gestion douce et naturelle des espaces verts et des jardins. C'est à dire par une utilisation moindre des phytosanitaires et engrais ce qui nécessite de fait de choisir des espèces nécessitant moins de traitements, moins d'entretien, et de recourir à des traitements naturels. Une telle gestion génère aussi moins de pollution de l'eau, de l'air et des sols, et a donc un impact favorable sur l'environnement et sur la santé des professionnels et des populations.

En revanche certaines techniques de ravalement et de construction peuvent détruire l'habitat d'espèces qui sont encore présentes mais qui se raréfient, voire dont la survie est menacée comme les hirondelles ou les chauves-souris. La question se pose de la pertinence et de la faisabilité de réorienter la politique de ravalement des façades vers la recherche simultanée d'amélioration en matière d'isolation, mais aussi de biodiversité, d'air, de bruit, de paysage, d'eau et le cas échéant de donner des conseils précis et techniquement adaptés aux différentes situations (types de matériaux et choix des espèces, etc...).

Vincennes a également un impact sur la biodiversité « ailleurs » à travers notamment sa politique d'achat et de consommation (selon la façon dont les matières premières utilisées pour la fabrication des produits sont exploitées).

Enfin le réchauffement climatique va influencer fortement sur l'ensemble de ces questions. D'abord parce que les espèces végétales et animales devront s'y adapter ou disparaître. Ensuite parce que les espaces verts et plus généralement les végétaux vont devoir jouer un rôle dans l'adaptation de la ville à la nouvelle donne climatique en offrant par exemple une ombre et humidité efficace, ce que n'anticipe pas complètement certains choix de variétés d'arbres nouvellement plantés aux feuillages peu fournis.

PROPOSITIONS D'INDICATEURS A SUIVRE

Pour préserver les ressources naturelles et la biodiversité à Vincennes, quelques indicateurs apparaissent, en première analyse, à suivre plus particulièrement et à faire évoluer.

Pour économiser et mieux protéger l'eau

- Consommation d'eau potable du réseau par habitant
- Consommation d'eau potable du réseau par m2 d'espaces verts publics
- Rendement technique du réseau municipal d'eau potable
- Nombre de sites et d'opérations (PC,...) intégrant récupération d'eau de pluie et surface active concernée

Pour faire encore diminuer la production de déchets et mieux les recycler

- Production de déchets ménagers + emballages + encombrants par habitant
- Quantité de déchets collectés et orientés vers des filières de réutilisation + recyclage (hors incinération) par habitant
- Nombre de foyers engagés dans le compostage de leurs bio-déchets

Pour identifier et réduire les pollutions et nuisances environnementales et pour améliorer le lien santé-environnement

- Nombre de jours / an avec dépassement des valeurs objectifs des principaux polluants atmosphériques
- Nombre de personnes soumises en permanence à + de 60dB dans leur lieu de résidence (et localisation)
- Nombre de sites effectivement pollués sur la ville et nombre d'opérations de dépollutions engagées
- Santé / environnement ?

Pour développer les espaces de nature publics et privés en ville, facteurs d'épanouissement et de biodiversité en lien avec le bois

- Surface d'espaces verts publics sur le plan communal par habitant
- Surface de toitures et façades végétalisées
- Pourcentage d'espaces verts publics gérés de façon différenciée / douce / écologique
- Pourcentage de propriétaires privés déclarés engagés dans une gestion différenciée / douce / écologique de leurs espaces verts
- Jeu d'indicateur biodiversité (à préciser)

PISTES D'ACTIONS APPARUES LORS DE LA CONCERTATION

A l'occasion des différentes réunions de concertation organisées d'octobre 2009 à janvier 2010 sur le diagnostic développement durable de Vincennes, de nombreuses propositions et pistes d'action ont été proposées. Par transparence, elles sont recensées ici, ce qui ne présage pas de leur éventuelle faisabilité. Les actions déjà menées par la Ville n'ont pas été reprises.

Pour économiser et mieux protéger l'eau

- Informer les citoyens sur les solutions pour économiser l'eau et les inciter à passer à l'acte
 - o Promouvoir les matériels économes (chasses d'eau 1/2 volume, compteurs,...)
 - o Initier à une gestion quotidienne de l'eau responsable via astuces / éco-gestes concrets en chiffrant le gain que chacun de ces gestes peut générer
 - o Faire connaître les réalisations concrètes et adaptables observées à l'étranger.
 - o Inciter à la récupération des eaux de pluie : via informations / aides techniques / conseils, voire d'aides financières ciblées
- Réduire les volumes de ruissellement par la mise en place de revêtements de sols poreux dans l'espace public
- Exercer un mandat vigilant / exigeant auprès du SEDIF : suivi des tarifs, de la qualité de l'eau et des problèmes liés aux polluants émergents,...
- **Pour faire encore diminuer la production de déchets et mieux les recycler** Mettre en place une campagne d'information sur le tri des déchets (grand public, commerçants, entreprises)
- Inciter les Vincennois à produire moins de déchets par la mise en place d'une pesée au moment de l'embarquement des conteneurs dans les bennes et une facturation au poids
- Inciter les Vincennois à boire l'eau du robinet pour éviter les déchets que constituent les bouteilles
- Inciter les Vincennois à acheter en vrac, sans sur-emballages, en diffusant des bio-cabas voire en faisant remplacer les poches plastiques par des sacs papier dans les moyennes surfaces de proximité,
- Etudier la possibilité d'instaurer une consigne pour les bouteilles en plastique
- Inciter les Vincennois à composter plus (voir ci-dessus)
 - o Favoriser le compost des petits bio-déchets (ex de cuisine) en appartements, en mettant à disposition des conteneurs de taille adaptée
 - o Inciter à la réutilisation du compost dans le cadre de micro-projets d'immeubles et/ou en lien avec des jardins partagés
 - o S'appuyer sur des associations formées à jouer un rôle de maître composteur
- Anticiper sur l'exigence de la loi Grenelle II qui va rendre obligatoire pour les gros producteurs de bio-déchets comme les restaurants l'organisation d'un tri à la source
- Renforcer les collectes sélectives
 - o Augmenter la fréquence pour les emballages
 - o Diversifier l'offre par ex pour les vêtements et textiles, les CD/DVD,...
 - o Adapter la collecte aux spécificités de taille et d'aménagement de l'habitat vertical (espaces privés des appartements et locaux collectifs)
 - o Recenser et faire occulter les vide-ordures
 - o Création d'une ressourcerie / recyclerie en ville
 - o Réactiver la communication sur les bons gestes de tri, faire connaître les chiffres

clés de la production / collecte des déchets sur la ville

- Organisation d'une journée du nettoyage de la ville

Pour identifier et réduire les pollutions et nuisances environnementales et pour améliorer le lien santé-environnement

- Créer un outil d'information global, type guide pratique, sur les risques santé-environnement à destination des citoyens
- Proposer la Ville comme organisme pilote dans la surveillance de la qualité de l'air intérieur des bâtiments accueillant des enfants, en application de l'action 29 du second Plan Régional Santé Environnement (PRSE II)
- Installer des points de mesure de la qualité de l'air permanents permettant un suivi fin et régulier et un affichage en temps réel de la qualité de l'air sur les panneaux municipaux
- Avertir les personnes sensibles en cas de pics de pollution
- Rappeler les consignes simples concernant des éco-gestes et des éco-comportements, permettant de lutter contre la pollution de l'air intérieur comme l'aération journalière des lieux de vie clos (logements, bureaux,...), l'attention à porter au choix des produits d'entretien,...
- Diffusion des résultats des études d'utilisation de revêtements de sols / murs / produits d'entretien jouant un rôle favorable en matière de qualité de l'air intérieur (ex : certaines peintures « techniques »,...) et encourager à l'utilisation de plantes dépolluantes
- Obtenir la dépollution des sols pollués avant toute nouvelle construction
- Renforcer la lutte contre le bruit
 - Réduire le trafic automobile de traversée de Vincennes et la vitesse en ville,
 - Mieux réguler la circulation ; de discipliner les conducteurs, voire d'interdire certains véhicules à certaines heures,
 - Traiter la RN34
 - Terminer les travaux de protection phonique / RERA
- Mieux informer les populations des risques liés aux pollution électro-magnétiques (antennes relais, WIFI, WIMAX , micro-ondes,...) et des moyens de s'en protéger

Pour développer les espaces de nature publics et privés en ville, facteurs d'épanouissement et de biodiversité en lien avec le bois

- Développer la connaissance de l'état du patrimoine naturel
 - Améliorer la connaissances des espaces verts privés pour mieux les gérer : en s'appuyant pour ce faire sur une collaboration avec les jardiniers de la Ville.
 - Organiser l'observation directe de la faune par les habitants volontaires voire des scolaires, et les agents des services des espaces verts pour faire progresser la connaissance de la biodiversité en ville
- Renforcer et protéger la diversité biologique (faune, flore, habitats) et la fonctionnalité écologique des milieux naturels en ville
 - Favoriser la végétalisation du bâti
 - Développer les espaces verts publics et arbres d'alignement, notamment dans les quartiers les moins dotés, en choisissant des arbres / plantations non allergènes et ayant une fonction favorable en matière de biodiversité (notamment pour insectes utiles comme les abeilles) et de changement climatique
 - Installer / multiplier les nichoirs et autres habitats pour oiseaux / faune
 - Installer des ruches et produire du miel en ville

Pour éduquer et sensibiliser

- L'importance de l'éducation et la nécessité d'une pédagogie pour mieux expliquer les notions de nature et de ressources naturelles à Vincennes, et notamment :
 - les différences entre espaces naturels gérés classiquement et espaces naturels gérés de façon différenciée,
 - le pourquoi et le comment du tri sélectif des déchets,
 - les conséquences des gestes d'achat et de consommation sur les ressources naturelles
- Le fait que cet effort d'éducation et de pédagogie doive prioritairement viser les enfants
- L'importance du thème du bâtiment et de la construction :
 - s'agissant des projets de bâtiments à venir (local de la rue Renon, futur lycée notamment « forcément un éco-lycée »,...)
 - s'agissant des techniques de construction à promouvoir (pour toitures : végétalisation et panneaux solaires, matériaux et revêtements non polluants ou dépolluants)
 - s'agissant du rôle positif que peuvent jouer certaines plantes en matière de dépollution de l'air à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments

LES ENJEUX VINCENNOIS POUR TENDRE VERS UNE VILLE DURABLE

Le croisement des enjeux mis en avant dans chacun des chapitres du diagnostic révèle que la stratégie d'amélioration vincennoise pour tendre vers une ville durable nécessitera d'agir autour de quelques sujets majeurs, à l'interface des grandes finalités du DD :

Le bâti (les logements et les équipements)

L'enjeu étant de faire évoluer un patrimoine de qualité pour, à la fois :

- développer le logement social,
- dégager des locaux d'activité pour permettre un développement économique,
- en veillant à favoriser une mixité fonctionnelle à l'échelle des quartiers (activités économiques, logements, équipements etc.) ;
- réhabiliter et/ou reconstruire les logements publics, privés et les équipements pour aboutir à des bâtiments accessibles, de qualité environnementale, économes en énergie, tout en veillant à la qualité de l'air intérieur ; en trouvant un équilibre entre végétalisation des façades / toitures et développement des ENR notamment solaires

L'espace non bâti (public et privé)

L'enjeu étant d'améliorer la qualité de vie dans une ville dense en cherchant tout à la fois :

- à améliorer encore les dimensions de proximité et d'animation urbaine en travaillant les espaces publics pour renforcer la convivialité, les rencontres et l'écomobilité,
- à compléter les liens végétaux entre espaces verts publics, privés, arbres d'alignement, toitures et façades végétalisées, bois de Vincennes pour renforcer la trame verte et la biodiversité en ville,
- à chercher à faire évoluer les espaces privés actuellement non végétalisés (cours d'immeubles, etc.), qui sont autant d'espaces renforçant les phénomènes de « chaleur urbaine », à prévenir dans un contexte de réchauffement climatique global.

Les comportements et pratiques des habitants et de la ville

L'enjeu étant de faire de chaque Vincennois et de la Ville un acteur engagé dans le développement durable :

En conciliant solidarités, coopérations et rayonnement de la ville

Aider au développement des liens de solidarité entre Vincennois et entre la Ville et les Vincennois (N'oublier personne : jeunes, personnes âgées, ...ni aucun problème cf. liens santé-environnement)

Développer des nouvelles formes de coopération public-privé (ex. : avec les co-propriétés)

Développer les liens entre Vincennes, les villes voisines et les partenaires porteurs d'enjeux majeurs sur le territoire municipal autour de projets concrets (ex. : sur le projet pars-Métropole, ou bien avec l'Etat – culture, défense – autour du château et du Fort Neuf, etc.)

S'appuyer sur les structures intercommunales (eau, assainissement, déchets...) pour faire progresser le DD (faire prendre en compte de nouvelles exigences et assumer ses responsabilités)

Intégrer Vincennes dans la dynamique métropolitaine

Renforcer les échanges bilatéraux avec les pays en développement autour d'actions de coopération décentralisée

En favorisant l'éco-citoyenneté et l'éco-consommation

Développer l'information et ajuster les sollicitations autour du DD au sein de la stratégie municipale de communication et de mobilisation

Développer la participation citoyenne

Aider au développement de la **responsabilité individuelle** (éco-gestes, éco-consommation, exemples et incitations aux bonnes pratiques – à la maison, dans les jardins et espaces verts, au travail, ...) et **collective** (par groupes d'acteurs – commerçants, entreprises, enseignants, co-propriétés...), par exemple en donnant à voir des exemples, bonnes pratiques de DD, en aidant/incitant tout au long de la chaîne la filière commerciale et les acteurs économiques à s'engager dans des démarches de production et de distribution responsable